

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DANIEL COLLIARD

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

CULTURE

M. Arthur Dehaine, suppléant M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean-Louis Borloo,
Bernard Serrou,
Guy Hermier,
Henri Sicre,
Christian Vanneste,

Mme Frédérique Bredin,

MM. Jean-Paul Fuchs,
Thierry Mariani.

MM. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture ; Guy Hermier.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : M. Laurent Dominati, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Michel Habig, Dominique Bousquet.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

Réponses (*suite*) de M. le ministre aux **questions** de : MM. Alain Marsaud, Louis de Broissia, Edouard Landrain, Jean-Jacques Weber.

ÉTAT B

Titre III (p. 27)

Amendement n° 181 de Mme Bredin : MM. Henri Sicre, le ministre. – Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. – Adoption (p. 27)

ÉTAT C

Titre V (p. 27)

Amendement n° 183 de M. Julia : MM. Michel Bouvard, le ministre. – Retrait.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 28)

Amendement n° 171 de M. Sicre : MM. Henri Sicre, le ministre. – Rejet.

Adoption du titre VI.

ENVIRONNEMENT

M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jacques Vernier,
Mme Ségolène Royal,
MM. Patrick Trémège,
Jean-Pierre Brard.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de : Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Michel Bouvard, Eric Doligé, Augustin Bonrepaux, Jean-Paul Fuchs, Jean-Jacques Weber, Pierre Cardo, Patrice Martin-Lalande, Germain Gengenwin.

ÉTAT B

Titres III et IV. – Adoption (p. 48)

ÉTAT C

Titres V et VI. – Adoption (p. 48)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales d'outre-mer.** (p. 48).

3. **Ordre du jour** (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DANIEL COLLIARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997

(Deuxième partie)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. Arthur Dehaine, suppléant M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, mesdames, messieurs, Jean de Gaulle aurait aimé être parmi nous aujourd'hui et vous présenter de vive voix le budget du ministère de la culture qu'il devait rapporter au nom de la commission des finances. Souffrant, il m'a demandé de le remplacer et de vous dire ses regrets. Je vais, par conséquent, vous faire part des propos qu'il voulait vous tenir, auxquels je m'associe, en tant que député-maire de Senlis, ville historique et culturelle s'il en est, où vous m'avez fait l'honneur, monsieur le ministre, de venir récemment.

A vous, monsieur le ministre, Jean de Gaulle souhaitait exprimer ses vifs remerciements pour la qualité des échanges que vous avez pu avoir dans le cadre de la préparation de ce budget. Il tenait également à vous féliciter, car le budget que vous nous présentez participe à la politique d'optimisation des dépenses publiques voulue par le Premier ministre.

Certes, votre budget n'échappe pas à l'incontournable effort de rigueur ; nous éprouvons tous, vous le premier, je le sais, quelques regrets devant l'étalement sur trois ans de la loi de programme sur le patrimoine monumental.

L'examen attentif de l'exécution des budgets précédents nous invite toutefois à ne pas exagérer l'importance de cette décision. Si le reliquat d'autorisations de programme disponible est bel et bien reporté sur 1997, ainsi que vous vous y êtes engagé, le volume global des chantiers ouverts l'an prochain ne devrait pas être réduit.

Les autres économies que vous avez pu réaliser ont porté sur le fonctionnement de votre administration et de ses établissements publics. Vous avez donc pu concentrer les moyens dont vous disposiez sur de véritables priorités qui n'en constituent en fait qu'une seule : rendre la culture accessible à chacun.

Monsieur le président, l'un de vos prédécesseurs, M. Edgar Faure, définissait la procédure budgétaire comme une morne litanie. « Litanie, liturgie, léthargie », ajoutait-il d'ailleurs... Aussi, et vous ne m'en voudrez pas, vais-je essayer de vous épargner une présentation générale trop longue de ce budget pour m'en tenir aux données les plus significatives. Pour le reste, je renverrai ceux qui s'y intéressent au rapport mis en distribution.

En 1997, le budget du ministère de la culture s'élèvera à 15,077 milliards de francs, représentant 0,97 % du budget de l'Etat ; il frôle donc le symbolique 1 %, mais est-ce là l'essentiel, quand nous savons que l'action culturelle de l'Etat ne peut se résumer aux seuls crédits inscrits à ce titre ?

D'autres ministères interviennent en effet dans l'action culturelle, en plus ou moins grande concertation avec les services de la rue de Valois ; nous y reviendrons tout à l'heure. Plus que sur le montant des crédits attribués au ministère de la culture, c'est sur l'ampleur des moyens d'intervention dont il dispose que doit porter notre vigilance.

Or nous sommes sur ce point rassurés. Après une hausse de 400 millions en 1996, vos crédits d'intervention, monsieur le ministre, sont quasiment maintenus, à structure constante, s'élevant à 11 021 millions, plus de 11 milliards de francs. Par ailleurs, l'achèvement des grands travaux parisiens vous permet de réorienter les crédits d'équipement vers la province. Les critiques adressées à la politique culturelle ne sont plus justifiées : en 1997, la province bénéficiera des deux tiers des crédits d'investissement du ministère de la culture et de 76 % des crédits d'intervention du titre IV. C'est donc une politique culturelle plus équilibrée qui est désormais mise en œuvre. A côté des grands projets de la capitale, essentiels car ils contribuent largement à la renommée culturelle de la France dans le monde, quelques actions régionales d'importance sont programmées : le musée d'art contemporain de Toulouse, l'auditorium de Dijon, le centre des archives de la V^e République de Reims ou le centre du costume de scène de Moulins.

Les lieux de culture de proximité n'en sont pas pour autant oubliés : 60 millions de francs seront affectés aux centres d'art, aux salles de spectacle, aux cirques et aux arts de la rue tandis qu'une opération de « Zénith mobile » sera lancée.

A ce stade, Jean de Gaulle, élu parisien et que je remplace aujourd'hui, tenait à évoquer le futur musée des civilisations et des arts premiers. Voulu par le Président de la République, cet établissement public administratif devrait être placé sous la double tutelle des ministères de la culture et de l'éducation nationale. Il réunira des collections aujourd'hui dispersées et concernera l'Afrique, l'Océanie, la partie de l'Asie non représentée au musée Guimet, l'Amérique indigène et éventuellement les sociétés traditionnelles européennes, à l'exclusion de la France. Souhaité depuis très longtemps, ce nouveau musée, installé dans l'aile Passy du palais de Chaillot, pourrait ouvrir à la fin de l'année 2001.

Le coût de l'opération devrait rester modeste au regard des grands chantiers du septennat précédent : à environ 1 milliard de francs. Deux questions demeurent toutefois posées : d'une part, l'avenir du musée de la Marine dont le transfert fait actuellement l'objet d'une large concertation dans le cadre d'une commission indépendante présidée par notre prestigieux collègue, Jean-François Deniau, mais qui ne peut se concevoir, aux yeux de votre rapporteur spécial, que dans un site de la capitale.

D'autre part, le sort du pavillon qui accueille aujourd'hui le musée des Arts africains et océaniques, à la Porte Dorée, dans le XII^e arrondissement, doit appeler votre attention. La vie culturelle des arrondissements de l'Est de la capitale souffrirait de la disparition ou même de l'affaiblissement de ce site.

Vous permettrez également à votre rapporteur spécial de se réjouir du réaménagement intérieur du centre Georges-Pompidou. Cette nouvelle phase des travaux engagés ces dernières années répond à un triple objectif : accroître les surfaces d'exposition – le musée se déploiera à terme sur deux étages complets du bâtiment – asseoir la place de la bibliothèque publique d'information dont les espaces de lecture et de consultation bénéficieront d'un nouvel accès et améliorer les conditions d'accueil du public et de travail du personnel. Ce sera l'opération de rénovation majeure prévue en 1997. Elle permettra la réouverture en totalité du site au public au 1^{er} janvier 2000.

Mais rendre la culture accessible à chacun, ce n'est pas seulement améliorer le maillage de notre territoire en équipements structurels. C'est aussi offrir à tous, notamment aux plus défavorisés, l'expression de la sensibilité et de l'intelligence. Le ministère de la culture est devenu un acteur essentiel de la politique de la ville. En 1996, vingt-neuf projets culturels de quartier ont été lancés. Ils font aujourd'hui l'objet d'une évaluation précise qui permettra d'améliorer encore les actions menées.

Le temps me manque pour aborder aussi longuement qu'elles le mériteraient les actions de soutien aux initiatives locales ou les politiques tarifaires attractives destinées aux exclus. Elles s'appuient souvent sur des animateurs ou des collectivités dynamiques. Je souhaite donc rendre un hommage appuyé à leurs acteurs. Donner les moyens à chacun d'accéder à la culture, quel que soit son lieu d'habitation ou son statut social, c'est l'axe majeur de votre politique.

Mais je serais incomplet si je n'évoquais pas son complément : une politique ambitieuse de promotion de la culture, c'est-à-dire visant à donner à tous le goût et l'envie de créer ou de découvrir les talents et les sensibilités. Les crédits d'intervention de la direction du patrimoine seront accrus de 17 %, en vue notamment d'améliorer l'information et l'accueil du public dans les monuments. Le soutien aux théâtres missionnés sera éga-

lement renforcé, tandis qu'un programme nouveau de captation et de restitution audiovisuelle du spectacle vivant sera engagé.

Le soutien au livre et à la lecture a été évoqué ces dernières semaines, à la suite des critiques de la Cour des comptes sur la confusion qui a pu régner en ce domaine dans les années 1991 à 1993. Pour l'essentiel, ces problèmes sont maintenant réglés et la légère diminution des crédits inscrits au titre des dépenses ordinaires n'affecte pas la politique du livre qui demeure l'une des préoccupations majeures du ministère.

Les enseignements artistiques seront également favorisés. La rationalisation des statuts des écoles est en cours, pour leur donner plus d'autonomie financière et les rapprocher des établissements aux missions voisines. Ainsi, l'école du Louvre devrait prochainement quitter la réunion des musées nationaux pour devenir un établissement public autonome. Quant aux écoles d'architecture, les crédits dont elles bénéficieront seront en hausse de 26 % par rapport aux sommes transférées du ministère de l'équipement l'an dernier. L'on a beaucoup glosé sur ce transfert ; pourtant, cette décision fut heureuse, car il était illogique de continuer à réduire l'architecture à une simple technique et à en occulter le caractère artistique.

Par ailleurs, 112,7 millions seront consacrés en 1997 à la politique d'éducation artistique dans les établissements scolaires. Les expériences d'aménagement des rythmes de vie des enfants se sont multipliées, encouragées par le succès des premières initiatives, notamment celle d'Épinal – ce n'est pas un hasard (*Sourires*) – et par l'action des ministres concernés. Ce sont des opportunités nouvelles et sans précédent qui s'offrent ainsi à nous pour réaliser en faveur de l'enseignement artistique ce que Jules Ferry a accompli, voici plus d'un siècle, pour l'instruction.

Depuis 1993, l'élan donné par la loi du 6 janvier 1988 a été retrouvé après, hélas ! plusieurs années de désintérêt. Un prochain projet de loi visant à clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales dans le domaine de l'enseignement musical et de la danse devrait aussi renforcer la cohérence et la pertinence des actions de chacun des partenaires. Nous nous en réjouissons, car si l'action culturelle publique a beaucoup évolué au cours des dernières années, bénéficiant notamment d'une participation accrue des collectivités décentralisées, c'est à l'État que revient toujours un rôle moteur, un rôle stratégique.

Voilà quelques mois, monsieur le ministre, vous avez confié à M. Jacques Rigaud une mission de réflexion visant à ouvrir le débat sur « une refondation de notre politique culturelle ». Son rapport vous a été remis il y a quelques jours ; il souligne combien l'« État culturel » fait aujourd'hui l'objet d'un véritable consensus. Les interrogations ne portent plus sur sa légitimité, mais sur les moyens de le rendre plus efficace encore. Les nouvelles techniques de communication – le multimédia en particulier – représentent un nouveau défi qu'il nous faudra relever.

Le renforcement du caractère interministériel de votre action, monsieur le ministre, est devenu nécessaire pour mieux sensibiliser les administrations déconcentrées ou mieux coordonner l'action culturelle extérieure. Je n'entrerai pas ici dans les débats institutionnels que cette question va engendrer, mais ils devront avoir lieu dans les prochains mois.

L'exception culturelle française ne s'est jamais voulue élitiste et fermée. Au contraire, elle est notre bien commun, un des socles de notre identité républicaine.

Elle est également un des éléments essentiels du modèle social, du modèle de société européen que le Président de la République a mis en valeur lors de la réunion du G7 sur l'emploi, qui s'est tenue à Lille voici quelques mois.

Je ne puis donc que me réjouir sincèrement de la volonté qui vous anime, monsieur le ministre, de vous inscrire dans la continuité de votre plus illustre prédécesseur, M. André Malraux, dont les cendres seront très prochainement transférées au Panthéon. Sans oublier les hommages qui lui seront rendus dans tout l'hexagone sous l'impulsion de la mission commémorative que vous avez créée, je souhaite souligner combien le budget que vous avez présenté répond à l'ambition qui fut la sienne, ambition que, pour simplifier, je résumerai par les termes du décret de sa nomination en 1959 : « Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

Mes chers collègues, vous ne vous étonnerez donc pas que, à la suite de notre commission des finances, je vous invite à adopter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera également brève, puisque vous avez tous pu prendre connaissance de mon rapport mis en distribution dès jeudi dernier.

Le projet de budget de la culture que je rapporte aujourd'hui au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales peut s'inscrire dans deux tendances fortes. Tout d'abord, une rigueur indispensable et donc une optimisation nécessaire des crédits ; ensuite, une réflexion de fond pour une refondation de la politique culturelle, à laquelle contribue, bien entendu, le rapport de la commission d'étude de la politique culturelle présidée par Jacques Rigaud.

Ces deux tendances, l'une apparaissant largement comme la conséquence de l'autre, peuvent être ainsi déclinées : développer le rôle d'impulsion et de coordination du ministère de la culture, accroître la décentralisation, reconnaître votre ministère comme un ministère « citoyen » jouant un rôle clé dans la lutte contre les exclusions sociales ou géographiques. A l'opposé d'une conception élitiste de la culture, il s'agit ici d'une des plus belles missions de l'Etat : celle de l'intégration et de l'unité nationale.

Sur le plan financier, ce budget s'inscrit dans un contexte de rigueur budgétaire et de nécessaire maîtrise des déficits publics. Il préserve toutefois, pour l'essentiel, les crédits indispensables à la réalisation de ses priorités. Il s'élèvera à 15 milliards de francs, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 1996. Cette baisse tient à deux raisons principales : l'achèvement des chantiers de grands travaux et un effort de rigueur particulier qui touche l'ensemble des lois de programme et des contrats de l'Etat, dont l'exécution a été étalée sur une année supplémentaire. Pour ce qui concerne le budget de la culture, cela touchera les contrats de plan Etat-régions et la loi de programme pour le patrimoine monumental, notamment.

A ce propos, j'aimerais souligner dès maintenant que le secteur du patrimoine est effectivement la principale victime de cet effort, avec une baisse de plus de 30 % des crédits d'investissement. Cette décision, si l'on n'y prenait garde, entraînerait le report d'un milliard de francs de travaux et mettrait en péril un nombre d'emplois variant, selon les estimations, entre 2 500 et 5 000.

M. Louis de Broissia. Hélas !

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Or, s'il est envisagé de compenser cette baisse par une meilleure mobilisation des crédits non consommés les années précédentes afin de maintenir le volume global des chantiers ouverts en 1997, on peut craindre cependant qu'un simple appel à la mobilisation des acteurs, dont les DRAC, ne soit insuffisant.

J'insiste donc, au nom de la commission, et au nom de son président, M. Bruno Bourg-Broc, qui a souhaité se joindre au rapporteur, sur le fait que la plus grande vigilance devra être portée pour assurer le maintien effectif de ces chantiers en 1997 et en 1998.

M. Jacques Vernier et M. Louis de Broissia. Très bien !

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Même si cela ne relève pas directement de notre propos, force est de constater que ces chantiers ont une importance économique considérable pour les entreprises œuvrant à la restauration du patrimoine.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial suppléant. En effet !

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Des garanties supplémentaires devront donc être apportées afin que ne soit pas aggravée la situation déjà difficile d'un secteur clé de notre économie : les bâtiments et les travaux publics.

M. Jacques Vernier. Bravo !

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Cette inquiétude mise à part, on peut considérer que l'ensemble du budget de 1997 permettra la poursuite et l'approfondissement des priorités retenues en 1996, sur lesquelles je souhaite revenir un instant.

En premier lieu, l'effort de décentralisation et de déconcentration est poursuivi.

Déjà, la place occupée par les collectivités locales s'est considérablement accrue avec le développement de la décentralisation : en 1993, dernière année connue, la dépense culturelle publique s'est élevée à 73,3 milliards de francs. L'Etat, tous ministères confondus, en a financé 49,7 % et les collectivités territoriales 50,3 % – les communes assumant 41 % de cette dépense. Ce n'est pas sans conséquence à une époque où elles sont très sollicitées, où elles ont à faire face à une saturation en matière fiscale et sont souvent – et je sais de quoi je parle ! – très endettées.

Dans ce budget, le ministère consacrera à la province les deux tiers de ses crédits d'équipement. Les DRAC devront pouvoir jouer un rôle accru de conseil auprès des collectivités locales et des institutions culturelles, et ce dans une logique de partenariat.

Cela nous conduit à une nécessaire refondation de la politique culturelle, étroitement liée à la décentralisation, refondation qui repose sur un triple constat : tout d'abord, les moyens ne sont pas extensibles ; ensuite la culture, au sens large du terme, a un véritable poids

économique et politique – 400 000 personnes en vivent et l'économie culturelle représente 3,5 % du PIB ; enfin, le ministère de la culture a un rôle important de coordination et d'impulsion, tant dans le cadre de la décentralisation que dans celui de la coopération interministérielle ou dans le montage de projets particuliers.

La culture n'est donc pas un simple secteur de l'action gouvernementale, mais une de ses dimensions fondamentales.

En conséquence, la refondation passe par deux axes principaux : la restructuration du ministère, de ses domaines d'intervention et de ses modes d'action et le redéploiement sans désengagement, avec l'accroissement de la dimension interministérielle de la politique culturelle – en 1993, sur 36,4 milliards de francs dépensés par l'Etat pour la culture, 22 milliards provenaient déjà d'autres ministères.

Il serait souhaitable d'envisager la création d'une structure interministérielle de coordination des initiatives et de définition des actions au service d'une stratégie culturelle globale.

La troisième priorité – car, je le répète, tout est lié – est la lutte contre l'exclusion, qui est l'une des priorités du Gouvernement et l'une des principales préoccupations du Président de la République.

Notre société connaît un bouleversement profond de son mode de vie et de son organisation. Plus de vingt ans de crise économique ont abouti à la multiplication des exclusions sociales et culturelles.

A la fracture économique et sociale, la réponse est donc aussi éducative et culturelle. L'un des grands défis de cette fin de siècle sera de faire de la culture un élément clé du lien social alors qu'actuellement, malgré les efforts engagés, la fonction socialement discriminante des pratiques culturelles persiste.

En 1996, le ministère de la culture s'est fortement impliqué dans la politique de la ville. En 1997, il poursuivra son action en développant l'offre culturelle de quartier, en soutenant la mise en place d'une politique tarifaire attractive, en organisant des actions d'éducation artistique auprès des jeunes en situation de précarité. Il renforcera, par ailleurs, sa politique en direction des publics défavorisés.

Si je mets l'accent sur la politique théâtrale, ce n'est pas seulement en tant que maire d'Avignon et présidente de son festival, c'est qu'elle constitue une illustration de cette nouvelle politique. Il s'agit de restaurer l'échange et de construire une véritable politique des publics grâce à un travail d'information complété par un effort en matière d'éducation artistique.

Cela passe aussi par le développement des aides à la création dramatique. Je tiens, à ce propos, à citer l'expérience de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. En matière théâtrale, le véritable enjeu réside dans la restauration d'un esprit de libre création et de conquête du public le plus large possible. L'Etat doit être le pilier et le garant de cette politique.

Je conclurai en insistant sur deux points qui, à mon sens, sont fondamentaux pour l'avenir de notre pays : d'abord, la lutte contre l'exclusion ou sa contrepartie positive, la lutte en faveur de l'intégration ou de la réintégration culturelle ; ensuite, la nécessaire adaptation de la politique culturelle aux défis technologiques qui, la plupart du temps, sont aussi des défis culturels.

Les jeunes se montrent sensibles aux progrès du multimédia ainsi qu'à des pratiques culturelles individuelles ou virtuelles. On peut s'attendre, avec l'accroissement du

temps de loisirs, à l'apparition, dans les publics d'adultes, d'une mentalité plus ludique portée vers le rêve et l'évasion comme contrepoints à un quotidien vécu comme difficile et parfois même angoissant.

Cela comporte des risques. D'abord, que l'exclusion culturelle soit encore renforcée par l'exclusion technologique. Ensuite, que cela aboutisse – pour utiliser un terme anglais bien établi – à un renforcement de la tendance au *cocooning*, à une dilution de l'identité culturelle et artistique et à une culture uniformisée et très largement américanisée.

Mais cela peut offrir des chances à saisir. Car l'émergence de cette culture « jeunes », extrêmement « démocratique », ouverte sur les nouvelles technologies et les autres cultures, sert de plus en plus de référence au public adulte, souvent par médias interposés.

Cela peut aussi faire évoluer l'ensemble des outils culturels vers plus de modernité et d'accessibilité, en leur permettant de devenir multimédia ou de mettre les nouveaux médias au service d'une culture de qualité.

C'est là que le budget du ministère de la culture trouvera sa véritable dimension en coordonnant et en mettant en œuvre des politiques qui, selon le vœu d'André Malraux lors de la création du ministère, donnent à chacun les moyens d'acquiescer par l'art et la culture une conscience humaniste et citoyenne.

Bien entendu, je vous engage, mes chers collègues, à voter le présent budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo.

M. Jean-Louis Borloo. Monsieur le ministre, globalement, vous poursuivez votre action en faveur des plus fragiles et au profit de la province. Mais votre projet de budget comporte deux points d'interrogation étonnants parce que paradoxaux, quand on connaît votre combat pour le cinéma et la création dans le cinéma français, pour la défense des SOFICA – provisoirement, légèrement et, à tort, rognées – et pour le patrimoine. Je suis convaincu que les chiffres sont trompeurs et qu'il y a forcément une explication à la baisse des aides publiques au Centre national de la cinématographie et à la diminution de 600 millions de francs des autorisations de programme des crédits du patrimoine.

Je le dis de façon d'autant plus détendue que s'est ouvert ce matin-même, sous l'inspiration à l'initiative de votre ministère, le premier chantier de réinsertion, alors même que la Fondation du patrimoine, dont il relève, n'existe pas encore. Il s'agit de développer, à Malaval, le centre d'un hameau abandonné, avec une boulangerie de village. A la demande de la commune, une douzaine de jeunes ont commencé à travailler, à préserver des métiers de l'artisanat. Je le disais, la fondation elle-même n'existe pas encore puisque le nécessaire décret en Conseil d'Etat n'est toujours pas pris. Ce qui prouve qu'on peut parfois être plus opérationnel que les institutions ! Connaissant votre attachement à la fois au patrimoine et à la réinsertion, je ne doute pas que vous ayez une explication à fournir à la réduction de crédits que je mentionnais en commençant. Ce sera ma seule remarque de fond.

Pour le reste, vous êtes en situation de transition entre la logique des grands chantiers et celle de la culture pour tous. Pour ma part, si j'apprécie la création d'un musée des arts premiers, je ne considère pas que ce soit une priorité nationale. Mais, dans notre « monarchie administrative », la marge du ministre de la culture est, dans ce domaine, assez faible !

Monsieur le ministre, les gens de l'architecture ne doivent pas être mécontents, finalement, d'être aujourd'hui sous votre tutelle, puisque le budget de la direction de l'architecture augmente de 20 % en autorisations de programme, si on élimine les effets neutres du transfert des crédits du ministère de l'équipement. Ce n'est pas l'effet du hasard ni de la pression d'un *lobby*. C'est que vous avez pris conscience que la culture, l'urbain, l'architecture, l'espace public et le « beau » ne doivent faire qu'un, surtout dans les quartiers les plus sensibles. C'est même là que réside l'essentiel de la réponse aux difficultés dans ces quartiers dits fragiles.

A ce propos, je tiens à souligner le soutien fort que vous apportez à la délégation au développement et aux formations qui représente en quelque sorte la culture pour tous de demain. Mais je souhaite que, dans le cadre de ces opérations en faveur des gens les plus fragilisés, vous prêtiez une attention particulière à l'anneau culturel, cette formidable autoroute de culture qui permettra de sortir du dilemme : amener la culture dans les quartiers ou faire que les quartiers aillent à la culture. A mon avis, il faut les deux. Il faut que la vraie culture, nationale ou internationale, pénètre dans les quartiers ! Ce pourrait être un grand enjeu pour les deux ou trois ans qui viennent.

Dans trois ou quatre ans, dès la fin des grands chantiers nationaux, c'est-à-dire essentiellement d'Île-de-France, vous disposerez d'une véritable marge de manœuvre pour la province.

Monsieur le ministre, continuez sur la voie de ce ministère « de l'humilité et des quartiers ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Serrou.

M. Bernard Serrou. Monsieur le ministre, j'ai plaisir à souligner que, menant une politique de grande qualité à la tête du ministère de la culture, vous vous situez dans la lignée des grandes personnalités qui vous ont précédé à ce poste.

J'interviendrai sur deux points : la situation de l'opéra et l'enseignement artistique.

Je me réjouis que les crédits accordés à l'opéra soient en augmentation, en particulier pour l'opéra comique et les opéras liés à la RTLTF, la Réunion des théâtres lyriques de France. Cela prouve que vous êtes très attentif à ce qui se passe dans ce secteur – ce dont je ne doutais pas après à la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier – et que veillez au bon rééquilibrage entre Paris et la province. On ne peut aussi qu'être très satisfait de la qualité de l'action menée par la Réunion des théâtres lyriques de France, sous l'impulsion dynamique et efficace de mon ami Jean-Paul Fuchs.

Cela étant, il faut sortir de l'opposition traditionnelle entre l'Opéra national de Paris et les opéras de province. L'Opéra de Paris est une vitrine qu'il faut continuer à soutenir. Vous avez d'ailleurs maintenu ses crédits. Je ne peux qu'en être satisfait, eu égard à la qualité du travail accompli à sa tête par Hugues Gall. Mais vous avez voulu aussi accorder davantage de moyens à la province. Monsieur le ministre, prenez garde d'oublier ces villes qui ne sont pas dans la RTLTF, ces associations, structures intermédiaires qui permettent précisément à l'opéra de se développer et à ses professionnels, ses chanteurs en particulier, de mieux se préparer aux grandes structures que sont les opéras régionaux et l'Opéra national.

Mais la réorganisation des opéras de province pose deux grandes questions : celle de leurs statuts et celle de leur financement.

Qu'il s'agisse d'une régie, d'une concession ou d'associations, les statuts dans ce secteur sont peu clairs, ce qui y freine les financements, en particulier au niveau des collectivités locales. Ne serait-il pas souhaitable, d'instaurer un statut unique applicable à l'ensemble des théâtres lyriques, en particulier ceux qui se trouvent dans la RTLTF ? On saurait ainsi qui fait quoi, où chacun va, et le financement s'en trouverait facilité.

S'agissant précisément du financement, nous savons fort bien que, en dépit des contraintes de la comptabilité publique, en matière d'art lyrique, les directeurs doivent établir leur programme, non pas année par année mais sur trois à cinq ans. Ne serait-il pas judicieux de pérenniser sur ces périodes le financement de nos théâtres lyriques, étant bien entendu qu'il conviendrait aussi de mieux répartir les charges entre l'Etat d'un côté et les collectivités locales concernées de l'autre, à savoir conseil régional, départements, villes ou districts ou communautés concernées ?

Je serais bref, le temps qui m'est imparti touchant à sa fin, sur l'éducation artistique, qui est essentielle pour notre pays. Nous ne pourrions pas avoir une vie musicale et artistique intense, si nous ne donnons pas à chacun l'éducation nécessaire dans ce domaine. L'éducation au « beau » capitale. L'éducation artistique est aussi un moyen de mieux utiliser l'œil, l'ouïe, la voix et la main. C'est encore un mode d'expression corporelle, qui peut permettre aux jeunes de se découvrir et de mieux s'exprimer.

Concernant l'éducation artistique, je sais, monsieur le ministre, que les décisions ne dépendent pas uniquement de vous, mais je sais aussi les bonnes relations que vous entretenez avec le ministre de l'éducation nationale. Connaissant aussi l'intérêt que porte à cette question M. le Président de la République, je ne doute pas que vous puissiez apporter des réponses qui sont indispensables et urgentes. La culture, en effet, est le ciment de notre société. Elle apprend à chacun à mieux connaître l'autre, à mieux comprendre ses problèmes, donc à être plus tolérant. Dans la société d'aujourd'hui, c'est plus que jamais nécessaire !

Après ces interrogations, trop rapidement formulées au regard de leur importance, vous félicitant à nouveau pour la qualité de votre action, je vous assure, monsieur le ministre, de mon soutien pour ce budget, et pour l'avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, la discussion de votre budget est devenue un bien pénible exercice.

Depuis longtemps déjà, vos prédécesseurs nous avaient habitués à cette détestable pratique qui consiste, par le biais de collectifs budgétaires, à réduire en cours d'exercice les budgets votés par le Parlement.

Vous avez ajouté une innovation à vrai dire peu banale : celle d'un ministère, et donc d'un budget, à géométrie variable.

Pour la deuxième année consécutive, vous vous efforcez de masquer, par des tours de passe-passe que je ne qualifierai pas, le fait évident que l'engagement pris par Jacques Chirac de consacrer 1 % du budget de l'Etat à la culture n'est pas tenu. Loin de là !

L'an passé, sur un budget annoncé de 15,5 milliards de francs, il fallait retrancher 1,85 milliard correspondant à un transfert vers votre ministère de nouvelles compétences : l'architecture, la production musicale de Radio-France, le dépôt légal de l'INA, la tutelle de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. A compétences égales, il ne restait, par rapport au budget de 1995, que 13,7 milliards de francs, soit 0,88 % du budget de la France.

En cours d'année, votre gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, a tenté à plusieurs reprises de rétrécir encore cette enveloppe en « gelant » des crédits. La lutte des gens de culture a permis d'en dégeler une bonne part, mais pas en totalité, au point que le budget réel de la culture aura tourné en 1996 autour de 0,80 % du budget de l'Etat.

Pour 1997, vous récidivez, monsieur le ministre. Vous nous proposez de voter un budget de 15 milliards, ce qui représente une réduction de 2,9 % par rapport au budget annoncé en 1996, sans compter une inflation qui sera de l'ordre de 1,5 %.

Vous « justifiez », si je puis dire, cette baisse par l'achèvement des grands travaux et la participation de votre ministère à l'effort de rigueur décidé par le Gouvernement. Vous savez, monsieur le ministre, ce que le groupe communiste pense de cette politique suicidaire qui consiste à tailler dans le vif des dépenses publiques pour faire entrer à tout prix, je devrais dire à n'importe quel prix, la France dans le carcan des critères de convergence du traité de Maastricht.

Mais ce n'est pas tout. Vous avez affirmé « ne pas souhaiter que des manipulations comptables viennent gonfler artificiellement votre budget ». Bien. Mais j'observe que la dotation de décentralisation des bibliothèques municipales et départementales, qui était jusqu'alors affectée au ministère de l'intérieur, passe à celui de la culture, soit 900 millions de francs.

Monsieur le ministre, cessez ce jeu qui consiste, année après année, à opérer des transferts de compétences vers votre ministère pour abonder d'autant votre budget et donner le sentiment que le Gouvernement maintient son effort pour la culture ! Cela ne trompe personne. Le budget que vous nous présentez est en réalité inférieur de 1,4 milliard à celui de l'an passé, soit moins 8 %. Et pour mesurer l'évolution du financement public de l'Etat pour la culture entre 1995 et 1997, il faut soustraire aux 15 milliards que vous nous annoncez 1,8 milliard correspondant aux transferts de 1996 et 900 millions à celui de 1997, soit 2,7 milliards. A compétences égales, le budget de la culture pour 1997 sera de 12,3 milliards contre 13,5 milliards en 1995, soit en réalité un peu moins de 0,80 % d'un budget de l'Etat, qui, il faut le noter, est lui-même en régression.

Cette véritable saignée a naturellement des conséquences sérieuses pour les artistes, la création, les équipements culturels, le patrimoine, l'action culturelle des collectivités locales.

Vous affichez votre volonté de « lutter contre les inégalités sociales et géographiques » et de « promouvoir le développement de l'architecture ».

Mais le rééquilibrage en faveur de la province s'opère par le bas, en ralentissant la mise en œuvre des grandes opérations parisiennes : le Grand Louvre ne sera pas terminé avant 1999, la Bibliothèque de France ne sera pas ouverte aux chercheurs avant deux ans, la rénovation, pourtant indispensable, du Grand Palais est renvoyée à plus tard.

Les crédits du théâtre et du spectacle vivant stagnent, ce qui, compte tenu de l'inflation, signifie un recul en moyens, alors que les autorisations de programme chutent de 57 %. Cette situation compromet l'activité de nombreux équipements culturels, comme j'ai pu le vérifier avec le théâtre Toursky à Marseille.

Les crédits affectés au développement et à la formation, ceux qui visaient justement la réduction de la « fracture sociale », perdent 600 millions de francs et 5 % de leurs moyens. À ce propos, j'ai noté avec intérêt votre volonté de soutenir la transformation de la friche de la Belle-de-Mai, à Marseille, en pôle de développement culturel et économique. Encore faut-il que cet engagement se concrétise financièrement à la hauteur des ambitions affichées.

Les crédits consacrés au patrimoine chutent de 34 %, six mois seulement après le vote de la loi sur la Fondation du patrimoine. La loi-programme votée par le Parlement s'achèvera en 1999 au lieu de 1998, ce qui aura des conséquences sur l'emploi dans les entreprises spécialisées de ce secteur.

Quant au cinéma, l'augmentation de 3,2 % de son budget provient essentiellement de l'augmentation du compte de soutien, c'est-à-dire de la taxe prélevée sur le billet du spectateur en salle et de la contribution des diffuseurs télévisuels. L'inquiétude n'en est pas moins grande chez les professionnels, notamment du fait des modifications des règles fiscales concernant les SOFICA, qui viennent aggraver les conditions de financement de la production audiovisuelle et cinématographique. Question majeure face à la domination des industries culturelles nord-américaines et à la menace qu'elles font peser sur les cultures des peuples du monde entier.

Seul le budget de l'architecture connaît une amélioration, rendue indispensable par les retards accumulés depuis des années.

Tout compte fait, monsieur le ministre, votre budget et la politique qu'il exprime ne sont pas à la hauteur des défis de ce temps. En cette année qui est celle du cinquantième anniversaire du festival d'Avignon, auquel Jean Vilar a attaché son nom, et où vous vous apprêtez à faire entrer André Malraux au Panthéon, écoutez ces deux grandes figures de la culture française.

Écoutez André Malraux appelant, à Dakar, en mars 1966, à propos du cinéma, à « opposer au puissant effort des usines du rêve producteur d'argent celui des usines du rêve producteur d'esprit ». Écoutez Jean Vilar lancer dans une lettre à André Malraux de mai 1971 : « Cette société est triste et sans esprit parce qu'on ne lui donne qu'à penser fric. »

C'était il y a trente ans. Depuis l'argent, l'argent fou a envahi toute la société ; il n'a cessé de creuser les inégalités dans chaque pays et dans le monde ; il écrase les individus ; il pervertit les valeurs. En investissant des services essentiels comme la santé, l'information, la recherche, la culture, il en a gravement aliéné le sens même.

Le besoin s'impose donc, avec force et urgence, de rompre avec les critères financiers dominants et de promouvoir une société dont la visée soit l'épanouissement de tous les êtres humains. La culture peut y contribuer à condition de la soustraire, comme le disait Pierre Emmanuel, à « l'emprise du profit » et de mettre à jour une responsabilité publique et nationale en matière de culture, qui se fixe l'objectif de soutenir la création et la production, de favoriser le pluralisme, d'assurer une maîtrise nationale de la diffusion, d'élargir les publics, de développer les coopérations en Europe et dans le monde.

A ce propos, face à la vague mercantile qui tend à submerger la création et la culture, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'au lieu de brader le seul outil public de production audiovisuelle qu'est la SFP, vous feriez mieux de développer des fonds d'aide à la création et à la diffusion, financés à la fois par des moyens publics et des taxes prélevées sur les immenses ressources financières de plus en plus spéculatives qu'ils génèrent ? Ou encore, comme le proposent les « états généraux de la culture » qu'anime mon ami Jack Ralite, par une taxe de 2 % sur le chiffre d'affaires de La Française des jeux ? Puisque vous envisagez, sur la base des suggestions du rapport de Jacques Rigaud, de créer une agence interministérielle d'innovation culturelle, voilà des propositions qui devraient retenir votre attention !

Et puis, monsieur le ministre, la culture a surtout besoin de liberté. Au moment où le Front national, notamment dans les mairies qu'il dirige, s'en prend aux fondements mêmes de la République, le Gouvernement peut-il accepter que le préfet du Var ne cesse de contredire par ses décisions ce que vous-même avez affirmé dans un récent article du *Monde* pour défendre le Théâtre national de la danse à Châteauevallon ?

Monsieur le ministre, je suis convaincu – je le dirai pour conclure – que les artistes et les publics qui se mobilisent pour défendre et conquérir libertés et moyens nouveaux pour la culture attendent de notre groupe qu'il vote contre votre budget de régression. C'est ce que nous ferons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans la lecture arithmétique des chiffres des documents budgétaires que l'on perçoit le mieux quelles sont les intentions. On peut y sentir la progression. On y sent parfois le recul.

Pendant la campagne électorale de l'élection présidentielle, il avait été promis de faire de la culture une priorité. Aujourd'hui, on constate que, pour la deuxième année consécutive, il s'agit bien d'une priorité, mais d'une priorité à la baisse.

On nous annonce pourtant que ce budget avoisinerait ce 1 % emblématique dont il a souvent été fait état.

En 1993, ce chiffre correspondait effectivement à quelque chose.

Le budget de la culture était, lors de la loi de finances initiale, de 13,8 milliards de francs ; il est aujourd'hui retombé à 12,28 milliards.

Ce chiffre de 1 % n'est donc plus qu'un leurre. Et cela, nous nous en souvenons tous, était déjà le cas dès 1996, où, pour l'atteindre, il avait fallu avoir recours à un maquillage, avec le transfert de la charge de l'architecture et de Radio-France vers le ministère de la culture. Chacun s'en souvient. Cette année, on remet ça, avec l'inscription de la dotation générale de décentralisation relative aux bibliothèques, jusqu'alors inscrite au budget du ministre de l'intérieur : 902 millions de francs.

Si nous étions au théâtre, nous pourrions dire que c'est un tour de passe-passe. Mais la situation est trop tragique. Nous pourrions aussi nous lancer dans un jeu de devinettes pour savoir quels artifices seront utilisés l'année prochaine afin d'arriver à ce faux-semblant d'un budget qui atteindrait le 1 %.

En réalité, le budget de la culture ne représente plus que 0,79 % du budget de l'Etat. Et c'est un véritable désastre.

La baisse réelle du budget par rapport à l'an dernier est, au total, de 1,45 milliard.

Cela représente une baisse de 9 %. La culture est la grande sacrifiée de la politique de rigueur du Gouvernement. Il ne s'agit d'ailleurs plus de rigueur ; il s'agit, en la matière, d'abandon.

Il sera difficile de tenir les promesses et les engagements de l'Etat. Le cas se pose dans de nombreux domaines. Il est particulièrement sensible pour les crédits consacrés au patrimoine monumental, qui vont subir une diminution de 35 %, ce qui paraît d'autant plus vertigineux que nous nous trouvons en plein milieu de la réalisation de la loi de programme sur le patrimoine votée par l'actuelle majorité, qui prévoyait une augmentation, déjà jugée modeste par nous, de 2 % par an.

On prétend que l'allongement en 1999 de la réalisation de l'ensemble des lois de programme en serait l'explication.

Visiblement, le Gouvernement n'est pas plus soucieux de préserver l'avenir que de sauvegarder le passé.

Alors même que le Gouvernement vient de lancer une fondation du patrimoine censée créer, selon ses dires, des milliers d'emplois, la baisse drastique des crédits du patrimoine aura des incidences sur les entreprises de ce secteur et menace, en fait, de faire disparaître un tiers de celles-ci, un savoir-faire irremplaçable et près de 3 000 emplois.

C'est là une mission fondamentale de l'Etat qui est abandonnée, et cela est sans précédent dans l'histoire du patrimoine de notre pays.

J'évoquerai par ailleurs un autre aspect qui m'inquiète beaucoup dans ce budget de la culture : je veux parler du projet de création du musée des arts premiers.

Comment pouvez-vous justifier le lancement d'un projet aussi coûteux dans le contexte actuel de déroute budgétaire ?

Lorsque le président François Mitterrand avait lancé « les grands travaux », c'était à une époque où le budget de la culture était en expansion, où il était inscrit au rang des priorités nationales. Les « grands travaux » n'ont jamais gêné le développement d'une politique culturelle, tant à Paris qu'en province, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement.

M. Louis de Broissia. Ah bon ?

M. Henri Sicre. La situation, vous en conviendrez, est maintenant tout autre, et ne peut donc que renforcer nos inquiétudes.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial suppléant. Eh oui ! C'est l'héritage !

M. Henri Sicre. De plus, ce projet, en lui-même, ne peut que nous laisser sceptiques, et c'est avec attention que nous avons tous écouté les commentaires du monde de l'ethnologie, et de l'anthropologie qui s'inquiète de la disparition de fait du musée de l'Homme, en tant que structure, mais aussi en tant que principe, puisque c'est un musée scientifique qui doit disparaître.

Pourtant, le musée de l'Homme est quelque chose de fabuleux pour la présentation au grand public de l'étude des sociétés humaines. Il nous est envié, et il est considéré dans le monde entier comme le phare de la vulgarisation des sciences de l'Homme.

Au-delà de ces exemples particulièrement emblématiques, c'est tout le budget de la culture qui nous inquiète et nous désole.

Les crédits de fonctionnement de l'administration baissent de 11 % en 1997. Réduire le train de vie de l'Etat est une chose, paralyser le fonctionnement de ses services en est une autre. Nous assistons en fait à une paupérisation sans précédent de ces derniers qui ne pourront plus assurer leurs missions.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux, c'est-à-dire le Grand Louvre, la Cité de la musique, le Centre national de la cinématographie ou encore les théâtres nationaux, perdent globalement 65 millions de francs, soit 3,3 % en francs constants.

Les crédits d'intervention en direction des artistes et des institutions culturelles baissent de 4,3 % en francs constants.

Il en va de même pour les dépenses en capital.

La diminution des crédits d'investissement est lourde de conséquences, car ce sont ces crédits qui permettent de lancer de nouveaux équipements, de développer de nouvelles initiatives, de préparer l'avenir, tout en préservant notre patrimoine.

A l'évidence, la lecture arithmétique des chiffres fait « claquer » avec une certaine vigueur la situation qui est la nôtre et le manque d'ambition qu'il y a en matière culturelle.

C'est dommage pour tous ceux qui, partout dans le pays, travaillent pour la création, pour tous ceux qui œuvrent en faveur de la restauration et de la conservation du patrimoine, sans parler du public en général, chaque année plus nombreux à s'intéresser à tout ce qui touche, de près ou de loin, à la culture.

Cette année, monsieur le ministre, où vous nous avez proposé, à juste raison, de célébrer Malraux, nous considérons ce budget, que nous ne pouvons accepter, comme un hommage bien irrespectueux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Afin de ne pas vous faire languir, monsieur le ministre, je vous dirai d'emblée que le groupe du Rassemblement pour la République votera le projet de budget de la culture.

M. Guy Hermier. C'est une nouvelle !

Mme Frédérique Bredin. Nous sommes rassurés !

M. Christian Vanneste. Il le votera pour trois raisons : d'abord, parce que ce budget lutte avec succès contre le poids du passé ; ensuite parce qu'il sauvegarde, malgré des inquiétudes, les intérêts du présent ; enfin et surtout, parce qu'il ménage l'avenir.

C'est un budget qui lutte avec succès contre le poids du passé. Je n'insiste pas sur le contexte général qui oblige la culture, comme les autres domaines ministériels, à consentir des efforts pour réduire le déficit de l'Etat.

Dans ce cadre, il faut souligner que les crédits sont maintenus aux environs du 1 % qui, depuis bien des années, tient lieu d'horizon à la montée en puissance quantitative de la politique culturelle.

Certes, nous n'obtenons 0,97 % du budget de l'Etat que grâce aux extensions du budget précédent, mais il est inutile de rappeler que celles-ci – architecture, dont Jean-Louis Borloo a parlé tout à l'heure, orchestre de Radio-France, Arte – étaient parfaitement légitimes et cohérentes.

Le recul de cette année demeure très relatif puisqu'il se limite à 1,53 % par rapport aux crédits disponibles en 1996 et qu'il maintient surtout les crédits d'interven-

tion à 11 milliards de francs, même si, hors transferts de compétences et grands travaux, le budget passe, lui, de 13,7 milliards à 12,9 milliards de francs.

Je tiens à dire, notamment pour répondre à M. Hermier que vous avez toujours su défendre le titre IV et que, par conséquent, les artistes n'ont jamais été touchés par des réductions budgétaires.

Au sein de cette évolution, il faut surtout souligner la poursuite du rééquilibrage entre Paris et la province. C'est là que se situe la véritable victoire sur le poids du passé.

En effet, si, en 1997, commence à s'estomper le poids des grands projets parisiens en investissement – 570 millions sont récupérés à ce titre –, chacun, en revanche, peut prendre conscience du poids grandissant de ces grands équipements en frais de fonctionnement.

Ainsi, malgré une amélioration certaine de la gestion de l'Opéra de Paris, on ne peut que s'inquiéter du glissement des chiffres : entre 1993 et 1996, les subventions de l'Etat ont pris le TGV, avec une augmentation de 13,29 %. Le coût global du fonctionnement s'est contenté du « rapide » avec une augmentation de 6,6 %. Quant au public, il a fait du sur place, avec un élargissement de 1,7 % pour une augmentation du nombre des spectacles de près de 8 %. Il serait facile, en comparant ces chiffres, de montrer qu'il n'y a aucun nouveau spectateur à l'Opéra de Paris. Là est véritablement le poids de mauvais choix passés que nous devons assumer.

De la même façon, la Bibliothèque nationale de France, dont la conception globale a pu être légitimement contestée, aura coûté plus de 8 milliards de francs, et son budget de fonctionnement devrait dépasser 1,3 milliard. C'est pourquoi il faut se réjouir que, en 1997, les deux tiers des crédits d'investissement soient consacrés à la province. Onze grands travaux en régions seront lancés, cinq ont déjà commencé et seront poursuivis en 1997, avec une augmentation de 108 millions de francs de la ligne qui leur est consacrée. Ce sera vrai à Reims, à Toulouse, à Dijon – et j'en passe.

Par ailleurs, les crédits d'intervention du titre IV consacrés à la province passeront de 73 % en 1996 à 77 % en 1997, avec une augmentation de 50 millions des crédits déconcentrés. Cet effort mérite aussi d'être souligné.

Il y a là une véritable volonté d'aménagement culturel du territoire avec des pôles d'excellence constitués par les grands équipements et autour desquels sera réalisé un maillage du territoire.

Après des années marquées par l'inégalité d'accès à la culture à la fois sur le plan géographique et sur le plan social, l'objectif d'une culture pour tous est désormais dessiné. L'idée que vous avez lancée des « zéniths » mobiles y contribuera puissamment.

Cette démarche est d'autant plus justifiée qu'elle répond à l'augmentation des interventions culturelles des collectivités territoriales – augmentation que soulignait tout à l'heure Mme Roig. Les interventions représentent aujourd'hui plus de 50 % des dépenses culturelles. Les communes de plus de 10 000 habitants consacrent en moyenne 10 % de leur budget à la culture, les départements près de 3 % et les régions 2,4 %. Ce progrès risquerait d'être découragé si l'Etat ne déployait pas davantage d'équité.

Au-delà des chiffres, on observe aussi une révolution dans les esprits. Aujourd'hui même, dans ma ville de Tourcoing, a lieu une visite du studio national des arts

contemporains du Fresnoy. Pourtant, certain directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts a pu parler de l'installation d'une école nationale dans un « bastringue de province ». Pour ma part, je suis fier d'un gouvernement qui décentralise en matière culturelle.

M. Jacques Vernier. Très bien !

M. Christian Vanneste. Ce budget sauvegarde le présent, même si des inquiétudes subsistent, notamment pour le patrimoine et le cinéma. M. le rapporteur général du budget souligne à juste titre que le secteur du patrimoine est le point le plus préoccupant du présent projet de budget. Le recul des moyens consacrés à la restauration du patrimoine est en effet important, avec une diminution de 34,6 % qui correspond à l'étalement de la loi de programme. Une telle évolution risque d'avoir des conséquences sur l'emploi. Les professionnels du bâtiment estiment que de nombreuses petites entreprises hautement spécialisées et 3 000 ouvriers très qualifiés sont directement menacés. Vous avez, monsieur le ministre, répondu à cette inquiétude en commission des affaires culturelles en montrant que, en raison de l'utilisation partielle des crédits de ce secteur en 1996 – 30 % seulement – ce recul dans les chiffres n'aurait en fait guère de conséquences sur l'activité. Pouvez-vous vous engager très fermement sur ce point ?

Par ailleurs, il faut souligner une progression de 17 % des moyens d'intervention de la direction du patrimoine, notamment pour l'animation et l'action éducative.

Enfin, il convient de se féliciter de la mise en œuvre de la fondation du patrimoine, laquelle viendra compléter les interventions publiques dans le domaine jusqu'à présent laissé en friche du patrimoine non inscrit et non classé, si riche dans notre pays.

En ce qui concerne le cinéma, à l'égard duquel la France a su déployer une politique volontariste et originale, deux inquiétudes se font jour.

D'une part, les crédits destinés aux interventions de l'État dans le domaine audiovisuel diminuent de 23 % par rapport à 1996. Mais cette diminution demeurera sans effet, puisque le mécanisme du compte de soutien à l'industrie cinématographique permettra une augmentation de 6 % des recettes, qui autorisera des interventions plus importantes tant en ce qui concerne l'aide automatique que l'aide sélective. Là encore, contrairement à ce que disait Malraux à Amiens naguère, ce sont les industries du rêve qui financeront le droit au rêve, le droit à produire dans notre pays, dans le domaine cinématographique, le droit à produire des œuvres d'art.

D'autre part, un amendement parlementaire a limité le rôle des SOFICA. Il serait souhaitable que l'on puisse revenir sur cette limitation d'un avantage fiscal dont chacun a pu mesurer les effets positifs sur l'industrie cinématographique puisqu'il a bénéficié à trente-huit films en 1995 en apportant 10 % de leur budget.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Christian Vanneste. Enfin, dans ce domaine, il serait souhaitable de permettre aux collectivités territoriales d'intervenir davantage. C'est la volonté de la Commission nationale du film, qui souhaite créer un réseau de bureaux d'accueil à travers la France. En facilitant les tournages dans nos régions, un tel réseau ne pourra que contribuer au développement d'industries techniques et, plus généralement, d'emplois induits.

Il faudrait également modifier les lois de décentralisation, afin que les collectivités territoriales puissent intervenir dans le domaine de l'aide à la production, comme le fait déjà, de manière exceptionnelle, la région Rhône-Alpes.

Enfin, le présent projet de budget ménage l'avenir. Pendant longtemps, on s'est contenté d'élargir l'offre culturelle sans trop se soucier de l'élargissement du public. Cette préoccupation est cependant légitime. C'est André Malraux qui se félicitait des 7 000 abonnés de la maison de la culture de Bourges, une ville de 60 000 habitants, soulignait-il. Oui, un tel objectif n'est pas vain !

En ce sens, la culture participe également à la réduction de la fracture sociale. C'est ainsi que plus de 160 millions de francs seront consacrés à améliorer l'accès des publics défavorisés à la culture. En 1996, une trentaine de projets culturels de quartier ont été ouverts. Cette politique sera poursuivie en 1997, avec une augmentation de 30 millions pour des actions spécifiques dans les zones sensibles en plus des subventions déjà versées par les directions régionales de l'action culturelle et le fonds interministériel de la ville.

L'emploi est également une priorité dont nul ne conteste le caractère pressant. Ainsi, les subventions accordées au théâtre sont très majoritairement destinées au maintien ou à la création d'emplois. Pour 100 francs accordés à un théâtre, de 30 à 40 francs vont à la rémunération des personnels permanents, 30 francs au moins à l'emploi des acteurs, techniciens et décorateurs, et 20 francs environ à des services eux-mêmes créateurs d'emplois : graphistes ou constructeurs, par exemple.

De même, la culture a des effets directs sur le commerce et le tourisme et, en conséquence, un impact très évident sur les échanges extérieurs.

L'élargissement du public passe prioritairement par la formation artistique – M. Bernard Serrou l'a souligné tout à l'heure – et par la prise en compte des pratiques amateurs. C'est pourquoi il faut souligner l'augmentation de 0,8 % des interventions en milieu scolaire : quinze sites d'éducation artistique et culturelle et vingt-deux sites d'aménagement des rythmes scolaires seront opérationnels à la rentrée 1997.

Par ailleurs, les crédits consacrés aux écoles d'art et aux écoles nationales de musique progresseront de 0,7 %. C'est certes insuffisant, mais cela va dans la bonne direction. On sait quelle est l'attente des communes dans ce domaine essentiel dont elles supportent 90 % des charges, alors qu'il devrait s'agir d'une des grandes priorités de l'État.

Aménagement culturel du territoire, éducation artistique et culturelle, ouverture aux pratiques amateurs : ce sont là des thèmes présents dans le rapport de la commission d'étude de la politique culturelle de l'État présidée par Jacques Rigaud.

Avec Malraux, la politique culturelle avait connu un véritable souffle. D'autres avaient cru poursuivre son œuvre en se contentant de souffler plus fort. Il faudrait surtout aujourd'hui souffler mieux et plus juste, et la politique culturelle serait refondée. Que ce budget soit, monsieur le ministre, le prélude à cette refondation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Hélas ! mes chers collègues, il y a peu de choses à dire sur le budget du ministère de la culture, si ce n'est que les chiffres ont le mérite d'être clairs. Ils traduisent l'abandon officiel du 1 %. La promesse électorale du candidat Jacques Chirac a été jetée aux oubliettes par le ministre.

M. Louis de Broissia. Et les 110 propositions ?

Mme Frédérique Bredin. Cette année, il y a un maquillage budgétaire, comme il y avait eu, l'an dernier, une manipulation budgétaire. A structure identique, le budget de la culture baisse, non de 450 millions de francs, mais bien de 1,450 milliard de francs !

Cette chute considérable s'inscrit dans la ligne d'un déclin continu depuis 1993. Mais ce déclin est aggravé cette année. Si l'on regarde ce qui s'est passé depuis quatre ans, on voit que, à structure constante, le budget de la culture est en baisse de plus de 3 milliards : 3,3 milliards de francs exactement.

Le budget de la culture ne représente plus désormais que 0,79 % du budget de l'Etat, ce qui met en péril toute idée de politique culturelle volontariste et innovante.

Tous les secteurs sont touchés, tous les secteurs vont souffrir : les moyens d'intervention en faveur des artistes et des institutions culturelles ; les crédits destinés aux arts plastiques, notamment pour les achats et les commandes publiques ; les crédits alloués aux musées, notamment les crédits de fonctionnement et d'intervention ; les crédits affectés à la musique et à la danse. Le théâtre voit ses crédits stagner en francs constants. L'aide aux auteurs et à la création dramatique est sacrifiée. Le cinéma enregistre une baisse de 25 % des aides publiques, soit une diminution de 60 millions de francs, alors même que le système des SOFICA, créé par Jack Lang, est mis en cause. Il ne faut pas faire comme certains régimes soviétiques qui, aux pires heures, niaient ou recomposaient l'histoire et oublier celui qui, durant dix ans, a donné un souffle considérable à notre politique culturelle. Oui, André Malraux a été un très grand ministre de la culture. Mais Jack Lang également !

Les crédits de développement et de formation sont également en baisse. Monsieur le ministre, vous parlez sans cesse de la lutte contre la fracture sociale, reprenant d'ailleurs là le discours de Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle, mais, dans le même temps, vous réduisez au total de 65 millions de francs les crédits d'intervention de la direction du développement et de la formation, c'est-à-dire les crédits destinés aux conventions de développement culturel passées avec les collectivités locales, les crédits permettant, dans le cadre de la politique de la ville, d'engager des actions en faveur des publics les plus fragiles, les plus défavorisés, les subventions à de nombreuses associations, les crédits destinés à l'éducation artistique.

Vous avez également décidé de sacrifier l'avenir. En matière d'investissement, la plongée des crédits est considérable, qu'il s'agisse des autorisations de programme ou des crédits de paiement. Ironie de l'histoire, l'année même où André Malraux va entrer au Panthéon, le ministre d'un gouvernement ayant la même sensibilité politique que l'ancien ministre de la culture décide de diminuer de façon considérable les crédits consacrés à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine monumental ! André Malraux aurait sans doute préféré que l'on préservât son action plutôt que l'on utilisât son nom !

Cette diminution vertigineuse est d'autant plus frappante qu'elle est contraire à vos engagements, contraire à la loi de programme votée ici même par l'actuelle majorité qui prévoyait une augmentation de 2 % des crédits jusqu'en 1998. Elle est également contraire à la loi sur la fondation du patrimoine et le plan emploi qui lui était rattaché. Contrairement à tous ces engagements, on assiste à une baisse drastique des crédits du patrimoine, qui aura une incidence extrêmement forte sur l'emploi dans ce secteur : un tiers des entreprises du secteur, soit environ 3 000 emplois, sont menacées par cette nouvelle politique.

Enfin, la province est négligée. Vous parlez de rééquilibrage en faveur de la province, mais la baisse considérable des autorisations de programme pour le patrimoine portera d'abord préjudice à la province. De même, la diminution des crédits d'investissement destinés aux actions régionales des différentes directions - théâtre, musique, arts plastiques, musées - portera d'abord préjudice à la province.

Avec votre 0,79 %, monsieur le ministre, nous sommes arrivés à un tel niveau de réduction budgétaire que c'est à l'abandon pur et simple d'une politique culturelle que nous sommes conviés aujourd'hui !

Les artistes, réunis aux Bouffes du Nord, avaient fêté le premier anniversaire de la déclaration de Jacques Chirac sur la culture en organisant une sorte de spectacle de dérision sur les fausses promesses. Ils ne connaissaient pas le budget de 1997 ! Le deuxième anniversaire risque d'être plus terrible encore pour le chef de l'Etat qui n'a pas tenu ses promesses pour le ministre qui était censé les appliquer.

Qu'il s'agisse de la lutte contre la fracture sociale, de la fondation du patrimoine, d'aide à la province, aucune des promesses que vous aviez faites n'a été tenue !

Je conclurai mon intervention en citant un mot un peu féroce d'un membre de la majorité, qui disait : « De Gaulle avait Malraux. Chirac, lui, n'a pas cette chance. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, mes chers collègues, « la culture est porteur de transformation, d'évolution, de remise en question, de progrès », écrit Jacques Rigaud dans son rapport. Elle est garante de cohésion sociale, source de dignité, de démocratie, de liberté, car elle permet à chacun de comprendre le monde et d'agir sur lui.

C'est pour ces raisons que nous défendons le budget de la culture et que nous ne comprenons pas que certains veuillent le diminuer.

Il est vrai qu'en France, pour des raisons historiques, l'Etat joue un rôle très important en matière culturelle. Les Français l'acceptent et le demandent.

C'est pour ces raisons aussi que nous souhaitons que chaque homme et chaque femme accède à la culture. C'est un aspect prioritaire d'une politique culturelle, et c'est essentiellement sur ce point que portera mon intervention.

Monsieur le ministre, vous avez pu préserver l'essentiel de vos moyens dans un budget de rigueur. Tout au plus dois-je regretter, comme vous et comme mes collègues, la diminution de 34,6 % des moyens consacrés à la restauration des monuments historiques. Le rapporteur de la loi programme sur le patrimoine que j'étais le regrette profondément.

Mais le budget que vous présentez vous permet de prendre des initiatives intéressantes dans ce que je considère comme essentiel : l'accès de tous à la culture.

Premièrement, vous renforcez le rééquilibrage en faveur de la province. Les crédits en sa faveur ont progressé de cinq points en trois ans. Les deux tiers des crédits d'équipement vont à la province. Quant à la fondation du patrimoine, elle connaît déjà des résultats très intéressants.

Deuxièmement, vous lutez contre l'exclusion sociale. Vous développez l'offre culturelle dans les quartiers défavorisés et en facilitez l'accès. Vous associez, dans cette entreprise, professionnels de la culture, représentants du monde associatif, représentants du monde socioculturel et enseignants. Vous développez les actions en direction des publics défavorisés : handicapés, malades, prisonniers, etc.

Troisièmement, vous mettez l'accent sur les politiques de diffusion, en renforçant le réseau de décentralisation dramatique, en développant les théâtres missionnés, en agissant en faveur de la chanson et du jazz, en aidant la création cinématographique.

Quatrièmement, vous augmentez les crédits destinés aux enseignements artistiques et annoncez une réforme clarifiant les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement de la musique et de la danse.

Cinquièmement, vous prenez des positions courageuses en condamnant les municipalités qui sélectionnent les livres proposés à la lecture de leurs concitoyens.

Sixièmement, enfin, vous proposez une politique de contrats avec les collectivités, politique de responsabilisation et d'efficacité.

C'est donc une politique de longue haleine que vous avez entrepris de mener, malgré les nombreuses difficultés.

Nous savons tous que la démocratisation de l'accès à la culture est encore relativement faible. C'est d'ailleurs le principal reproche que Michel Schneider, directeur de la musique, adressait à son ministre : ne pas s'être impliqué dans l'élargissement du public.

En outre, vous ne disposez que d'une part des crédits disponibles : 19,8 %. Les autres ministères reçoivent 27 % des crédits – et leurs actions ne vont pas toutes dans la même direction – et les collectivités, 50 %.

Vous devez tenir compte de la nécessaire décentralisation, du développement du réseau associatif, de la culture scientifique et technique souvent délaissée, de la place croissante des industries culturelles, de la télévision et des médias.

Vous devez également tenir compte de l'inquiétude des milieux culturels, souvent de leur désarroi devant la précarité du financement : annulations, gels, retards de paiement, décalage entre crédits annoncés et crédits versés.

Vous vous heurtez à l'appauvrissement des contenus culturels des programmes audiovisuels, trop souvent soumis à l'audimat.

Il vous faut donc une réelle volonté politique pour surmonter tous ces obstacles, monsieur le ministre. Mais vous l'avez.

Pour terminer, je voudrais surtout mettre l'accent sur l'initiation aux arts, à la musique, et sur l'encouragement à la pratique musicale. Ce sont là, à mon sens, les clés de l'accès à la culture.

C'est sur l'école que doit porter l'effort, la révolution. Nous devons rattraper le retard que nous avons sur d'autres pays. Il y a trente ans déjà, j'ai essayé de le faire

quand je dirigeais un collège expérimental. Cela fait vingt ans que je réclame une loi programme sur l'enseignement musical. Pour moi, c'était la suite de la loi programme sur l'équipement des musées dont j'ai été le rapporteur.

C'est ce domaine que les commissions Fauroux et Rigaud jugent fondamental. L'éducation artistique, lit-on dans le rapport Fauroux, est partie intégrante d'une formation fondamentale équilibrée, contribuant à stimuler les besoins d'expression et d'échange. Elle permet, par la découverte et l'éducation au goût de chacun, une affirmation plus libre et plus complète de la personnalité de tout individu.

L'enseignement artistique doit être obligatoire dans le primaire et le secondaire, l'initiation devant se faire pendant le temps scolaire, mais aussi hors de celui-ci, en dehors de l'école.

Cette action doit être conduite en très étroite liaison avec l'éducation nationale.

L'enseignement artistique doit concerner tous les arts : chorales, expression dramatique, archéologie, cinéma, sciences et techniques, peinture, musique.

Parallèlement, en signant des contrats avec les municipalités et les associations, il faut développer la pratique amateur et l'initiation à toutes les musiques : jazz, rock, musiques amplifiées. Cela permettrait de toucher un nouveau public.

Monsieur le ministre, le chantier est vaste. Votre rôle est difficile et exaltant. Mais votre action est forte et va dans le bon sens. Le groupe de l'UDF vous soutiendra dans vos efforts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la fracture sociale, dont on a tant parlé, se fait sentir d'une façon de plus en plus vive, et la culture a aujourd'hui son rôle à jouer dans la réduction de cette fracture. Aussi, l'examen du projet de budget de la culture pour 1997 apparaît comme une opportunité réelle qu'il nous faut utiliser pour contribuer à ressouder notre société.

Monsieur le ministre, en diffusant la culture comme facteur d'épanouissement social, vous apportez cette impulsion nouvelle dont nos concitoyens ont tant besoin, notamment dans les temps de crise que nous traversons.

Il y a encore beaucoup de richesses humaines et patrimoniales non utilisées. C'est pourquoi il importe, par une orientation adaptée des crédits du ministère de la culture, de maintenir une politique volontariste afin que la culture française s'inscrive en tant que partenaire actif dans l'évolution de notre société.

J'ai noté avec intérêt que vos objectifs s'inscrivaient en parfaite adéquation avec les choix antérieurs de votre ministère. Cela est d'autant plus remarquable que vous attachez une grande importance à la réalisation d'actions culturelles concrètes, comme la mise en place d'une politique du livre digne de ce nom. L'abondement des crédits de la dotation générale de décentralisation relative aux bibliothèques est le fondement de cette action.

En dépit de la baisse des crédits du ministère de la culture, dictée par la nécessaire rigueur budgétaire, j'approuve l'esprit dans lequel ce budget s'inscrit. Toutefois, je me permettrai, d'abord, d'attirer votre attention sur les choix qui affectent, d'une part, le patrimoine monu-

mental et, d'autre part, les intermittents du spectacle. J'aborderai ensuite la situation difficile que nous rencontrons sur le plan régional pour la mise en œuvre d'actions culturelles. C'est ainsi que je reviendrai sur les cas assez atypiques qui concernent le haut Vaucluse, et plus particulièrement les pays d'Orange, dont je suis député. Il s'agit, comme vous pouvez l'imaginer, monsieur le ministre, des Chorégies d'Orange, mais aussi de la réalisation de l'espace Clodius, avec sa bibliothèque.

Tout comme vous, je suis intimement convaincu que la cohésion sociale passe par la culture.

J'ai pu noter avec intérêt que des actions prioritaires étaient prévues afin de rétablir un équilibre entre la province et Paris, notamment pour lutter contre les inégalités sociales. Au-delà des actions prioritaires, vous avez maintenu, pour l'essentiel, la progression normale de missions traditionnelles.

Cependant, certains secteurs sont plus particulièrement touchés par cette diminution de crédits. Permettez-moi d'évoquer, après mes collègues, les inquiétudes pesant sur la restauration des monuments historiques.

Le secteur professionnel de la restauration des monuments historiques a déjà subi de lourdes pertes. Alors que cette restauration exige un savoir-faire particulier, une haute technicité, ce secteur ne risque-t-il pas, aujourd'hui et demain, de voir son activité suspendue ?

Porteuse d'emplois, la restauration des monuments historiques a déjà subi de fortes pertes avec le gel des crédits de paiement pour l'exercice 1996. Une confirmation de la diminution des crédits, comme cela est prévu avec l'étalement de la loi de programmation du mois de décembre 1993 sur les monuments historiques jusqu'en 1999, ne risque-t-elle pas, elle aussi, de porter un coup rude aux nombreuses entreprises concernées ?

Permettez-moi, au passage, de vous interroger sur les effets attendus de cette loi de programme. Alors qu'elle était prévue pour assurer une continuité dans la gestion de la restauration des monuments historiques, puisqu'elle prévoyait des autorisations de programme à reporter dans les lois de finances successives, a-t-elle aujourd'hui encore une utilité ?

Que pouvons-nous répondre aux professionnels de la restauration des monuments historiques lorsqu'ils nous font remarquer qu'ils supportent l'essentiel des économies budgétaires de la culture ? En effet, sur 455 millions de francs de diminution des crédits du ministère de la culture, les monuments historiques enregistrent à eux seuls une diminution de 406 millions de francs.

Enfin, le paiement des crédits non encore versés pourra-t-il compenser véritablement cette diminution budgétaire, comme cela a été annoncé ?

En me faisant l'écho de tout ce secteur d'activité, je souhaiterais vous demander quelles perspectives il peut encore attendre, alors qu'il intervient directement sur notre civilisation et notre héritage patrimonial.

Mais il est un autre secteur à propos duquel je souhaiterais vous demander quelques précisions : je veux parler des intermittents du spectacle. Certes, je le sais, la législation sur le régime fiscal ne dépend pas du ministère de la culture, mais vous avez en quelque sorte vocation à être leur avocat auprès du ministère des finances.

Si l'on a pu considérer que, pour de nombreuses professions, les déductions forfaitaires supplémentaires pour frais professionnels n'étaient plus justifiées, il semblerait utile de distinguer, parmi ces professions, celles qui engendrent toujours de nombreux frais.

Les intermittents du spectacle, tels les artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques, doivent toujours assumer les frais de déplacement pour les auditions et les tournages et leur grande majorité – je ne parle pas de quelques stars bien connues – ne dispose que de revenus modestes.

Dans ces conditions, ne pourrait-on pas considérer que la contribution de cette catégorie socio-professionnelle aux efforts budgétaires n'est pas adaptée ?

Un maintien aménagé du régime de déduction forfaitaire supplémentaire ne relèverait-il pas plus d'une mesure d'équité et de protection vis-à-vis d'une profession fragilisée que d'un privilège fiscal ?

Enfin, j'aborderai deux sujets qui touchent les pays d'Orange : les problèmes de l'Espace Clodius, avec sa bibliothèque, et les Chorégies.

Conçu comme un pôle culturel complet, avec des logements sociaux, une bibliothèque-médiathèque, une salle de spectacles et un musée comprenant des fouilles archéologiques, l'Espace Clodius, certes démesuré par rapport aux besoins de la ville d'Orange et du nord Vaucluse, correspondait à une approche culturelle globale.

Ayant fait l'objet d'une convention de développement culturel entre la ville et l'Etat en 1992, ce dernier avait accepté de soutenir le projet.

J'ai été saisi à de nombreuses reprises de l'évolution du programme Clodius, tant pour ce qui concerne l'affectation que l'activité réelle de l'espace. Je sais, monsieur le ministre, combien vous avez été attentif à ce dossier. Si son programme architectural est, pour l'heure, à peu près réalisé, son utilisation et son affectation ne sont toujours pas assurées. Nous sommes un certain nombre à nous demander si la principale affectation de l'Espace Clodius ne sera pas d'abriter l'université du Front national l'été prochain !

Je souligne qu'à l'heure actuelle la bibliothèque n'a plus de conservateur, non plus que de bibliothécaire.

Monsieur le ministre, pourriez-vous m'indiquer si vous entendez maintenir le versement des subventions initialement prévues pour cet espace. Après qu'un rapport, établi par une autorité incontestable, et dont chacun dans cet hémicycle connaît les conclusions, a mis en évidence l'attitude scandaleuse d'une mairie, il paraît difficile de verser à celle-ci une subvention alors qu'elle s'en est exclue elle-même en ne respectant pas le plus élémentaire principe de tolérance républicaine.

Mais l'Espace Clodius n'est malheureusement pas le seul point de rupture avec la culture depuis la présence du Front national à Orange : il faut aussi parler de la situation des Chorégies.

En dépit des agressions politiques contre la culture, les Chorégies de 1996 ont pu avoir lieu, avec la participation des plus grands professionnels et la reconnaissance d'un public toujours plus nombreux. Mais il faut bien reconnaître que les Chorégies n'ont pu avoir lieu que grâce à une aide exceptionnelle de votre part et au maintien de l'aide des collectivités locales, venant suppléer les désengagements de la mairie d'Orange. Permettez-moi de vous en remercier !

Vous avez décidé de ne pas reconduire cette aide exceptionnelle en 1997. Si le président des Chorégies que je suis le regrette, le député de la République ne peut qu'approuver cette décision. En effet, il eût été totalement anormal de se substituer une année de plus à une municipalité défaillante, volontairement défaillante, qui

n'hésite pas à étrangler financièrement tous ceux qui veulent maintenir un espace de liberté culturelle dans les communes.

Pour finir, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire une proposition.

Le tissu culturel des pays d'Orange – je parle des associations – est complètement sinistré, et vous le savez. Ne pourriez-vous reporter l'aide exceptionnelle d'un million de francs accordée l'année dernière aux Chorégies en la répartissant entre les différentes associations afin de les aider à maintenir une véritable liberté culturelle dans les pays d'Orange ? Ainsi, vous contribuerez au maintien de la culture dans les communes sans pallier les défaillances de la municipalité en question.

Bien sûr, je voterai votre budget malgré quelques réserves, concernant notamment le chapitre des monuments historiques. Il préserve l'essentiel des acquis de la politique culturelle et, dans le contexte budgétaire actuel, vous avez su en tirer le meilleur parti possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au-delà des chiffres, au-delà des pourcentages, un budget est d'abord et avant tout le reflet d'une politique. De ces chiffres et de ces pourcentages, il a pourtant été beaucoup question. Je les rappellerai brièvement.

Je vous propose un budget qui s'établit à 15,1 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, soit environ 0,97 % du budget de l'Etat ; ou encore à 14,9 milliards de francs en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, soit une baisse inférieure à 1 %. Tels sont les faits, tels sont les chiffres.

La baisse s'explique pour une large part par une diminution de 570 millions de francs des crédits attribués aux grands travaux, dont l'achèvement est proche.

Hors transfert de compétences et hors grands travaux, le budget passe de 13,6 milliards à 12,9 milliards, soit une baisse d'environ 5 %. Mon ministère participe ainsi pleinement à l'effort de rigueur demandé par le Premier ministre à l'ensemble du Gouvernement, et je remercie M. le rapporteur spécial suppléant d'avoir insisté sur ce point. Il y participe d'abord et surtout en étalant sur les trois années à venir – 1997, 1998 et 1999 – l'exécution de la loi de programme sur le patrimoine et les opérations des contrats de plan passés entre l'Etat et les régions.

Cet effort est partagé par l'ensemble des lois de programme. Je sais les interrogations qu'il peut susciter, et j'y reviendrai largement quand j'expliquerai ce que je compte faire pour limiter les diminutions budgétaires dans le domaine du patrimoine vis-à-vis des entreprises de travaux publics.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial suppléant. Très bien !

M. le ministre de la culture. Le ministère de la culture poursuit également son effort d'économies de fonctionnement pour sa propre administration comme pour tous ses établissements publics.

Malgré un effort de rigueur sans précédent sous la V^e République, partagé par l'ensemble de l'Etat, le budget du ministère de la culture reste très proche du pourcen-

tage emblématique – 1 % du budget de l'Etat – en conservant intactes, et je remercie les orateurs qui l'ont relevé, ses capacités d'intervention.

Je vous donnerai un seul indicateur : depuis 1994, le ministère de la culture a vu croître d'un milliard de francs le montant des crédits consacrés à ses compétences traditionnelles.

Il s'est vu, par ailleurs, attribuer de nouvelles prérogatives, qui consolident son rôle et son influence – je veux parler de l'architecture, de la Cité des sciences et de l'industrie, de la contribution de l'Etat au soutien des missions culturelles et de l'audiovisuel public. Cette année, il s'agit de la part de la dotation globale de décentralisation allouée par l'Etat aux bibliothèques publiques.

Ces nouvelles compétences ne s'exercent pas au détriment des compétences traditionnelles. Le ministère de la culture doit avant tout s'attacher à l'égalité d'accès de chacun à la culture et je suis persuadé que l'Etat doit inscrire son action dans la continuité, mais aussi dans le pluralisme et la tolérance.

Rappelons-nous les mots prononcés par André Malraux à Amiens, en 1966 : « La maison de la culture, c'est vous et, si vous le voulez, je vous dis que vous tentez l'une des plus belles choses que l'on ait tenté en France parce que, alors, avant dix ans, ce mot hideux de "province" aura cessé d'exister. »

M. Edouard Landrain. Bravo !

M. le ministre de la culture. Rééquilibrer les actions de l'Etat entre Paris et les régions, je m'y emploierai dans le contexte budgétaire difficile que vous connaissez et, pour cela, je serai et resterai volontaire, tant pour ce qui concerne les choix d'équipements que les aides au fonctionnement. Je vais donc consacrer deux tiers des crédits d'équipement à cet effort de rééquilibrage.

Si les maisons de la culture ont été la grande œuvre des années 1950 et 1960, l'Etat peut et doit encore faire beaucoup pour soutenir l'équipement culturel, qu'il s'agisse, d'abord, des équipements lourds, qui structurent le réseau culturel, mais aussi des équipements de proximité qui en assurent l'irrigation.

L'Etat doit d'abord réfléchir à son propre réseau. Il doit désormais s'interdire de penser qu'un équipement d'envergure nationale doit être forcément construit à Paris, madame Bredin !

M. Patrice Martin-Lalande. Assurément !

M. le ministre de la culture. C'est pourquoi la Maison de la mémoire contemporaine, qui renfermera les archives de la V^e République, ne sera pas construite à Paris, mais à Reims, après le Centre des archives du monde du travail à Roubaix et celui des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

C'est pourquoi le Centre national des costumes de scène sera accueilli à Moulins, dans l'ancienne caserne Villars.

C'est pourquoi nous aiderons l'auditorium de Dijon.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. le ministre de la culture. C'est pourquoi, enfin, nous aiderons l'espace d'art contemporain de Toulouse.

L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans le programme des grands projets en régions. J'y consacrerai 200 millions de francs l'an prochain.

Mais au-delà de ces projets ambitieux, l'Etat doit aussi, jour après jour, aider les collectivités territoriales dans leurs projets. Car s'il doit prendre conscience qu'il n'est

plus seul et que ces collectivités apportent autant d'argent public au financement de la culture que tous les ministères réunis, il peut et doit apporter l'argent nécessaire aux projets les plus à même de rapprocher les citoyens de la culture.

L'an prochain, ce seront 60 millions qui seront affectés aux lieux de diffusion artistique adaptés aux besoins des publics – salles municipales, centres d'art, petits lieux de diffusion musicale ou chorégraphique – probablement peu spectaculaires mais très efficaces.

Ce seront aussi 75 millions de francs qui iront aux musées des collectivités territoriales. Si l'Etat a su donner l'exemple en rénovant ses grands musées, s'il poursuit son effort avec constance, il se doit aussi d'aider les collectivités désireuses de donner à leur patrimoine un cadre convenable et attractif.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. le ministre de la culture. Ce seront enfin 40 millions de francs en faveur des lieux de proximité culturelle, au plus près des besoins des populations les plus éloignées de l'offre culturelle, en milieu rural comme en milieu urbain.

Je ne citerai que deux exemples.

Malraux voulait des cathédrales de la culture dans les grandes villes de France ; ce furent les maisons de la culture. Un de mes prédécesseurs lança le Zénith, salle de concert plus légère que les grands vaisseaux de la décentralisation culturelle. Je voudrais lancer l'an prochain la réalisation de salles mobiles, afin que les villes moyennes ou petites puissent aussi accueillir des concerts d'envergure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je suis le maire d'une ville de moins de 50 000 habitants. Nous n'y voyons jamais de grands concerts ou de grands spectacles. Pourtant, quelques heures de montage et quelques heures de démontage suffiraient.

De la cathédrale immobile, attirant les fidèles de plusieurs lieues à la ronde, à la vedette rapide sillonnant les routes, vous voyez que notre conception de l'équipement culturel peut évoluer, tout en restant fidèle à l'esprit d'André Malraux.

L'Etat doit aussi rapprocher ses centres de décision de ses partenaires et se donner les moyens de ses ambitions. Je poursuivrai résolument la déconcentration des crédits.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le ministre de la culture. Grâce à la globalisation qui vous est proposée dans le présent projet de budget, les préfets et les directions régionales des affaires culturelles seront désormais pleinement maîtres des crédits qui leur seront délégués pour décider, avec les élus, des priorités réelles, parce que le partenariat se construit d'abord sur le terrain.

Les crédits déconcentrés augmenteront de 50 millions de francs l'an prochain.

J'en viens à mon second exemple.

J'ai décidé d'accroître très significativement – de 17 % – les crédits d'intervention de la direction du patrimoine afin que l'Etat puisse non seulement améliorer l'accueil dans les monuments historiques dont il a la charge, mais aussi développer son aide au réseau des routes historiques et des villes d'art et d'histoire avec les collectivités.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la culture. Vivre la culture, c'est s'efforcer de l'offrir à chacun, comme le voulait l'auteur de *l'Espoir* : à l'habitant des banlieues et des cités comme au village des Causses, à l'érudite et au chercheur comme à l'écolier, au prisonnier ou au malade. Je suis persuadé que la culture n'est pas une fin pour l'homme mais un moyen : le moyen d'être pleinement lui-même, libre, responsable, c'est-à-dire citoyen, le moyen d'aimer et de choisir ses amours en toute liberté, qu'il s'agisse de rock, de bandes dessinées, de cinéma, de musique baroque ou de littérature, de culture scientifique ou technique.

Cela exige que les interventions de mon ministère soient d'abord et toujours centrées sur les publics réels et potentiels de la culture. Mais cela nécessite aussi une réflexion de fond sur les voies de l'accès à la culture, laquelle débouche inévitablement sur ce besoin évident mais encore assez largement insatisfait d'éducation artistique et de sensibilisation culturelle. Tous les publics doivent être concernés !

L'an prochain, je consacrerai plus de 160 millions de francs aux publics défavorisés.

L'expérience des projets culturels de quartiers a été lancée cette année, madame Bredin. Elle porte ses premiers fruits, et cet élan ne sera pas brisé. Je soutiendrai les initiatives les plus originales, les initiatives les plus prometteuses, comme la transformation de la friche de La Belle-de-Mai en pôle de développement culturel et économique.

Je veillerai également à soutenir des politiques tarifaires qui facilitent l'accès des jeunes à des représentations, à des expositions, à des concerts et à l'entrée de musées. Je veillerai également à intensifier des actions lancées pour apporter la culture aux publics les plus improbables car éloignés des réseaux traditionnels : incarcérés, malades, handicapés, personnes âgées.

Mais porter une attention particulière aux publics qui ont le plus de difficultés d'accès à la culture ne signifie pas l'abandon des pratiquants réguliers d'une activité culturelle, ni de ce véritable et permanent prosélytisme culturel rendu possible grâce aux réseaux et aux institutions implantés sur l'ensemble du territoire. C'est le sens du maintien à un niveau historiquement très élevé des crédits d'intervention afin de poursuivre et d'approfondir des actions qui ont fait leur preuve.

Pour le théâtre, je conforterai le réseau de la décentralisation des centres dramatiques. J'intensifierai les efforts en direction des jeunes. Je développerai un concept, celui des théâtres missionnés dont la subvention est conditionnée à une politique culturelle d'offres de qualité en faveur du grand public.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la culture. Un programme de captation et de restitution audiovisuelles du spectacle vivant sera engagé. Les théâtres lyriques en région, les grandes institutions chorégraphiques et musicales, les festivals de premier plan retiendront bien sûr toute mon attention. Mais je veillerai avant tout au soutien des institutions les plus proches des publics et de leurs pratiques quotidiennes, notamment en zone rurale, sans négliger la chanson et le jazz, aujourd'hui formes majeures d'expression. En 1997, un hall de la chanson devrait voir le jour au cœur du parc de la Villette, cet exemple quasi unique au monde de réussite d'intégration culturelle, architecturale et paysagère.

Mesdames, messieurs les députés, l'Etat consacrera plus de 80 millions de francs de crédits d'intervention et de soutien supplémentaires au secteur du cinéma et de l'audiovisuel. En cette année du cinquantième anniversaire du festival de Cannes, il doit plus que jamais affirmer sa présence et son rôle de régulation du secteur des industries culturelles, du multimédia naissant au cinéma centenaire, sans oublier le livre et le disque. Abandonner ce soutien, livrer ces secteurs aux lois aveugles d'un marché mondialisé serait plus qu'une renonciation ; ce serait une lâcheté alors même que la France s'est battue pour sauvegarder l'exception culturelle, et qu'elle a gagné.

Le but de la politique culturelle est avant tout d'accomplir la République, au sens le plus noblement politique de ce terme, c'est-à-dire de donner à chacun, par un accès réellement égal aux œuvres de l'esprit, la possibilité de se former une conscience citoyenne dans sa plénitude. L'heure est venue de faire pour l'éducation artistique et culturelle ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction, et le ministère de la culture ne saurait y parvenir seul. C'est bien une mobilisation nationale qui est nécessaire, celle de l'Etat tout entier. Elle peut s'engager grâce une forte coordination des initiatives entre mon département ministériel, l'éducation nationale et la jeunesse et les sports, mais aussi avec les collectivités territoriales.

A son niveau, le ministère de la culture peut intervenir selon deux axes.

Premier axe : il est chargé de la formation supérieure, celle des artistes, des créateurs, des architectes de demain, mais aussi celle des professeurs de musique, de danse ou d'art dramatique. Il veille à leur donner le meilleur environnement et la meilleure formation possible, qu'elle soit initiale ou permanente. L'Ecole du Louvre sera érigée en établissement public autonome. J'augmenterai de 26 % les crédits de fonctionnement alloués aux écoles d'architecture dont la responsabilité m'a été transférée l'an dernier, tout en consacrant 57 millions de francs à leur équipement ou à la construction de nouveaux bâtiments – je remercie Jean-Louis Borloo de l'avoir souligné. Cela explique les 8 millions supplémentaires que je consacrerai à la formation continue des professionnels, au développement de nouvelles formations pour les créateurs et à la sensibilisation des publics scolaires.

Second axe : le ministère de la culture doit rationaliser ses interventions dans l'ensemble de son domaine d'action. Je voudrais commencer ce travail par l'enseignement de la musique et de la danse. Je vous proposerai donc, l'an prochain, de débattre d'un projet de loi sur les enseignements artistiques spécialisés, projet de loi clarifiant les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales. Je réponds ainsi à M. Fuchs et à M. Serrou.

Je crois que l'architecture est l'art le plus immédiat, le plus proche de notre quotidien. Le ministre de la culture doit veiller à en préserver les plus remarquables témoignages tout en favorisant la création. La culture est faite de cette permanente dialectique entre l'héritage et le legs futur. Le Corbusier disait : « L'architecture est le jeu savant, correct et magnifique des formes assemblées dans la lumière. » C'est pourquoi je la place résolument au cœur de ce projet de budget pour 1997. Hors écoles d'architecture, les crédits augmenteront de plus de 20 %. Je doublerai les crédits consacrés aux actions de promotion et de diffusion. Je multiplierai par sept les actions de sensibilisation et de formation professionnelle. Enfin, les moyens des services départementaux de l'architecture et du patrimoine seront accrus de 12 % et je consacrerai 18 millions de francs à leur équipement. Je doublerai le

soutien aux secteurs sauvegardés et aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain, pour donner un nouveau souffle à la grande œuvre lancée en 1964.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis et **M. Laurent Dominati**. Bravo !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial suppléant. C'est bien, on en a besoin !

M. le ministre de la culture. C'est le sens de l'achèvement des grands travaux, mais aussi de la poursuite de la remise en état du patrimoine bâti des institutions culturelles.

La Bibliothèque nationale de France ouvrira ses portes au grand public à la fin de 1996 et le Musée de la musique début 1997. Ainsi, seule l'opération de rénovation du Grand Louvre est appelée à se poursuivre dans les prochaines années. Trente millions de francs permettront d'installer les salles nécessaires à la présentation des arts premiers dans le plus grand musée du monde et de réaliser les études détaillées nécessaires au projet de musée du Trocadéro. Alors que les travaux de rénovation du théâtre national de Strasbourg s'achèvent pour une réouverture prévue en fin d'année, la réhabilitation du théâtre de l'Odéon entrera dans sa phase active et celle du musée Guimet sera poursuivie. Le réaménagement intérieur du Centre Pompidou commencera en fin d'année 1997 afin qu'il puisse être rouvert en totalité au public le 1^{er} janvier de l'an 2000. De plus, j'engagerai la réhabilitation du site des Gobelins, qui accueille le mobilier national et les manufactures d'Etat, pour mettre en valeur les collections et ouvrir plus largement ce site au public.

Enfin, le maintien des crédits d'acquisition au niveau exceptionnel atteint en 1996 permettra de poursuivre les achats d'œuvres rendus nécessaires par l'expiration des certificats de sortie du territoire d'œuvres d'art émis en application de la loi du 31 décembre 1992. Il permettra aussi de renouveler le soutien de mon ministère au marché de l'art contemporain.

Les effectifs du ministère seront maintenus en 1997. Un redéploiement permettra de renforcer les moyens en personnel des services d'architecture et de poursuivre l'objectif de résorption des personnels vacataires. Un plan de rénovation des directions régionales des affaires culturelles sera engagé afin d'en faire de véritables lieux d'accueil et d'information des professionnels et des publics de la culture.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous saluerons bientôt l'entrée dans l'éternité de la République d'un homme que l'on qualifia de prophète et de visionnaire. Cet homme croyait simplement, au plus profond de son être, à ce qu'il faisait. Il connaissait suffisamment l'histoire séculaire de son pays, celle des grandes civilisations, pour savoir combien une culture est à la fois quelque chose de très fort et de profondément fragile. Or voici ce qu'il disait : « Si le mot culture a un sens, il est ce qui répond au visage qu'a dans la glace un être humain quand il y regarde ce qui sera son visage de mort. La culture c'est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur terre ». La culture, œuvre de vie parce qu'en nous forçant à contempler la mort elle nous en arrache. C'est un formidable message en ces temps où l'incertitude et l'angoisse se font parfois envahissantes.

J'en viens aux questions qui m'ont été posées sur ce budget. Tous les orateurs l'auront compris, il convient de distinguer le budget pour la culture vivante, inchangé par rapport à 1996, de celui de la loi de programme sur le

patrimoine – qui a été touché, car, tous les ministères ayant accepté d'étaler sur un an de plus leurs engagements pluri-annuels, le ministère de la culture ne pouvait être le seul à déroger à cette règle. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point qui vous préoccupe à juste titre.

L'étalement de la loi de programme sur les monuments historiques décidé par le Gouvernement va en effet se traduire par une diminution, en 1997, des ouvertures de crédits à hauteur de 570 millions de francs. Je connais comme vous l'effet multiplicateur des crédits de la loi de programme et les risques que font peser, sur les entreprises et sur la préservation de métiers hautement qualifiés, la réduction des autorisations de programme qui seront ouvertes l'an prochain. L'effort de rigueur qui nous est demandé devrait toutefois pouvoir être compensé par une meilleure utilisation des crédits ouverts, c'est-à-dire une utilisation plus rapide.

Vous conviendrez avec moi que ce qui compte au premier chef pour les entreprises, c'est le carnet de commandes, c'est-à-dire, au niveau de l'Etat, l'engagement des tranches de travaux. Il faut d'abord travailler sur les autorisations de programme ouvertes en loi de finances pour qu'un montant plus élevé fasse l'objet d'engagements l'an prochain. La spécificité des procédures de travaux sur les monuments historiques, pleinement justifiée par la nécessité de procéder à des restaurations adéquates, fait que 30 % seulement des autorisations de programme ouvertes par la loi de finances de l'année font actuellement l'objet d'un engagement lors du même exercice budgétaire. C'est parfaitement explicable car, à l'échelle d'une région, il faut programmer ces opérations, ce qui suppose une large consultation. Ensuite, il faut passer un accord avec le propriétaire, généralement une commune ou un propriétaire privé, sur les financements et sur le calendrier. Enfin, il faut conduire des études qui définiront le parti de restauration retenu. Cela prend beaucoup de temps, et c'est normal, parce qu'on ne restaure pas à la va-vite.

La mobilisation des services et des partenaires, dont les collectivités territoriales ne sont pas les moindres, devrait nous permettre de fixer un objectif global d'engagement d'environ 40 %. En 1996, au vu des autorisations de programme ouvertes, le carnet de commandes issu des autorisations de programme « Monuments historiques » ouvertes en loi de finances initiale devrait être de l'ordre de 470 millions de francs. En 1997, à taux d'engagement constant, il ne serait plus – c'est vrai – que de 310 millions de francs. Le passage à un taux moyen d'engagement de 40 % permettra de mobiliser 110 millions de francs, donc de quasiment compenser la baisse des crédits.

Il faut aussi agir pour utiliser au mieux les crédits ouverts les années précédentes et non consommés à ce jour. Je vais donc demander à mes services d'accélérer au maximum leur effort sur les autorisations de programme ouvertes les années antérieures, afin de maximiser le taux d'engagement sur ce stock déjà ouvert. Il reste actuellement environ 1 milliard de francs d'autorisations de programme déjà affectées à un programme précis de restauration mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'engagements. Ce travail d'accélération sur le stock existant permettrait de dégager entre 100 et 200 millions de francs par rapport au rythme actuel d'engagement des crédits.

Il existe enfin une troisième source qui devrait permettre de dégager des autorisations de programme pour de nouvelles opérations. Il s'agit des opérations qui sont terminées ou en voie de l'être. Quand une opération est déclarée terminée, on rapproche la réalité des paiements

constatés des autorisations de programme ouvertes. Une bonne gestion des travaux implique que l'autorisation ouverte ne soit pas dépassée, mais il est vrai que, dans certains cas, le montant total des paiements est inférieur au montant ouvert d'autorisations de programme. Ces reliquats d'autorisations de programme peuvent alors être réutilisés pour de nouveaux travaux. J'estime qu'un travail d'accélération des clôtures d'opérations permettrait de dégager environ 100 millions de francs supplémentaires.

Ces trois efforts cumulés devraient permettre de maintenir un niveau d'engagement, donc de commandes aux entreprises des opérations nouvelles, et de faire plus et mieux travailler les entreprises sur les opérations en cours. C'est à ce prix que je pense pouvoir annuler l'impact récessif de la décre de crédits de la loi de programme sur le patrimoine monumental. Ainsi, le volume de travaux, c'est-à-dire ce qui compte vraiment dans la réalité, devrait être maintenu.

Je tiens à vous remercier, monsieur le rapporteur spécial, madame le rapporteur pour avis, pour la pertinence de votre présentation du projet de budget de la culture, dont vous avez parfaitement mis en évidence les priorités. Vous avez évoqué les travaux de la commission Rigaud, le Musée des civilisations et des arts premiers et la nécessaire adaptation de la politique culturelle aux nouvelles technologies.

Monsieur le rapporteur spécial, j'ai d'ores et déjà retenu plusieurs idées qui émergent avec force du rapport que Jacques Rigaud m'a remis le 18 octobre dernier. Trois notions reviennent au long des travaux de la commission : celles d'autonomie, de contrat et d'évaluation. A partir de ces trois notions, qu'il conviendra de concrétiser dans le champ d'application de la politique culturelle, c'est la mission de service public culturel qui se trouve réaffirmée.

La première orientation consiste à affirmer que la culture n'est pas seulement un secteur, mais une dimension à part entière de l'action gouvernementale. Les propositions d'un comité interministériel des affaires culturelles, les conférences consacrées à l'action culturelle en région et un fonds national d'innovations culturelles vont dans ce sens. De même, la proposition de créer une délégation aux industries culturelles permettrait de mettre en cohérence la politique menée en direction des industries culturelles qui sont, pour les années à venir, l'un des grands chantiers de l'action gouvernementale. Au milieu des difficultés du moment, le ministère de la culture se doit d'assumer une responsabilité citoyenne, d'assurer une véritable mission politique, de donner et de conserver un cap à la politique culturelle de l'Etat.

M. le rapporteur spécial a également évoqué le musée du Trocadéro et le déménagement du musée de la Marine. Le musée du Trocadéro verra le jour dans l'aile Passy du palais de Chaillot, sur l'esplanade du Trocadéro. Il aura le statut d'établissement public administratif, sous la double tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture. Il rassemblera les collections du musée de l'Homme et celles du musée des arts africains et océaniques. Les laboratoires de préhistoire, d'anthropologie et d'ethnologie resteront à Chaillot et une antenne de 1 400 mètres carrés sera créée au musée du Louvre pour présenter entre 150 et 200 pièces majeures. Un crédit de 30 millions de francs est inscrit à ce titre dans le projet de budget pour 1997 de mon ministère pour une ouverture au public à la fin de 1999. Une mission de préfiguration est en cours de création pour mettre en œuvre les décisions du Gouvernement. Enfin, une

commission présidée par Jean-François Deniau a été constituée pour proposer une nouvelle implantation du musée de la Marine.

Le devenir du pavillon de la Porte Dorée, qui accueille aujourd'hui le musée des arts africains et océaniens, fait l'objet d'une concertation approfondie entre son propriétaire, la ville de Paris, et l'Etat. Je ne laisserai pas ce merveilleux bâtiment sans affectation.

Le nouveau musée du Trocadéro devrait ouvrir à la fin de l'année 2001 pour un coût total estimé à 1 milliard de francs, dont 600 millions de francs pour les travaux à Chaillot, 100 millions à 150 millions de francs pour les acquisitions, 200 millions de francs pour le déménagement du musée de la Marine et 30 millions de francs pour l'antenne du Louvre. Vous voyez, mesdames, messieurs les députés, que nous sommes loin des grands travaux des précédents septennats.

Madame le rapporteur pour avis, vous avez parfaitement posé les enjeux liés à l'émergence des nouvelles technologies. Si l'expression « société de l'information » évoque l'échange, le savoir, la liberté, il peut aussi masquer l'isolement ou l'inégalité. Vous avez eu les mots pour le dire et je vous en remercie. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder autour de soi. Il y a ceux qui usent avec facilité de ces nouveaux outils de communication et qui participent déjà à la société du XXI^e siècle et il y a ceux qui n'ont pas ces outils, ou qui ne savent pas les maîtriser, qui sont peut-être déjà évincés de ce futur. Mais je suis persuadé que ces mutations peuvent être porteuses d'espoir. Les nouvelles technologies sont déjà investies par les artistes qui ont vu là un lieu pour la création. Le multimédia est aussi un moyen extraordinaire de faire connaître les richesses de notre patrimoine. Je pense que ces nouvelles technologies sont une chance pour le pluralisme et pour la culture.

Je tiens à féliciter M. Borloo d'avoir su œuvrer à la préfiguration de la Fondation du patrimoine, d'avoir ouvert, dès aujourd'hui, le chantier de réinsertion à Malaval, hameau abandonné. Il nous prouve ainsi qu'il est possible de réinsérer les jeunes à partir de travaux intéressants, tout en leur rendant une dignité. C'est le grand enjeu du volet « patrimoine et emploi ; patrimoine et insertion ». Je le remercie pour son travail ainsi que pour ses propos sur le rattachement de l'architecture au ministère de la culture. Enfin, je tiens à lui dire combien je suis attaché à la culture pour tous, à l'égal accès de tous à la culture, et je le félicite de ce qu'il fait à Valenciennes avec l'anneau culturel.

Monsieur Serrou, vous avez abordé le problème de la politique lyrique. Je vous ai déjà parlé de ma volonté de relance des enseignements artistiques et de clarification des différents niveaux de compétences. S'agissant du statut des maisons lyriques, vous savez que l'Etat a élaboré un statut d'opéra national qui a été déjà attribué à l'opéra de Lyon. Ce statut consacre l'ambition, le sérieux, la qualité artistique d'une maison lyrique. L'attribution de ce label est l'occasion de renforcer le partenariat entre les différentes collectivités publiques qui financent les opéras de région. Pour aller plus avant, sans que pour autant l'Etat impose un statut unique à des établissements qui relèvent avant tout des collectivités locales, il faudrait réfléchir à des statuts mieux adaptés que ceux qui existent actuellement – régies municipales, associations, syndicats mixtes. La proposition, émise par plusieurs députés, tendant à créer des établissements publics territoriaux est à l'évidence l'une des solutions les plus intéressantes.

Enfin, j'en suis tout à fait d'accord avec vous, mieux diffuser la musique et l'art lyrique nécessite une politique active par le biais de la télévision et de retransmissions sur grand écran. Je m'attache à soutenir et à développer cette politique.

Monsieur Hermier, madame Bredin, monsieur Sicre, je n'engagerai pas une querelle de chiffres, voire de comptes : vous n'avez jamais conservé ce fameux 1 % ! Il fut immédiatement annulé dans la loi de finances initiale de 1993.

Les moyens dont je dispose me permettront de mener une politique ambitieuse en faveur des régions et – j'y reviendrai – des publics en difficulté. C'est le principal.

Monsieur Hermier, je voudrais vous convaincre qu'il n'y a aucun lien entre l'étalement de la loi de programme sur le patrimoine et la création de la Fondation du patrimoine.

La première mesure est une mesure horizontale d'étalement de toutes les lois de programme. Elle s'applique pour la loi de programme sur le patrimoine comme pour les autres lois.

La création de la Fondation du patrimoine, pour laquelle les premières réflexions remontent à plus de deux ans, vise un objectif qui n'est pas couvert par la loi de programme sur le patrimoine. Il s'agit de la restauration du patrimoine de proximité qui n'est ni protégé, ni inscrit, ni classé.

Evitons donc tout amalgame entre ces deux mesures qui ne portent pas sur le même domaine et n'ont aucun lien de causalité.

A propos de ce qu'a dit M. Sicre sur la création du musée des civilisations et des arts premiers, au Trocadéro, et de la comparaison qu'il a faite avec les grands travaux, j'ai envie de répondre que c'est l'hôpital qui se moque de la charité ! Affirmer que les grands travaux n'ont pas porté atteinte aux crédits de fonctionnement du ministère de la culture, je trouve que c'est particulièrement étonnant, surtout quand on sait que le simple budget de fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France atteint pratiquement 1 milliard de francs !

Monsieur Vanneste, nous voulons en effet un vrai schéma de développement culturel, et je vous remercie de l'avoir souligné.

L'article 16 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 dispose que : « Le schéma des équipements culturels[...] détermine les moyens de rééquilibrage de l'action de l'Etat en investissement et en fonctionnement, entre la région Ile-de-France et les autres régions de telle sorte qu'au plus tard, au terme d'un délai de dix ans, ces dernières bénéficient des deux tiers de l'ensemble des crédits consacrés par l'Etat. »

Les trois quarts de mes crédits d'intervention et les deux tiers de mes crédits d'équipement vont déjà en région.

J'en viens aux orientations et au calendrier que vous m'avez demandé. L'orientation du schéma insistera sur la mobilisation des structures existantes pour améliorer les conditions d'accès et sur la mise en relation des différents types d'équipement.

Une commission composée d'élus, de représentants de l'Etat et d'experts sera mise en place au début de 1997, en concertation avec la DATAR. Le schéma devra être établi au plus tard dix-huit mois après la promulgation du schéma national d'aménagement et de développement du territoire, qui doit vous être présenté avant l'été 1997.

Concernant maintenant l'emploi culturel, je crois comme vous, monsieur Vanneste, et comme l'a souligné également Mme le rapporteur pour avis, que la culture a aussi un véritable rôle économique. Plus de 400 000 personnes exercent aujourd'hui une activité dans ce domaine. Vous avez raison de souligner que, derrière les crédits d'intervention du ministère – le titre IV – ce sont des milliers d'emplois directs, sans parler des emplois indirects qui sont liés, comme vous le savez, au commerce et au tourisme. C'est un secteur en devenir et qui est susceptible de créer de nombreux emplois, avec l'augmentation du temps que nos concitoyens peuvent consacrer aux loisirs.

Concernant les écoles de musique, c'est bien parce que je suis conscient des problèmes qu'elles connaissent que je souhaite vous présenter un projet de loi sur ce sujet. Il va de soi qu'il nécessitera des crédits importants. Le ministère de la culture devrait se donner comme objectif de doubler en cinq ans les moyens qu'il consacre aux établissements d'enseignement et de formation artistiques, et, monsieur Vanneste, vous m'en avez parlé bien des fois !

Comme cela ne suffira probablement pas, il faudra procéder à une concertation avec les collectivités territoriales afin de mieux déterminer le champ d'intervention de chacune d'entre elles. C'est dans ce partenariat que s'inscrira l'effort de l'Etat. S'engager dans une véritable politique de contrat d'objectifs entre partenaires – l'Etat, les communes, les départements et les régions – nous obligera, dans le même temps, à clarifier les domaines de compétences respectifs.

Vous connaissez mon entier soutien au régime des SOFICA. Je pense, comme vous, que le niveau de plafonnement retenu pour l'abattement fiscal – 50 000 francs – est extrêmement bas. J'espère que le Sénat, qui va prochainement étudier ce texte, partagera mes convictions.

M. Laurent Dominati. Il le fera !

M. le ministre de la culture. Un mot à Mme Bredin. En vous entendant, madame, on s'aperçoit que vous perdez votre sang-froid, et je comprends votre « férocité » pour reprendre le terme que vous avez employé ! C'est la réponse de ceux qui perdent pied en l'occurrence dans le milieu culturel.

Mais vous n'êtes pas crédible lorsque vous tentez de faire croire qu'il n'y a pas de politique culturelle innovante, ou que les crédits concernant les arts plastiques, les musées, la musique, la danse, les théâtres, l'aide aux auteurs, le cinéma, ne seront pas reconduits ! Vous savez très bien que c'est le contraire et que si diminution du budget il y a, c'est en raison de l'étalement de la loi de programme sur le patrimoine.

Peut-être auriez-vous aimé qu'il en soit ainsi, ce qui vous aurait permis de montrer par là que nous ne sommes pas des amis des artistes ou des milieux culturels. C'est le contraire. Peut-être le regrettez-vous. C'est ainsi. Il suffit de regarder les manifestations dont vous parliez, il suffit de voir vers qui se tournent aujourd'hui les artistes.

Quant à la fracture sociale, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien pour la combattre. D'ailleurs, je n'aimerais pas qu'on en parle de cette façon-là, à des fins de politique politicienne. Je pense, je suis même persuadé que la question vous intéresse autant que moi. Mais vous ne pouvez pas adresser ce reproche au ministre de la culture qui, le premier, a consacré une ligne budgétaire spécifique aux projets culturels de quartier, d'au-

tant que ce n'est pas un coup pour une année, un coup médiatique, comme d'autres ont pu le faire dans des banlieues – je ne voudrais pas revenir à cette tribune sur certains exemples que vous connaissez bien.

Disons simplement que nous recommençons cette année, pour faire un travail de fond. Vous n'aurez jamais vu une émission de télévision, vous n'aurez jamais vu d'articles de presse concernant ces études. Pourtant, je pourrais vous parler d'Armand Gatti, à Sarcelles, de Paul Vecchiali, à Mulhouse, qui vient de faire, avec les jeunes d'un quartier, un film qui a été présenté à Venise, je pourrais vous parler de tous ces quartiers où, avec les médiateurs du livre, nous arrivons à développer la lecture. Non, vous ne ferez croire à personne que nous restons indifférents.

Quant à la province, c'est le deuxième budget depuis vingt ans à lui consacrer les deux tiers des crédits d'investissement, contre un tiers à Paris ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sur les SOFICA, j'ai entendu vos interventions, lu vos articles disant qu'il fallait les sauver.

Mais si nous avons perdu, il y a quelques jours, dans cet hémicycle, c'est bien parce que le parti socialiste, que vous connaissez, je crois, s'est abstenu sur le sujet. Vous ne pouvez pas dire le contraire, les procès-verbaux sont à la disposition de tout le monde. Et non seulement vous vous êtes abstenus, mais un membre du groupe socialiste vient de déposer un amendement tendant à plafonner l'abattement fiscal à 45 000 francs.

M. Jacques Vernier. C'est scandaleux !

M. le ministre de la culture. L'abstention au moment du vote, la demande de plafonnement à 45 000 francs, moi, je dis non. Je suis beaucoup trop attaché au cinéma indépendant, comme vous, je l'espère. J'espère aussi que vous pourrez expliquer au parti socialiste qu'on ne peut pas ainsi mettre en cause le cinéma indépendant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Fuchs, je vous remercie de soutenir les orientations que j'ai fixées. Je n'entrerai pas dans une querelle de chiffres, je me borne à observer que la capacité d'intervention du ministère est préservée, que les transferts ne se font pas au détriment des compétences traditionnelles. Voilà ce qui me semble le plus important.

Je crois avoir répondu sur le lyrique et sur l'enseignement artistique.

Monsieur Mariani, sur la suppression de l'abattement pour frais professionnels, je vous dirai que cette mesure intervient dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu, soumise au Parlement. Elle touche non seulement les journalistes, dont nous avons parlé longuement ce matin, mais aussi un ensemble de professionnels du secteur culturel, comme les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, musiciens ou acteurs cinématographiques. Elle répond à un légitime souci d'équité fiscale. Elle doit être appréciée en fonction des allègements d'impôt résultant de la réforme de l'impôt sur le revenu. Elle se fera sans incidence sur les cotisations sociales, tant pour les entreprises que pour les salariés, afin de ne pas pénaliser des professions souvent fragilisées.

Conscient de l'impact de cette réforme sur le pouvoir d'achat de professionnels aux revenus souvent modestes, le Premier ministre a demandé au ministre des finances

de faire en sorte que cette mesure n'entraîne aucun désavantage pour quelques situations dans les professions bénéficiant de cet abattement. Je suis bien évidemment associé à cette réflexion et j'en ai longuement parlé avec M. Arthuis.

Vous avez évoqué l'espace Clodius. Je connais votre combat. C'est aussi le mien. Vous avez attiré à plusieurs reprises mon attention sur la situation particulière de cet espace qui comprend une médiathèque, une salle de spectacles et un musée. Concernant la salle de spectacles, 1,8 million de francs a été versé, 1 million le sera prochainement. Pour le solde de la subvention de 5 millions de francs prévu, j'attends que la municipalité me confirme qu'elle confiera la gestion de cet équipement à une équipe indépendante, choisie sur la base d'un projet artistique et d'une programmation.

Pour le musée, l'Etat a déjà versé 2 millions sur les 5 prévus. Le solde sera versé rapidement, mais j'attends toujours des précisions et des engagements de la municipalité sur le projet muséographique, estimé à 7 millions de francs.

Enfin, la médiathèque n'a toujours pas de conservateur. Suite au rapport de l'inspection générale des bibliothèques, j'ai reçu des assurances de la ville sur le recrutement du personnel scientifique nécessaire, qui doit être d'au moins sept personnes, et sur les modalités d'acquisition des ouvrages. J'attends. Quand l'Etat aura la certitude que l'équipe municipale en place peut et veut tenir ses engagements, il prendra sa décision sur le montant définitif de la subvention, qui peut aller de 20 à 50 % du coût total du projet.

Vous avez évoqué les chorégies d'Orange. L'édition de 1996 – vous le savez bien, monsieur Mariani, vous qui y participez de près – a rencontré un très grand succès. Je voudrais vous en féliciter. Pour conforter définitivement cette manifestation, la ville d'Orange devrait rétablir son financement au festival. L'Etat ne reconduira pas sa subvention exceptionnelle. Vous comprendrez cette position.

J'ai écouté votre suggestion d'apporter un soutien renforcé aux associations culturelles du pays d'Orange. Vous connaissez comme moi les besoins de financement importants pour la musique et l'art lyrique dans votre région. Je vous garantis que j'examinerai avec attention ces besoins.

M. Guy Hermier. Et le préfet du Var, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture. Merci, monsieur Hermier, d'évoquer ainsi le théâtre de Chateaufallon. S'il y a bien quelqu'un qui, non seulement a été proche des responsables du théâtre de Chateaufallon, mais qui s'est déplacé, qui a apporté son soutien, c'est bien le ministre de la culture que vous avez devant vous. Je sais que nous partageons les mêmes valeurs sur ce sujet...

M. Guy Hermier. Et vous n'avez rien à dire au préfet du Var ?

Mme Frédérique Bredin. Vous n'avez pas autorité sur le préfet ?

M. Guy Hermier. Vous ne croyez pas que le Gouvernement pourrait avoir un autre comportement, compte tenu des positions qui sont les vôtres ?

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis. Ce n'est pas le lieu !

M. le président. Autorisez-vous M. Hermier à vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture. Oui, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Hermier, vous avez la parole.

M. Guy Hermier. J'ai posé une question dans mon intervention. Compte tenu des positions que vous avez prises, monsieur le ministre, ne croyez-vous que le Gouvernement devrait avoir une autre attitude à l'égard du préfet du Var, qui ne cesse de contredire, par ses décisions, les positions qui sont les vôtres ?

M. Christian Vanneste. Pas de leçon du PC sur la culture libre !

M. le ministre de la culture. Vous tombez mal avec moi, monsieur Hermier et vous avez d'ailleurs cité vous-même un article du *Monde*, qui date d'il y a quelques jours, où les positions du ministère de la culture ont été des plus claires !

Je ne voudrais pas que, une fois de plus, nous fassions monter le Front national. Il faut tirer les leçons, dire clairement ce que nous pensons du Front national, mais certainement pas en profiter pour nous battre, car il serait trop content.

Mme Frédérique Bredin. N'exagérez pas !

M. le ministre de la culture. Il n'attend que cela, madame Bredin ! Et d'ailleurs, si le Front national est monté à 15 %, c'est bien parce que vous étiez au pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Frédérique Bredin. Non !

M. Christian Vanneste. Le Front national n'existait pas avant l'arrivée des socialistes !

M. le ministre de la culture. Et si le Front national est monté, c'est parce que la gauche a voulu qu'il monte !

Mme Frédérique Bredin. Respectez au moins ce que vous avez dit !

M. Christian Vanneste. C'est vous qui l'avez fait, le Front national, c'est à cause de la proportionnelle !

M. le ministre de la culture. Vous avez fait le Front national...

Mme Frédérique Bredin. Vous savez bien que c'est faux !

M. le président. Allons, mes chers collègues, la parole est à M. le ministre !

M. le ministre de la culture. ... et il continuera à monter...

M. Christian Vanneste. Ils ne demandent pas mieux : c'est l'histoire du cheval de Troie !

M. le ministre de la culture. ... si vous ne faites pas attention et si vous ne reconnaissez pas que certains ont des valeurs et des convictions et s'engagent très fortement contre lui.

M. Christian Vanneste. Ce sont les socialistes qui l'ont fait venir dans cette maison, et c'est parfaitement immoral !

M. le ministre de la culture. Le Premier ministre, d'ailleurs, et le Président de la République actuel sont plus clairs que vous sur ce sujet !

M. Guy Hermier. Vous ne m'avez toujours pas répondu !

Mme Frédérique Bredin. En effet !

M. le ministre de la culture. Monsieur Mariani, vous avez précisément évoqué la politique culturelle de ces villes administrées par le Front national. Vous, vous le vivez au quotidien. Permettez-moi de vous féliciter, car les propos de tribune, c'est une chose, mais le quotidien en est une autre. Sachez que je suis à vos côtés. Vous avez parlé de la rupture imposée par les maires du Front national, cette rupture entre une culture ouverte au monde et une culture repliée sur elle-même. Je serai toujours, avec vous, du côté de la culture universelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe UDF.

La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre, le cœur de Paris bénéficie d'un patrimoine historique remarquable, protégé, en particulier, par le plan de sauvegarde du Marais. Engagé il y a des années, il arrive maintenant à son terme, c'est-à-dire à son application complète. L'enjeu est non seulement parisien mais national, tant les richesses du centre de Paris concernent tous les Français.

Mais se posent plusieurs questions. La première est liée aux incertitudes juridiques de ce plan de sauvegarde. En effet, les propriétaires des parcelles où les bâtiments doivent être détruits supportent seuls le coût de la dévalorisation qui en résulte. J'avais suggéré, au cours de la commission d'enquête, que l'Etat prenne en charge une partie de ce coût. Qu'en sera-t-il ?

Autre sujet de préoccupation : dans les rues du centre de Paris, et dans les centres historiques d'une façon générale, des immeubles, à défaut de mériter d'être classés, doivent quand même bénéficier d'une certaine protection de la part des pouvoirs publics. Dans cet ordre d'idées, ne pourrait-on imaginer d'aller au-delà de la protection qu'offre le droit commun de l'urbanisme ?

A cet effet, je vous suggère, monsieur le ministre, d'organiser, en liaison avec les Bâtiments de France et diverses commissions concernées, celle du Vieux Paris, d'autres pour d'autres centres-villes, ainsi qu'avec les élus, une mission chargée d'examiner quel dispositif l'Etat pourrait mettre en place, en concertation avec les associations et les collectivités locales, pour que nos centres historiques soient mieux préservés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous avez souligné le rôle qu'a joué le secteur sauvegardé du Marais, qui fut l'une des premières applications de la loi Malraux de 1962, dans la renaissance du centre historique de Paris.

Votre première question porte sur la législation des secteurs sauvegardés, et en particulier sur les immeubles répertoriés au plan de sauvegarde et de mise en valeur parmi ceux dont la démolition peut être prescrite à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.

Vous souhaiteriez que l'Etat envisage la possibilité d'indemniser les propriétaires de ces parcelles de la servitude que le plan de sauvegarde et de mise en valeur leur impose.

Permettez-moi de vous faire observer que le plan de sauvegarde et de mise en valeur est un document d'urbanisme qui se substitue au plan d'occupation des sols là où il est applicable. Or l'article L. 160-5 du code de l'urbanisme prévoit que, sauf lorsqu'elles portent atteinte à des droits acquis, les servitudes d'urbanisme ne sont pas indemnisables. Instituer une possibilité d'indemnisation à la charge de l'Etat pour les servitudes du plan de sauvegarde et de mise en valeur conduirait à remettre en cause cette disposition et impliquerait, logiquement, d'instituer parallèlement une possibilité d'indemnisation à la charge des communes pour les servitudes du plan d'occupation des sols. Ce serait donc rouvrir l'ensemble des débats sur l'indemnisation des servitudes d'urbanisme. Je ne suis pas sûr que ce soit aujourd'hui vraiment très très opportun.

Votre seconde question porte sur la protection du centre historique de Paris en dehors des secteurs sauvegardés.

Pour ce patrimoine, la préservation passe d'abord par un effort accru de connaissance du patrimoine parisien, paradoxalement peu étudié en dehors des monuments majeurs.

M. Laurent Dominati. C'est vrai !

M. le ministre de la culture. Il doit permettre une gestion plus efficace des procédures de protection existantes. Je pense en particulier au périmètre d'abord des monuments historiques, et à leur adaptation là où c'est nécessaire, notamment par le lancement de procédures de zones de protection du patrimoine architectural et urbain.

Je suis tout à fait disposé à engager une réflexion sur cette démarche en liaison avec la ville de Paris et les différents acteurs concernés, et à en discuter avec vous.

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. J'évoquerai deux sujets.

Le premier est l'échelonnement de la loi de programme relative à l'entretien et à la restauration du patrimoine monumental. Sur ce point, je vais dans le sens de M. Dominati.

S'il est louable, et j'en suis un des défenseurs passionnés, de créer une fondation du patrimoine, bien qu'aujourd'hui, malheureusement, celle-ci ne tienne pas encore toutes ses promesses, mais c'est bien normal, on ne peut mettre de côté les engagements qui ont été pris par ailleurs. C'est au total, il faut le rappeler, un milliard de francs de travaux qui seraient supprimés avec cet échelonnement, compte tenu de l'effet multiplicateur induit par les participations financières des différents partenaires – collectivités locales et territoriales et particuliers.

Il est bien évident que l'adoption d'un projet qui consisterait à faire supporter au seul patrimoine tout l'effort budgétaire demandé au ministère de la culture aurait des conséquences catastrophiques sur l'avenir de la profession, qui réunit environ 9 000 compagnons hautement qualifiés dans tous les métiers de la restauration.

Ce serait faire disparaître à court terme les savoir-faire irremplaçables de 3 000 à 4 000 compagnons formés aux techniques traditionnelles et aux technologies les plus avancées, qui contribuent non seulement à la préservation du patrimoine mais également au renouvellement de la création artistique. Parallèlement, la Fondation du patrimoine entend faire un effort du même ordre pour les personnes en réinsertion. Ce serait évidemment dommage de reperdre d'un côté ce que l'on aurait gagné de l'autre.

Ce projet d'échelonnement risque également de compromettre tout l'investissement réalisé en formation ces dernières années pour se préparer aux objectifs de la loi de programme, dans l'optique d'une continuité budgétaire qui, *a priori*, ne serait pas tenue. Un tel renversement de situation serait d'autant plus préjudiciable que la formation à ces métiers est particulièrement longue – plus de cinq ans en moyenne – et doit être adaptée aux particularismes culturels de chaque région.

A côté du maintien de l'emploi, il y a lieu de prendre en considération les impacts culturels et économiques, à une époque où le patrimoine joue un rôle attractif majeur. L'effort budgétaire de l'Etat pour la mise en valeur des monuments est largement récompensé par des retombées économiques importantes, générant un solde très positif pour le commerce extérieur.

Sur le plan européen, nous avons pu observer que les entreprises françaises, grâce à leur haut niveau de technicité, disposaient d'atouts de premier ordre pour rivaliser avec la concurrence étrangère. Le reconnaissance de leur valeur s'est traduite par des demandes d'intervention dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale.

Elue du deuxième département français pour le nombre de monuments historiques, vous comprendrez, monsieur le ministre, que je sois très attachée à ce que nous trouvions une solution en ce qui concerne l'échelonnement des travaux.

S'agissant, en second lieu, des SOFICA, serait-il possible que nous nous réunissions autour d'une table avec les professionnels pour discuter du financement du cinéma indépendant français dans les années qui viennent ? Une concertation à ce sujet me semble absolument indispensable, étant donné que, lors de l'examen de la première partie du budget, la position que je défendais avec bon nombre de collègues sur le régime fiscal des SOFICA a été battue en brèche. Si nous voulons éviter que la production française indépendante ne soit « mangée » par le cinéma américain, nous devons engager une réflexion très pointue à ce sujet.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Madame le député, nous avons déjà très longuement évoqué l'étalement de la loi de programme sur le patrimoine, qui porte cette année sur près de 570 millions de francs.

Ce qui compte au premier chef pour les entreprises, c'est le carnet de commandes. Nous devons donc répondre à une question simple : comment faire pour engager autant de travaux en 1997 qu'en 1996 ?

Il faut d'abord s'efforcer d'accroître la proportion d'autorisations de programme donnant lieu à engagement. Je me suis aperçu qu'actuellement 30 p. 100 seulement des autorisations de programme ouvertes en loi de finances font l'objet d'un engagement lors du même exercice budgétaire. Une bonne mobilisation des services et des partenaires, dont les collectivités territoriales ne sont pas les moindres, devrait nous permettre de fixer un objectif global d'engagement d'environ 40 p. 100.

En 1996, le carnet de commandes issu des autorisations de programme « monuments historiques » ouvertes en loi de finances initiale représente environ 470 millions de francs. En 1997, il est vrai, ce montant sera ramené à 316 millions. Le passage à un taux moyen

d'engagement de 40 p. 100 nous permettrait de reprendre quelque 110 millions de francs et donc de compenser quasiment l'ensemble de la baisse des crédits.

La deuxième méthode possible pour remédier à la diminution de la dotation consiste à utiliser au mieux les crédits ouverts les années précédentes et non consommés à ce jour.

Enfin, la troisième source de moyens complémentaires est liée aux opérations terminées ou en voie de l'être. Quand une opération est déclarée terminée, on rapproche la réalité des paiements constatés du montant des autorisations de programme ouvertes. Une bonne gestion des travaux implique que ce montant ne soit pas dépassé et, dans certains cas, le total des paiements lui est même inférieur. Il y a donc des reliquats d'autorisations de programme qui peuvent être réutilisés pour de nouveaux travaux. J'en estime le montant à 100 millions de francs.

Si l'on additionne les produits de ces trois sources de revenus, on répond, je crois, à votre question. Vous pouvez donc dire aux entreprises de travaux publics que le volume des travaux sur le patrimoine historique sera identique en 1997 à celui de 1996. Je m'engage à ce qu'il en soit ainsi.

S'agissant du cinéma, madame Bouquillon, il faut bien comprendre que, pour plus de 60 p. 100 des films indépendants, le tour de table est bouclé grâce aux SOFICA. Par conséquent, et je sais que vous partagez mon avis, porter atteinte aux SOFICA, ce serait non seulement porter atteinte à l'une des trois sources fondamentales de financement du cinéma français, mais ce serait surtout porter atteinte au cinéma indépendant lui-même. Vous l'avez très bien dit : si on ne veut pas être « mangé » par le cinéma américain, si on ne veut pas être sous dominante américaine d'ici à dix ou quinze ans, il faut évidemment se battre pour le cinéma indépendant, et donc pour les SOFICA.

C'est pourquoi je retiens très volontiers votre proposition de réunir les parlementaires intéressés, dont vous-même, naturellement, et l'ensemble des professionnels pour organiser une table ronde sur l'avenir du financement du cinéma français, en général, et sur les SOFICA en particulier.

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre, ma question complètera celle d'Emmanuelle Bouquillon sur les SOFICA.

En effet, le cinéma français ne souffre pas uniquement de problèmes de financement au niveau de la production, il souffre également d'une concentration excessive de la distribution. Les principaux distributeurs français étant liés par contrat avec des producteurs américains, ils ont davantage à diffuser, voire ils sont obligés de diffuser des films américains plutôt que des films français, ce qui est assez anormal. Le cinéma français est donc de plus en plus menacé aussi bien dans son financement que dans sa distribution.

Il existe en France un mécanisme de soutien original qui repose sur les subventions distribuées par le CNC. Je rappelle au demeurant qu'il ne s'agit pas de subventions de l'Etat puisque le CNC est financé par une taxe prélevée sur les billets de cinéma. Ainsi, c'est le cinéma qui s'alimente lui-même et il ne faut pas croire, comme on l'a entendu lors du débat fiscal sur les SOFICA, que l'Etat verse déjà beaucoup d'argent. En réalité, il n'en donne que très peu.

De l'avis des professionnels et de l'avis général, le système d'aides quasi automatiques attribuées par le CNC est à bout de souffle. C'est une conception aujourd'hui dépassée, même si elle a longtemps fait la preuve de son utilité. Où en sont les projets de réforme du CNC ? Peut-on imaginer un système d'aides plus transparent, plus responsable, plus vivant, qui permette de soutenir à la fois la production et la distribution indépendantes, afin que le cinéma français puisse perdurer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur Dominati, l'organigramme du Centre national de la cinématographie a été simplifié. Une direction du cinéma prend en charge l'ensemble des aides financières à la production, à la distribution et à l'exploitation, ce qui est beaucoup plus simple qu'auparavant. Une autre direction est chargée des questions budgétaires et de réglementation. Une troisième prend en charge les actions territoriales, la formation et le patrimoine. Enfin, un secrétariat général gère le CNC.

Voilà un organigramme clair pour une politique claire, dont je rappelle les grandes lignes pour 1997 : d'une part, la réforme de l'avance sur recettes, afin d'appliquer les recommandations émises par la commission présidée par Jérôme Deschamps, à laquelle j'avais demandé de réfléchir sur ce mécanisme dont le rôle est essentiel ; d'autre part, la réforme des procédures d'agrément, sur lesquelles une commission de réflexion doit me remettre ses conclusions avant la fin de l'année.

Vous m'avez parlé, monsieur Dominati, de l'aide accordée à l'Association des réalisateurs et producteurs pour construire une salle de cinéma. Je veux vous rassurer : elle ne fausse en rien la concurrence.

Si nous avons le deuxième cinéma au monde et le premier cinéma européen, c'est bien grâce au CNC. Les réformes de l'agrément et de l'avance sur recettes permettront d'améliorer les relations entre le cinéma français et le ministère de la culture. Aller plus loin serait à mon avis une erreur, car cela déstabiliserait un système qui marche.

M. le président. La première période de quinze minutes étant écoulée, nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, si le budget de la culture qui nous est soumis aujourd'hui se présente en diminution par rapport au précédent exercice, il se distingue cependant, dans la ventilation des dépenses, par le souci de privilégier les actions porteuses de développement régional plutôt que les opérations de prestige, et par la volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture à travers l'aide aux musées et aux salles de spectacle. Cette double orientation me paraît essentielle pour inscrire le développement culturel du pays dans la pérennité, et j'y souscris totalement.

Quelques questions me paraissent cependant devoir être posées sur l'enveloppe proposées au titre du patrimoine, en raison notamment des répercussions que seraient susceptibles d'engendrer les économies envisagées sur les quelque 45 000 monuments historiques classés ou inscrits que compte notre pays. Ce patrimoine constitue en effet le tissu culturel quotidien de nos villes et de nos villages, et nos concitoyens attachent à son entretien et à sa restauration le plus vif intérêt.

Par ailleurs, ce patrimoine, essentiellement régional et local, est l'une des composantes importantes de l'attrait touristique de la France et participe de ce fait au développement économique.

Enfin, l'entretien du patrimoine est source d'emplois qualifiés ; les travaux qu'il génère ne peuvent être valablement effectués que par des entreprises spécialisées disposant à la fois d'un savoir-faire traditionnel et de la maîtrise des technologies les plus avancées.

Pour toutes ces raisons, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous apportiez toutes assurances sur la volonté gouvernementale d'œuvrer directement ou indirectement, par le biais des subventions, en faveur de la préservation du patrimoine. Une première mesure efficace, qui permettrait en quelque sorte de pallier la minoration globale de l'enveloppe, consisterait à assurer une meilleure adéquation entre autorisations de programme et crédits de paiement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur ce que je viens de dire à Mme Bouquillon, mais je puis vous assurer de ma volonté d'œuvrer en faveur du patrimoine. Le nôtre est l'un des plus beaux du monde et le succès, la vitalité, des journées du patrimoine montre combien les Français y sont attachés.

En dehors de l'étalement dans le temps de la loi de programme sur le patrimoine, mesure qui, je le rappelle, s'applique à l'ensemble des lois de programme, vous avez sans doute remarqué, et j'y ai insisté tout à l'heure, que les crédits d'intervention qui permettent d'organiser des animations dans les monuments historiques – concerts, expositions, mises en lumière, etc. – sont en hausse de 17 %. Rénover les monuments historiques est une chose, mais les faire vivre est encore plus important, car s'il ne se passe rien dans un monument historique, même rénové, si l'homme n'y manifeste plus sa présence, il disparaît très vite.

Nous n'avons donc pas l'intention de sacrifier le patrimoine, nous voulons au contraire le mettre en valeur.

Je vous confirme, pour conclure, qu'il n'existe pas de manque de crédits de paiement dans le secteur du patrimoine et que toutes les autorisations de programme ouvertes peuvent donc être mobilisées. Si vous avez le moindre problème, je vous remercie de m'en parler personnellement.

M. Michel Habig. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bousquet.

M. Dominique Bousquet. Monsieur le ministre, élu d'une région, le Périgord, qui comprend de nombreux monuments historiques, je veux vous faire part, à mon tour, de l'inquiétude qu'inspire aux entreprises et à l'ensemble des opérateurs économiques la baisse des crédits de restauration qui est envisagée. En effet, si l'on évalue à 10 % la part de l'effet « patrimoine » dans l'attraction que notre pays exerce sur les touristes étrangers, il apparaît que ce secteur représente un apport de 15 milliards de francs en devises à l'économie française et de près de 60 milliards de francs à l'économie de l'ensemble du secteur touristique. La réduction de crédits prévue dans le projet de loi de finances entraînerait ainsi une perte de 6 à 8 milliards de francs pour l'économie du tourisme.

Les Français, vous l'avez souligné, sont extrêmement attachés à leur patrimoine ; le succès des journées du patrimoine suffit à le démontrer.

Quant aux entreprises, on comprend qu'elles soient venues frapper à la porte de tous les députés, car leur inquiétude reste grande, même si vous avez affirmé haut

et fort que leurs carnets de commandes ne seraient pas touchés et que le nombre d'opérations lancées l'année prochaine serait égal à celui de l'année précédente. Je vous demande donc, avec tous mes collègues, de ne pas hésiter à le réaffirmer, pour rassurer tout le monde.

Je tiens à évoquer, par ailleurs, les conditions de consommation des crédits dans les directions régionales de l'action culturelle. On nous affirme que les dossiers de restauration restent bloqués tant que les crédits ne sont pas physiquement délégués dans les régions et que les délégations de crédits dépendent du déblocage des dossiers. Cette situation pose problème aux services de la conservation des monuments historiques, qui hésitent à entreprendre les restaurations, ne sachant s'ils pourront les mener à terme. D'autant qu'il y aurait un certain manque de personnel dans les DRAC.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions qu'un élu de la Dordogne, département touristique comptant de nombreux monuments historiques, souhaitait vous soumettre, en vous demandant d'affirmer encore une fois que le nombre d'opérations sera effectivement maintenu l'année prochaine. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je crois avoir assez longuement expliqué comment je compte maintenir en 1997 le même volume de chantiers qu'en 1996. Cela permettra de préserver des emplois très qualifiés et de maintenir des savoir-faire uniques.

En ce qui concerne les effectifs mis à disposition par les DRAC dans le domaine de la conservation des monuments historiques, je peux vous indiquer que trente-cinq recrutements complémentaires ont été opérés au profit des conservations régionales des monuments historiques depuis le vote de la loi de programme. C'est un effort considérable qui nous rapproche de l'objectif de quarante postes à l'issue de la programmation.

(Mme Nicole Catala remplace M. Daniel Colliard au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le ministre, m'exprimant à la suite de M. Dominati, de Mme Bouquillon et de M. Bousquet, je crains de ne faire redondant, mais je veux, à mon tour, vous parler de l'entretien des monuments historiques. Après tout, si nous sommes si nombreux à vous interroger à ce sujet, c'est que la question nous tient à cœur. Et si nous avons eu si souvent l'occasion de vous en entretenir, ce n'est pas seulement parce que nous avons fait l'objet de nombreuses visites d'artisans et de responsables d'entreprises, c'est aussi parce que nous sommes tous attachés au patrimoine, au patrimoine national, bien sûr, mais également à celui de nos départements et de nos régions.

Donc, parmi les attributions qui sont les vôtres, figurent bien sûr la protection, l'entretien et la restauration des monuments et bâtiments historiques, mais pas seulement des plus prestigieux. Je pense aussi aux petites églises, aux châteaux, aux statues, aux vitraux, c'est-à-dire

à l'ensemble de ce qui fait notre mémoire et qui contribue à la sauvegarde de notre passé au profit du présent et des générations futures.

Or le budget de votre département ministériel enregistre pour 1997 un recul de 35 % des crédits destinés à la restauration du patrimoine historique, puisque 1 077 millions de francs y seront consacrés l'année prochaine contre 1 600 en 1996. Cette baisse, hélas constante, marque une inversion des priorités de votre ministère – ou alors je n'y comprends rien ! – au profit sans doute d'autres réalisations ou d'autres soutiens.

Les crédits consacrés au patrimoine, qui ne représentent que 10 % du budget de la culture, supportent en effet l'essentiel de l'effort de rigueur budgétaire réalisé cette année par votre ministère. En outre, cette contrainte financière se double de difficultés techniques liées à l'engagement des crédits.

À l'heure actuelle, seules 30 % des autorisations de programme ont fait l'objet d'un engagement. Cette situation résulte du blocage administratif et de délais d'examen des dossiers particulièrement pénalisants, comme l'a rappelé Dominique Bousquet. Sans aller jusqu'à restaurer à la va-vite, il convient désormais de considérer la restauration du patrimoine comme un secteur économique à part entière, porteur d'activité et d'emplois.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que par votre action dans ce domaine vous assumez un rôle majeur dans l'équilibre et l'aménagement du territoire en contribuant à maintenir en activité un nombre important d'entreprises spécialisées, composées pour la plupart de compagnons du tour de France seuls à même de transmettre un savoir-faire et un héritage manuel incomparables. L'avenir de ces petites entreprises est menacé si vous n'y prenez garde et si votre budget ne fait pas le choix de l'entretien et de la sauvegarde de notre patrimoine. Dans le département de la Haute-Vienne, une ancienne, grande et belle tradition a créé des vocations de compagnons. Ces compagnons attendent de vous une action particulièrement déterminée.

Comme l'écrivait dans *Le Monde*, il y a peu, un journaliste : « les vieilles pierres ne risquent pas de défilier sous la fenêtre du ministère et pourtant, derrière ces pierres, il y a des entreprises, des salariés, des artisans aujourd'hui préoccupés ». Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous faire connaître quelle sera votre priorité et nous rassurer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous vous en doutez, je ne vais pas reprendre exactement les mêmes explications. Je voudrais cependant rectifier une de vos appréciations : les autorisations de programme votées par le Parlement sont le plus rapidement possible affectées aux projets de restauration auxquels elles sont destinées ; si l'engagement est plus long, c'est qu'il nécessite notamment la réalisation d'un projet architectural et technique détaillé, garant d'une bonne restauration.

Je me suis engagé à tout faire pour réduire le plus possible les délais d'engagement, mais je ne saurais remettre en cause par des restaurations hâtives la qualité même des bâtiments à réhabiliter.

Comme vous, je suis conscient des savoir-faire exceptionnels mobilisés dans notre pays pour restaurer notre patrimoine.

Mon action pour mobiliser des crédits existants, le plan patrimoine et emploi, l'action menée en faveur des métiers d'art conjointement avec le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, doivent permettre de préserver et de transmettre ces savoir-faire.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, les crédits du ministère de la culture n'ont pas varié, si ce n'est ceux qui sont en rapport avec la loi de programme sur le patrimoine. Comme tous les ministères qui ont engagé une loi de programme, le ministère de la culture a dû accepter l'étalement du financement prévu sur un an de plus. Je regrette bien sûr la réduction prévue mais, comme je l'ai déjà expliqué, le volume des travaux qui sera donné aux entreprises de travaux publics en 1997 sera exactement le même qu'en 1996. Je m'y suis engagé. Je ne peux que répéter cet engagement.

Mme le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris que je vous interroge à mon tour – je ne serai jamais que le septième ou le huitième (*Sourires*) – sur cet important problème des crédits consacrés au patrimoine. J'essaierai cependant de l'aborder sous un angle nouveau.

Si, comme l'a dit Alain Marsaud, les vieilles pierres ne défilent pas, n'oublions pas que lorsqu'elles se fissurent l'âme d'un peuple s'envole. Il faut donc y prêter une grande attention. Or que dire de ce désengagement de l'Etat ? Car, disons le – nous avons toujours dit la vérité dans cette enceinte – c'est bien de cela qu'il s'agit avec le report des crédits. Certes, crédits de paiement et autorisations de programme permettent souvent de masquer la réalité. Mais le décalage des engagements budgétaires aura des conséquences sur les collectivités locales, qui sont des partenaires obligatoires de ce type d'intervention.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, je vais vous suggérer quatre pistes, car, comme saint Thomas, j'aime voir.

Tout d'abord, qu'advient-il des 320 millions de francs de crédits non consommés en 1996 ? Seront-ils débloqués ? Autrement dit, des instructions très précises vont-elles être données dans les semaines à venir – il reste encore deux mois avant la fin de l'année – pour permettre la consommation de ces crédits ?

Je souhaite ensuite que la fondation du patrimoine, qui voit le jour, soit soutenue comme une grande cause nationale. Ministre de la culture et de la communication, vous avez les moyens de donner des instructions aux chaînes de télévision publiques – France 2, France 3, La Cinquième, Arte et d'autres que je pourrais oublier – pour que cette fondation bénéficie d'un relais national important qui en explique les enjeux.

A défaut d'engagement financier supplémentaire, de quelle manière comptez-vous révolutionner le tissu patrimonial, les DRAC, les architectes en chef des monuments historiques, etc. Je vous ai déjà interpellé sur ce point. Faites en sorte que ceux-là aussi fassent des économies ! Nous savons que, s'agissant des architectes en chef des monuments historiques, vous avez demandé un audit de l'inspection des finances. Nous voulons que tout ce petit monde se remue pour que les crédits soient véritablement engagés.

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Louis de Broissia. Enfin, monsieur le ministre, je vous rappelle que les collectivités départementales et communales souhaitent que vous appuyiez la demande que j'ai faite avec le maire de Paris tendant à la reconnaissance du patrimoine nominal. C'est une façon de procurer des ressources supplémentaires. Vous m'aviez dit que nous pourrions réfléchir ensemble à une proposition ou à un projet de loi. Je suis à votre disposition pour y travailler dans les jours à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Je vous félicite, monsieur de Broissia, d'avoir abordé le patrimoine sous un angle un peu nouveau.

S'agissant des 320 millions de francs de crédits non consommés, l'arbitrage revient au Premier ministre. Je vais le lui demander. Mais si nous le faisons ensemble, ce sera encore mieux.

Sur la Fondation du patrimoine, j'ai déjà sollicité les chaînes publiques, et notamment France 2 et France 3. Le directeur général de France 3 a accepté l'idée d'une émission hebdomadaire qui passera en deuxième partie de soirée à partir de janvier 1997. Il est absolument nécessaire de faire de la Fondation du patrimoine une grande cause nationale et d'expliquer à nos concitoyens l'importance que revêt la sauvegarde du patrimoine non protégé, non inscrit et non classé.

En ce qui concerne les architectes en chef des monuments historiques, j'attends les résultats de l'audit que j'ai demandé. Nous tirerons des conclusions ensuite.

S'agissant du patrimoine nominal, ma réponse est oui. D'accord pour une proposition de loi si vous le souhaitez !

Mme le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, n'en soyez pas étonné, je vais également parler de patrimoine, mais de patrimoine de proximité. Vous n'êtes pas sans savoir que l'étude effectuée pour la Fondation du patrimoine a fait naître à cet égard de grands espoirs dans les villes et les départements.

Cette fondation devait être opérationnelle dès l'été 1996. Or elle semble en panne de fonctionnement. Son statut n'est pas encore défini, apparemment, et le décret d'application qui doit être adopté en Conseil d'Etat n'est toujours pas publié. Nous ignorons également si l'Etat participera ou non à son capital. Et si oui, dans quelle proportion.

J'aimerais aussi savoir si les villes et les départements qui ont déjà provisionné des sommes quelquefois importantes pour des actions en faveur du patrimoine de proximité peuvent lancer ces actions sans risquer de perdre l'aide qu'elles peuvent attendre de votre part.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Merci, monsieur le député, de me permettre de dire où en est la Fondation du patrimoine. Soyez rassuré, elle avance.

Comme vous le savez, elle ne deviendra pleinement opérationnelle qu'avec la publication du décret en Conseil d'Etat qui approuvera ses statuts. Ce décret a été

discuté avec les différents ministères intéressés et est actuellement soumis à l'avis des entreprises fondatrices, comme le souhaite le Conseil d'Etat. Lorsque l'ensemble de ces avis aura été recueilli, dans les prochains jours – au plus tard à la fin du mois de novembre – il sera transmis au Conseil d'Etat, et publié, je l'espère, au début du mois de décembre. C'est donc imminent.

En réponse à votre deuxième question, je vous confirme que, comme nous étions convenus, l'Etat n'apportera pas de dotation en capital.

En ce qui concerne votre troisième question sur la possibilité d'engager immédiatement les actions envisagées avec la Fondation du patrimoine, je pense que rien ne l'empêche juridiquement. Mais, d'un point de vue financier et surtout politique, il serait à mon avis regrettable de lancer des opérations avant que la fondation ait la capacité juridique de s'y engager.

Cela étant, et comme vous l'avez dit, des provisionnements existent déjà dans vingt ou trente départements. Autant les mettre en œuvre dès le début du mois de décembre, date à laquelle la Fondation du patrimoine existera juridiquement. Il est en effet capital d'engager des actions le plus rapidement possible. Dans un département que je connais bien, les Hautes-Pyrénées, ce sera le cas.

Sachez, enfin, que je compte bien développer, notamment avec les conseils généraux et les communes, les notions de patrimoine et emploi, patrimoine et insertion. Comme l'a dit Jean-Louis Borloo, il est fondamental que la fondation, qui doit être une cause nationale permette également d'insérer tous ceux qui n'ont plus d'emploi ou sont en quête d'insertion.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le ministre, la culture française que vous représentez fort brillamment est un ensemble imposant et important d'actions plus prestigieuses les unes que les autres, et qui représentent par leur qualité, leur diversité, leur valeur, y compris économique, beaucoup plus que le seul aspect budgétaire, forcément réducteur, qui nous retient aujourd'hui.

Mais la culture française, c'est aussi autre chose qui est souvent bien plus profond et bien plus identitaire. C'est la culture de nos terroirs avec, notamment, la musique. Oh ! je ne vous parle pas ici des grands conservatoires ou des hauts instituts, nécessaires eux aussi, mais de la musique associative qui me semble être la grande oubliée de votre budget. En Alsace, elle est omniprésente. C'est elle qui colore la vie, jouant un rôle culturel déterminant et un rôle social et intégrateur incomparable. Ainsi, 350 harmonies, dont j'ai l'honneur d'être le président fédéral, et cinquante batteries-fanfares réunissent 12 000 instrumentistes ; 380 écoles de musique comptent 23 000 jeunes élèves de moins de dix-huit ans ; 800 chorales fleurissent, et pas seulement paroissiales. Voilà une réalité culturelle puissante qui bouge et qui crée même des emplois : 450 emplois partiels représentant l'équivalent de cinquante-cinq postes à temps plein. Les enseignants de tout un secteur de formation permanente tirent la qualité de nos harmonies vers le haut.

Vous le savez, je rêve depuis longtemps, monsieur le ministre, de vous faire rencontrer cette réalité culturelle et patrimoniale de nos terroirs, comme je rêve aussi de la voir enfin reconnue un jour comme telle sur une de nos lignes budgétaires. Pour y parvenir, je voudrais, sans attendre les dispositions dont vous parliez à notre collègue Vanneste pour les écoles de musique, proposer deux moyens complémentaires.

Premièrement, l'affectation dans ce budget de crédits à la Confédération musicale de France pour la formation et l'invitation à la culture musicale en direction des jeunes, par prélèvement de 20 millions sur les crédits d'animation culturelle dans les quartiers sensibles dont, je dois vous le dire, je ne pense pas beaucoup de bien. Du reste, j'ai déposé un amendement explicite dans ce sens.

Second moyen, votre rencontre avec la vie associative musicale, de préférence en Alsace. Je suis sûr qu'après cela, monsieur le ministre, vous trouverez la ligne budgétaire que je vous demande parfaitement souhaitable et normale.

Je crois que si l'on veut dégager des crédits, on peut les trouver, même en période d'austérité. On a bien réussi à en trouver beaucoup pour animer les quartiers dits sensibles qui ont certainement besoin de tas de choses, et notamment d'emplois, mais pas forcément de représentations théâtrales. Certes, ce sont, parfois, de petits adjuvants, mais on pourrait en discuter longuement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, à votre invitation, je me rendrai avec plaisir en Alsace pour y rencontrer le monde associatif. Vous avez raison de militer pour cette forme très populaire, très traditionnelle et en même temps très novatrice d'éducation et de pratique musicales que représentent les harmonies et les fanfares municipales et les écoles de musique associatives.

Plus généralement, j'estime, comme vous, que l'enseignement musical et la pratique collective amateur ne peuvent être circonscrits au périmètre des conservatoires et des écoles de musique agréées, même si ces institutions doivent être confortées. Ce sera d'ailleurs le sens d'un projet de loi sur l'enseignement musical que je présenterai prochainement. C'est ainsi que mon ministère consacre aux côtés du ministère de la jeunesse et des sports 23 millions de francs par an au soutien des pratiques collectives amateurs. C'est ainsi également que se met en place, à mon instigation et en liaison étroite avec la confédération musicale de France qui en assure très efficacement la préparation, un diplôme d'Etat de conducteur d'ensemble qui permet de garantir et de reconnaître la qualité des responsables des harmonies et fanfares.

M. Jean-Jacques Weber. C'est très bien ! Nous l'avions souhaité !

M. le ministre de la culture. Je sais, pour m'occuper d'une ville moyenne et du milieu rural qui l'entoure, combien cette forme de pratique et de pédagogie est utile. Et je peux vous assurer que la subvention à la confédération musicale de France sera maintenue en 1997 et la collaboration avec le ministère développée. Mais comme rien ne remplace les liens directs, j'accepte votre proposition de venir en Alsace rencontrer les responsables de ces associations de fanfares et d'harmonies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : moins 18 001 364 francs ;
« Titre IV : 799 386 178 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 637 260 000 francs ;
« Crédits de paiement : 410 654 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 351 248 000 francs ;
« Crédits de paiement : 486 037 000 francs. »

Mme Bredin, M. Sicre et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 181, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 8,85 millions de francs. »

La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. La suppression de 8,85 millions de francs s'applique au chapitre 34-97, article 60, « administration générale » et, en particulier, aux mesures de communication. Il s'agit de procéder à un rééquilibrage entre l'affichage promotionnel et la réalité du ministère de la culture.

En effet, avec un budget en constante diminution depuis 1993, il nous semble totalement incohérent d'augmenter les crédits de l'administration centrale. Or ceux-ci progressent de 15,66 %, avec une augmentation de 14,8 millions de francs pour le chapitre 34-97, dont 8,85 millions sont consacrés à la communication. Il s'agit là d'une mesure politique. Cet accroissement des crédits destinés à la communication permettrait d'expliquer quelques orientations du ministère de la culture qui ne sont malheureusement pas traduites dans ce budget.

Nous demandons donc le rééquilibrage entre l'affichage promotionnel et la réalité. Nos collègues, qui sont largement intervenus en faveur du patrimoine tout au long de l'après-midi, ne pourront voir que d'un bon œil un transfert de crédits vers ce secteur.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. L'amendement déposé par le groupe socialiste est pour le moins surprenant. Dans le domaine des crédits de communication, je poursuis en effet la clarification engagée par mon prédécesseur, Jacques Toubon. Nous avons trouvé un ministère qui avait multiplié les publications d'un intérêt inégal et financées sur plusieurs lignes budgétaires. L'an prochain, le ministère disposera d'une seule publication d'informations générales. En dehors de celle-ci, ne seront conservées que les publications scientifiques ou destinées à un

public spécialisé. Ce regroupement de crédits s'accompagne d'une économie globale de 30 %. Je ne vous dirai pas, monsieur Sicre, de combien les crédits destinés à la publicité du ministère avaient été augmentés au cours des précédentes années ! On est bien loin de l'affichage promotionnel dont vous parlez et qui me semble appartenir à une ère désormais révolue, la vôtre.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 181.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

(La réduction de crédits est adoptée.)

Mme le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

Mme le président. M. Julia a présenté un amendement, n° 183, ainsi rédigé :

« Sur le titre V de l'état C, réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 144 millions de francs. »

La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Mon collègue Didier Julia, qui ne pouvait malheureusement être présent cet après-midi, m'a demandé de défendre cet amendement qui a pour but de réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 144 millions de francs. Ces crédits correspondent à la construction du centre de la mémoire contemporaine de Reims.

Mon collègue constate, à la lecture du rapport de M. Guy Braibant, conseiller d'Etat, que les dépôts prévus à Reims pourraient utilement être installés dans des bâtiments existant à Fontainebleau, moyennant un réaménagement. De surcroît, les crédits prévus seront pris au détriment d'autres opérations dont pourraient bénéficier les centres d'archives communaux et départementaux. J'ajouterai, à titre personnel, que ces crédits pourraient aussi faire l'objet d'un redéploiement en faveur du patrimoine, sujet longuement évoqué par plusieurs de mes collègues. *(Sourires.)*

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. J'ai rappelé, dans mes propos liminaires, toute l'importance que j'attache à la Maison de la mémoire de la V^e République, qui sera construite à Reims. Cet équipement sera non seulement une réalisation particulièrement emblématique de notre politique d'aménagement culturel du territoire, mais aussi un exemple de coopération entre différents services d'archives, puisqu'elle est le fruit des efforts conjugués et de la parfaite collaboration des ministères de la défense et de la culture.

Il est fondamental que la construction de ce grand équipement se poursuive alors qu'un concours d'architecture a été lancé, qu'un architecte a été choisi, alors surtout que le Parlement a voté, l'an dernier, une première tranche de crédits de 30 millions de francs.

Je souhaite préciser, monsieur le député, que les crédits que je vous demande d'adopter pour 1997 en faveur de la Maison de la mémoire de la V^e République de Reims ne seront en rien pris au détriment des subventions accordées aux collectivités locales pour la construction de dépôts d'archives. Il faut bien comprendre en effet que les besoins des services départementaux d'archives seront prochainement couverts. La définition de nouveaux pro-

grammes en faveur des services communaux d'archives sera bien entendu engagée dans une étape ultérieure, en fonction des demandes et surtout des besoins. J'ajoute que les crédits que vous proposez de supprimer relèvent du titre V, tandis que les subventions aux collectivités locales s'imputent sur le titre VI. Il n'y a donc aucun lien entre ces opérations.

Enfin, je tiens à rappeler que la création de la Maison de la mémoire de la V^e République de Reims ne remet pas en cause les missions du centre de Fontainebleau, qui seront au contraire recentrées sur sa vocation principale de traitement des archives intermédiaires de l'Etat. Je tenais à rassurer M. Julia sur ce point.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement.

Mme le président. Monsieur Bouvard, le retirez-vous ?

M. Michel Bouvard. Madame le président, au bénéfice des explications du ministre, je pense que mon collègue Didier Julia l'aurait retiré – ce que je fais.

Mme le président. L'amendement n° 183 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme le président. M. Sicre et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 171, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de 30 millions de francs. »

La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. Je reprends à l'occasion de cet amendement les propos que j'ai tenus lors de la discussion : était-il tout à fait judicieux de lancer des grands travaux en pleine période de déroute budgétaire pour la culture ? Et si je faisais référence aux grands travaux lancés sous les deux septennats du président François Mitterrand, c'était bien pour insister sur le fait que ces travaux avaient toujours été engagés alors que le budget était en progression ; le but était de tirer vers le haut les crédits de la culture et non d'agir au détriment du fonctionnement. La preuve en est que, dès qu'ils étaient terminés, il était devenu une tradition de réinscrire les montants devenus disponibles dans le budget ordinaire pour améliorer le concours de l'Etat au fonctionnement.

Mais si je demande l'annulation de l'inscription de crédits pour le musée des arts premiers, c'est que j'ai la conviction que ces crédits ne seront pas engagés, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, nous savons bien qu'il y aura des annulations de crédits en cours d'exercice. Ensuite, le projet suscite à ce jour tant de contestation chez les scientifiques eux-mêmes, ethnologues et anthropologues, que l'on jettera bientôt un voile pudique dessus pour ne pas provoquer davantage de discorde.

Voilà donc des crédits qui ne seront pas utilisés. Pourquoi alors ne pas les transférer ? Certes, les propos sur l'effort pour le patrimoine ont tant animé la discussion que c'en est devenu une boutade. Et pourtant, les entreprises attendent, l'emploi attend et chacun de nous sur ces bancs est conscient de la nécessité de soutenir ce secteur économique et l'activité d'entreprises et de compagnons particulièrement qualifiés pour travailler sur les monuments historiques.

On parle beaucoup de la Fondation du patrimoine, mais celle-ci ne répondra évidemment pas à ce souci. Et pour cause, et M. le ministre a répondu là-dessus tout à

l'heure, je me permets de l'évoquer moi aussi. Le 30 avril 1996, on nous a obligés à travailler dare-dare dans cet hémicycle ; il fallait, nous disait-on, que la fondation soit installée au plus vite. Or aujourd'hui, plus de six mois après, la Fondation du patrimoine n'est toujours pas créée ! Après un tour de table laborieux pour trouver des fondateurs, les statuts qui doivent être adoptés par un arrêté en Conseil d'Etat ne le sont toujours pas. Or, nous savons très bien que le Conseil d'Etat a une doctrine constante, estimant que les fondateurs ne doivent pas détenir à eux seuls la majorité dans un conseil d'administration, alors que la loi soumise à notre approbation a dit exactement le contraire !

Je souhaite, pour ma part, que la Fondation du patrimoine se crée un jour. Mais que l'on évite la multiplication des effets d'annonce et autres leurre ! J'ai entendu tout à l'heure un orateur du groupe UDF, on pourra le relire dans le compte rendu, parler des effets encourageants constatés dans certains départements grâce à la Fondation du patrimoine. Elle n'a pas encore d'existence ! Je sais, monsieur le ministre, que lorsque vous parcourez les départements – cela explique peut-être l'importance des crédits de communication – vous annoncez systématiquement qu'une convention pilote sera passée avec le département et la Fondation du patrimoine afin d'assurer en priorité l'entretien du patrimoine départemental. Cela ne peut être admis, dans la mesure où la Fondation du patrimoine devrait, comme on l'a toujours souligné, être totalement indépendante de l'Etat. Limitons donc les effets d'annonce et la publicité sur les grandes chaînes de télévision, alors même que la Fondation n'est pas encore créée.

Voilà pourquoi je souhaite que les crédits que vous pourriez accepter de ne pas inscrire au titre du musée des arts premiers soient transférés à la restructuration du patrimoine.

M. Edouard Landrain. Et pour pouvoir réparer la Bastille !

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Deux remarques, la première sur le musée du Trocadéro, la seconde sur la Fondation du patrimoine.

Je trouve quand même curieux d'entendre un député socialiste qualifier le réaménagement du musée du Trocadéro de « grands travaux ». Nous en sommes très honorés, mais je croyais que des grands travaux, au sens où vous l'entendez, devaient plutôt se chiffrer aux alentours de 7 ou 8 milliards de francs.

M. Henri Sicre. Avec un budget en expansion !

M. Germain Gengenwin. Et la Grande Bibliothèque ?

M. le ministre de la culture. Voyez la Bibliothèque nationale de France, qui a coûté 8 milliards de francs, et près de 1 milliard en fonctionnement ! Et vous venez reprocher au Président de la République et au Gouvernement d'avoir décidé ce projet remarquable, ne serait-ce que sur le plan politique, qui vise à donner toute leur place aux civilisations qui nous ont précédés, tout à la fois dans le plus grand musée du monde et dans la capitale mondiale de la culture ! Autant dire, madame le président, que je suis totalement défavorable à cet amendement à peine croyable.

Sur la Fondation du patrimoine maintenant. Il est vrai, monsieur Sicre, que vous n'étiez pas là lorsque je suis venu dans votre département. Vous aviez, je le reconnais, des raisons, à quelques jours d'une cantonale partielle.

(*Sourires.*) J'ai proposé en effet à plusieurs départements une convention pilote avec la Fondation du patrimoine. J'espère que vous m'appuierez pour que ce soit le cas dans votre département...

M. Henri Sicre. Mais la fondation n'est pas créée !

M. le ministre de la culture. ... ou alors, je ne comprends pas. Les petites chapelles, les petites églises, les petits lavoirs près de Perpignan, tout cela ne vous intéresse pas, monsieur Sicre ? Vous êtes pourtant un élu local !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 171.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

ENVIRONNEMENT

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame le président, madame le ministre de l'environnement, mes chers collègues, rapporteur pour la quatrième année du budget de l'environnement, je souhaiterais d'abord exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à tous ceux qui, sur le terrain, au sein des associations, dans les entreprises ou dans les services de l'Etat, des établissements publics ou des collectivités locales, s'engagent pour la défense et la promotion de l'environnement. Sans eux, celui-ci n'occuperait pas la place qui est la sienne aujourd'hui, et sa prise en compte comme les progrès accomplis ne seraient certainement pas ce qu'ils sont.

Dans vos fonctions, madame le ministre, vous êtes au premier rang de leur combat quotidien pour la préservation des milieux, la sauvegarde de notre patrimoine naturel et l'amélioration de notre cadre de vie, mais vous portez aussi la lourde responsabilité de répondre à leurs attentes. C'est pourquoi je suis heureux aujourd'hui de pouvoir rapporter un projet de budget qui me paraît à la hauteur de cette responsabilité.

Avec une progression des crédits de paiement de 5,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1996, votre projet de budget représente, dans un contexte difficile pour les finances publiques, un véritable encouragement pour tous ceux qui, avec persévérance, travaillent à faire de la France une société écologique moderne, où la dimension de l'environnement est réellement prise en compte. Mais il ne faut pas oublier que le budget de l'environnement – 1,861 milliard de francs dans le projet de loi de finances – ne représente qu'une fraction des moyens disponibles pour l'action de l'Etat en ce domaine. Son importance excède donc, et de loin, celle des crédits que nous examinons.

Les redevances des agences de l'eau, avec 9,7 milliards de francs en 1996, sont les plus considérables des ressources non budgétaires qui peuvent contribuer au finan-

cement de la politique de l'environnement. Le Gouvernement a arrêté, pour le septième programme d'intervention des agences, des orientations dont je me félicite au regard du contexte actuel : stabilisation du niveau global des redevances, fixation de l'enveloppe des travaux à un niveau qui correspond à la fois aux objectifs communautaires de qualité et à la nécessité de maîtriser la hausse du prix de l'eau, mise en place d'un dispositif d'évaluation.

Mais, dès lors qu'il s'agit de mesures prises par les autorités de tutelle et donc de décisions qui ne relèvent pas de l'autonomie des agences, je ne peux que déplorer le caractère très limité des possibilités d'information et de contrôle laissées en ce domaine au Parlement.

D'autres ressources sont apportées par les taxes de l'ADEME, pour financer la lutte contre les pollutions – 984 millions de francs en 1996. Il faut aussi citer les ressources du conseil supérieur de la pêche – 275 millions de francs – et de l'office national de la chasse – 581 millions de francs – qui contribuent, de manière importante, à la protection des milieux et du patrimoine naturel.

Je dois enfin mentionner la grande diversité des dotations budgétaires inscrites au titre d'autres ministères et destinées à la protection de l'environnement. Elles sont estimées, d'après le fascicule « jaune » qui nous est présenté, à 8,755 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1997. Cette situation justifierait, pour le moins, une plus étroite coordination interministérielle. Des réflexions sont-elles menées à ce sujet, madame le ministre, dans le cadre de la réforme de l'Etat ?

Je souhaite, par ailleurs, que l'exécution du bon budget que vous proposez ne soit pas, comme en 1995 et, dans une moindre mesure, cette année, perturbée par les mesures de régulation budgétaire. Je dois reconnaître la difficulté de votre tâche en ce domaine, madame le ministre, dans la mesure où votre budget est essentiellement constitué de dépenses d'intervention et d'équipement où les économies de court terme peuvent sembler les plus aisées. Mais j'attends beaucoup de votre force de conviction auprès de votre collègue chargé du budget.

Quatre grands choix me paraissent mériter d'être relevés dans l'enveloppe de crédits que vous nous soumettez.

En premier lieu, vous attribuez à la politique de l'eau les moyens nécessaires au respect des échéanciers du plan Loire et du programme de prévention des risques naturels qui, pour 10,2 milliards de francs, est consacré à la restauration et l'entretien des cours d'eau. Pour atteindre cet objectif, vous avez décidé, conformément à l'article 14 de la loi du 16 décembre 1964, de compléter vos crédits budgétaires par un fonds de concours des agences de l'eau de 110 millions de francs par an. La commission des finances a approuvé cette décision mais compte être pleinement informée sur les modalités du rattachement de ce fonds de concours.

Vous prévoyez ensuite 197 millions de francs de moyens d'engagement pour tenir les objectifs que vous vous êtes fixés en matière de surveillance de la qualité de l'air. Il s'agit d'un effort très significatif qui devra être maintenu dans les prochains budgets. A défaut, en effet, les moyens de chaque réseau de surveillance en seraient diminués et des transferts de charges regrettables opérés sur les industriels ou les collectivités locales. Vous avez chargé l'ADEME de coordonner les achats d'équipement par les réseaux. Des prix plus compétitifs en sont attendus. Toutefois, le déficit prévisible du compte d'exploitation de l'agence pose problème. Une solution doit être recherchée.

Dans le domaine de la protection de la nature, vous engagez le processus de création de parcs naturels marins tout en poursuivant la mise en place du parc de la forêt guyanaise. Vous renforcez également les moyens en personnel des parcs nationaux et du Conservatoire du littoral. Vous reconduisez ceux des parcs naturels régionaux. Une question se pose néanmoins : où en êtes-vous dans vos négociations au sein de l'Union européenne pour rendre l'application de la directive « habitats » acceptable dans notre pays pour tous ceux qui sont directement concernés par la préservation du patrimoine naturel ?

Enfin, vous maintenez l'effort de recherche de votre ministère au niveau élevé atteint dans le budget de cette année. C'est une bonne chose pour tous ceux qui partagent ma conviction sur la nécessaire vue prospective de l'environnement.

Je ne peux revenir, dans le temps qui m'est imparti, sur l'ensemble des propositions d'amélioration de l'environnement que vous trouverez, mes chers collègues, dans la conclusion de mon rapport écrit. Toutefois, je tiens à souligner combien la protection de l'environnement, si elle représente un enjeu de qualité de vie, est aussi un enjeu de santé publique et un enjeu pour l'emploi. Ainsi estime-t-on l'apport en emplois du sixième programme d'intervention des agences de l'eau à 33 000. Près de 100 000 emplois pourraient être créés de 1993 à 2002 dans le secteur des déchets. Ce serait aussi l'occasion de relancer une véritable politique des emplois verts.

Je souligne aussi la nécessaire prise en compte le plus en amont possible des problèmes d'inondation, d'érosion des sols, de ruissellement, problèmes qui seraient atténués si certains remembrements, certaines techniques culturales avaient été plus respectueux de la nature.

Je souligne encore l'intérêt de prendre en compte l'environnement dans la politique de la ville. La qualité du cadre de vie n'est-elle pas un moyen de remédier à certains problèmes des quartiers difficiles ?

Enfin, comment ne pas souhaiter que nos concitoyens soient davantage formés et informés sur l'environnement, dès le plus jeune âge ? Oui, on doit commencer à apprendre à respecter la nature, à trier ses déchets, à réfréner certains gaspillages, et à réutiliser la bicyclette et les transports en commun dès l'école. Ce ne sont là que quelques propositions.

Je continue de souhaiter que le traitement des sites et des sols pollués soit complété par des mesures permettant de supprimer certaines stations-service abandonnées qui défigurent nos paysages, ou encore que les grandes entreprises publiques comme EDF ou la SNCF développent l'enfouissement des lignes ou réhabilitent leurs gares, donnant ainsi une meilleure image d'elles-mêmes à l'opinion.

Oui, l'environnement doit devenir l'affaire de tous. Des mesures simples et concrètes peuvent y contribuer. Chacun doit s'interroger sur sa propre responsabilité, qu'il s'agisse de domaines aussi sensibles que les déchets, la pollution atmosphérique, le respect des paysages ou la santé. L'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et la recherche d'un développement durable sont à ce prix, comme en dépend l'état dans lequel nous laisserons la terre à nos enfants.

Au terme de cette présentation de votre budget, madame le ministre, j'insisterai sur trois points.

Le rôle des associations est essentiel pour la mise en œuvre sur le terrain de la politique de l'environnement. Il importe donc de préserver l'aide accordée à leurs projets, ce que malheureusement le budget, en l'état actuel, ne

permet pas. C'est dommage, d'autant plus que l'an passé déjà, je souhaitais des mesures plus favorables à leur égard.

Les réserves naturelles constituent souvent des exemples de gestion du patrimoine naturel. Leur nombre augmente et des projets sont en cours d'instruction. Dans ces conditions, il est contestable de reconduire leurs dotations d'une année sur l'autre. Je souhaite que, pour elles aussi, des moyens supplémentaires soient dégagés, sinon le niveau moyen des subventions pour chacune d'elles risque de ne pas pouvoir être maintenu en 1997.

Enfin, l'activité de traitement des déchets représente une charge croissante pour les communes et tout particulièrement pour les plus petites d'entre elles. La charge en est souvent répercutée sur leurs administrés ; elle va aller en augmentant, ne serait-ce qu'avec l'application des directives européennes et l'évolution de la réglementation. Il serait dès lors équitable et conforme à l'harmonisation européenne de soumettre leurs prestations en ce domaine au taux réduit de TVA.

Sous le bénéfice de ces observations, mes chers collègues, la commission des finances, qui s'est interrogée aussi sur le niveau souhaitable du prélèvement pour frais de gestion effectué par l'ADEME sur le produit de la taxe sur les déchets, vous recommande l'adoption des crédits du ministère de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Comme mon collègue Denis Merville, rapporteur de la commission des finances, je tiens à souligner la qualité du projet de budget de l'environnement, qui progresse de près de 6 % en crédits de paiement et de 1,3 % en autorisations de programme.

L'essentiel de cette progression est dû à la mise en œuvre d'une loi que vous avez voulue, madame le ministre, à laquelle vous avez attaché votre nom, et que vous êtes en train de faire voter par le Parlement avec la ténacité et l'opiniâtreté qu'on vous connaît : la loi sur la pollution de l'air, qui prévoit notamment de terminer la couverture du territoire national par des réseaux de surveillance de la pollution, car chacun sait que quatre agglomérations de plus de 250 000 habitants et 20 agglomérations de plus de 100 000 habitants sont dépourvues de tels équipements.

Ce budget est donc conforme à l'engagement que vous aviez pris d'obtenir environ 200 millions de francs par an, et ce dès 1996, pour que la pollution atmosphérique soit surveillée partout en France, et le soit mieux, puisque l'on surveillera davantage de paramètres qu'auparavant. Je me félicite de l'inscription de ces crédits supplémentaires, ainsi que de la célérité avec laquelle, cette année même, les 200 millions de francs auront été non seulement mobilisés mais utilisés puisque, d'ores et déjà, des appels d'offres pour l'achat d'appareils de mesure de la pollution atmosphérique sont en cours.

Votre budget comporte un autre point positif, qui est l'évolution des crédits des établissements publics placés sous votre tutelle. En effet, les crédits du ministère sont une chose – 1,8 milliard de francs – mais les crédits des établissements publics, qui sont des chevilles ouvrières, ô combien importantes, du ministère de l'environnement depuis bien des années, en sont une autre, fort importante puisqu'ils s'élèveront à près de 14 milliards en 1997 !

Les agences de l'eau se taillent la plus grande part avec plus de 10 milliards de francs. Leurs crédits ont pratiquement doublé au cours du programme quinquennal qui vient de s'achever, et le septième programme prévoit de les maintenir au haut niveau qu'ils ont atteint aujourd'hui. Cela leur permettra de continuer à financer beaucoup de travaux dans les industries, mais aussi et surtout dans les collectivités locales. Ainsi nous pourrions, du moins je l'espère, tenir les objectifs que nous impose la directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, directive qui prévoit qu'entre 1998 et 2005, selon la taille ou la localisation des communes, les eaux résiduaires urbaines devront toutes être traitées. Je ne puis, par conséquent, qu'être satisfait du maintien à un aussi haut niveau des redevances, et donc des crédits d'intervention des agences de l'eau.

Satisfaisante également est l'évolution, que notre majorité a voulue et votée, des moyens pour le traitement des déchets ménagers. Ainsi qu'en a décidé la loi du 2 février 1995, année après année, la taxe sur les déchets ménagers mis en décharge est revalorisée ; elle sera, à partir du 1^{er} janvier 1997, de 35 francs par tonne de déchets mis en décharge et son produit atteindra donc, au cours de l'année 1997, 770 millions de francs. Avec cette somme, l'ADEME – et donc votre ministère qui en a la tutelle – pourra aider les collectivités locales à financer les équipements d'incinération, de compostage, de collecte sélective et de recyclage qui permettront de traiter les déchets ménagers autrement et, si possible, de supprimer toute mise en décharge brute des déchets ménagers en l'an 2002.

Autre satisfaction, la naissance et le développement de la taxe sur les déchets industriels spéciaux, que notre majorité a voulue et votée et qui permettra de mobiliser quelque 90 millions de francs en 1997 pour nettoyer les sites pollués orphelins, ces séquelles de la pollution industrielle, qui n'ont plus aujourd'hui sinon d'auteur connu, du moins d'auteur solvable.

Il est clair donc qu'en matière de pollution de l'air, de traitement des eaux usées, de traitement des déchets ménagers et de résorption des sites pollués orphelins, le présent budget marque des avancées considérables.

Il a pu néanmoins donner quelques sujets d'inquiétudes, notamment aux deux rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges. S'il faut se féliciter du maintien des crédits d'intervention de l'Etat pour les études des PPR, les plans de prévention des risques, on peut craindre qu'à ce niveau, ils ne permettent pas d'établir avant l'an 2000 les plans de prévention des risques des zones les plus vulnérables en France. Certains, se sont émus du fait que les grands programmes français de lutte contre les inondations – le plan Loire, le plan décennal de sauvegarde – fassent appel à un fonds de concours de 110 millions de francs des agences de l'eau. Pour ma part, et président moi-même d'un des six comités de bassin, le comité de bassin Artois-Picardie, je ne trouve pas choquant, au contraire, qu'en cette période, les agences de l'eau soient appelées à un effort de solidarité nationale en affectant 110 millions de francs, ce qui représente 1 % de leur budget annuel, à la lutte contre les inondations, cette lutte étant une priorité nationale.

Autre motif d'inquiétude, Denis Merville l'a dit, la diminution des crédits alloués aux réserves naturelles risque d'être d'autant plus pénalisante que plusieurs dizaines de réserves naturelles sont en projet ou en gestation.

Je déplore également – mais je sais que vous vous employez, avec votre collègue ministre du travail et des affaires sociales, à y remédier – la disparition possible – devrais-je dire probable ? – du financement des emplois « verts ». Mais peut-être nous rassurerez-vous, madame le ministre. Le projet de subventionner chaque emploi vert à hauteur de 6 000 francs avait eu un heureux effet de levier puisque beaucoup de régions vous avaient suivi. Et les emplois verts avaient ainsi permis de financer 2 000 projets de maintien de l'espace naturel, d'entretien des rivières et d'élimination des déchets. Il serait très important que, d'une manière ou d'une autre, l'Etat retrouve les moyens de financer ces emplois.

Outre les crédits du ministère de l'environnement et ceux des établissements publics, des crédits sont consacrés à l'environnement par d'autres ministères. Ceux de la recherche et de l'agriculture y consacrent l'un et l'autre près de 3 milliards de francs. La commission de la production s'est émue – et je partage cette émotion – de la réduction des crédits du ministère de l'agriculture destinés aux mesures agri-environnementales, d'une part, et à la maîtrise des pollutions des élevages industriels, d'autre part. Une crise majeure dans le pays nous montre qu'on aurait bien tort de diminuer ce type de crédits. Nous l'avons dit à votre collègue, M. Vasseur. Nous devrions tous ensemble nous employer à réparer cela, au moins dans les prochains budgets.

Je veux dire un mot aussi des efforts du ministère de l'industrie et regretter – je sais que vous partagez ce regret, madame le ministre – la faiblesse des crédits destinés à encourager les économies d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Il s'agit assurément d'un problème environnemental.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Jacques Vernier. La diminution des rejets de gaz carbonique et la lutte contre l'échauffement de l'atmosphère – l'effet de serre – vous tiennent à cœur. Elles exigent la poursuite de notre effort d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Nous devons tous ensemble, à vos côtés, souhaiter que ces crédits soient abondés. Car les économies d'énergie, c'est bon pour l'emploi – ça donne du travail au secteur du bâtiment – et les énergies renouvelables, c'est bon pour les exportations de matériels français.

Le groupe RPR votera votre budget, madame le ministre, notamment pour les efforts manifestes qu'il fait en matière de pollution de l'air, de traitement des eaux usées, de traitement des déchets ménagers et de résorption des sites pollués orphelins : si l'on compare les crédits publics affectés à ces quatre tâches majeures en 1997 à ce qu'ils étaient les années précédentes, on constate les progrès accomplis. Nous vous en remercions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Madame la présidente, madame le ministre, mes chers collègues, le budget de l'environnement pour 1997 nous est présenté comme étant en progression mais M. Vernier, que j'ai écouté attentivement...

M. Jacques Vernier. Et qui vous a convaincue !

Mme Ségolène Royal. ... ne nous a pas convaincus car il a énuméré toute une série de reculs qui en effet, me paraissent marquer ce budget.

De fait, le compte n'y est pas ! Vous nous annoncez un effort supplémentaire de 200 millions de francs. Mais nous n'avons pas la mémoire courte !

M. Michel Bouvard. Ah bon ?

Mme Ségolène Royal. Lorsque vous avez présenté votre projet de loi sur l'air, vous nous aviez déjà promis cette somme pour 1996. Or ces 200 millions de francs ne sont toujours pas débloqués, ni engagés, ni consommés.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Bien sûr que si ! Ils sont engagés !

Mme Ségolène Royal. Seront-ils consommés d'ici à la fin de l'année ?

M. Jacques Vernier. Ils sont en train de l'être !

M. Jean-Pierre Brard. Il y en a si peu que ce n'est pas difficile !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Mme Ségolène Royal. Et ces 200 millions proviennent d'un redéploiement de différents crédits de votre ministère. Au bout du compte, d'après le tableau budgétaire qui nous a été présenté, les crédits de paiement diminuent de 40 % en ce qui concerne la connaissance de l'environnement et la coopération internationale, de 32 % pour la protection de l'eau et les milieux aquatiques et de 3 % en matière de recherche.

Il est inquiétant, dans un budget déjà très restreint, que les engagements concernant la mesure des pollutions ne soient pas garantis pour l'avenir et que, contrairement à ce que vous aviez affirmé, ils ne fassent pas l'objet de moyens supplémentaires, mais soient le résultat d'un redéploiement au sein de votre propre ministère pour un montant de 100 millions de francs.

Au total, M. Vernier l'a d'ailleurs reconnu, les mesures de protection de la nature et des paysages sont en régression, même si le Conservatoire du littoral a échappé à une coupe sombre, grâce, paraît-il, à une intervention de l'Elysée. Mais n'ont été épargnés ni la politique du paysage, qui accuse un recul de 13 millions de francs, dont 4 millions au détriment des collectivités locales, ni les parcs régionaux qui subissent une diminution de 7 millions de francs, si bien que l'Etat ne pourra pas tenir les engagements des contrats de plan Etat-région.

Quant aux instruments de prévention contre les pollutions et les risques, ils sont affaiblis. Trois postes sont touchés : la lutte contre la pollution, en diminution de 5 millions de francs au titre III ; les études concernant les pollutions et les risques – moins 4,5 millions de francs au titre V ; le financement des équipements de mesure et de protection contre les nuisances – moins 7,5 millions de francs au titre VI.

Notons aussi la disparition de tout crédit relatif au bruit, alors que l'opinion publique réclame l'application de la loi contre le bruit. On l'a vu dans les dernières enquêtes d'opinion sur les risques de pollution : ce qui touche le plus les Français, indépendamment de la pollution de l'air, ce sont les nuisances dues au bruit.

Je trouve grave, par ailleurs, que les actions de l'Etat dans le domaine de l'eau soient financées par la taxation des consommateurs. Les Français sont saturés par l'augmentation des prix de l'eau ! Or vous débudgétisez 70 millions de francs ! La création d'un fonds de concours pour financer les travaux d'équipement en matière de gestion des eaux...

M. Michel Bouvard. Cela montre le retard que nous avons pris !

Mme Ségolène Royal. ... me paraît extrêmement grave car les agences de l'eau, qui vont être invitées à contribuer à ces aménagements...

M. Michel Bouvard. Qu'avez-vous fait pendant quinze ans ?

Mme Ségolène Royal. ... se retourneront inévitablement vers les consommateurs, et de nouvelles taxes vont apparaître sur les factures.

Et ce sont encore des augmentations de taxes qu'on attend en supplément d'une autre débudgétisation, de 240 millions de francs, effectuée pour le fonds national pour le développement des adductions d'eau – le FNDAE – dans le cadre du budget de l'agriculture.

Enfin, la coordination interministérielle des politiques environnementales est abandonnée. Et je ne saurais passer sous silence le symbole de ce recul que constitue la suppression du fonds interministériel de la qualité de la vie dont la dotation avait déjà été réduite à 7 millions de francs en 1996.

On semble s'acharner sur certains établissements publics dépendant du ministère. La plupart sont victimes de coupes budgétaires, que ce soit l'IFEN ou l'INERIS.

Malgré le tour de passe-passe qui vous permet d'afficher une fausse augmentation, votre budget, comme le démontrent tous les reculs que je viens de dénoncer, est un budget de renoncement...

M. Jacques Vernier. Ce n'est pas vrai !

Mme Ségolène Royal. ... à l'image de ceux déjà enregistrés, dont le plus spectaculaire est l'abandon, annoncé par le Premier ministre lui-même, de l'application de la directive Natura 2000...

M. Michel Bouvard. Heureusement !

Mme Ségolène Royal. ... qui portait, pourtant, les engagements pris par la France lors du sommet de Rio pour la protection de la biodiversité, et alors même que notre pays a déjà bénéficié de certains crédits européens pour la mise en œuvre de cette action.

Enfin, et puisque nous aurons prochainement à reparer du projet de loi sur la pollution de l'air, je vous demande, à un moment où les citoyens n'acceptent plus le fossé entre les déclarations et les actes, ce qu'il est advenu du fameux rapport que le Gouvernement devait présenter au Parlement.

Dans le III de l'article 20 de la loi de finances de l'année dernière, il est écrit que « le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 30 juin 1996 » – nous sommes au mois de novembre – « un rapport sur les conséquences de l'évolution de l'utilisation du gazole », notamment son effet sur la santé publique et sur l'environnement. Et il ajoute : « Ce rapport devra en outre analyser les conséquences, en particulier budgétaires, d'une modification du barème de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers. »

Mme le président. Je vous demande de conclure, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. Selon nos informations, ce rapport a été fait. Sans doute est-il malheureusement resté dans un tiroir.

Mme le ministre de l'environnement. Non !

Mme Ségolène Royal. En tout cas, le Parlement n'en a pas été saisi avant le 30 juin 1996, contrairement à ce qui avait été prévu. Faut-il comprendre que les *lobbies* sont à nouveau remontés à l'assaut ? J'aimerais connaître vos intentions en la matière.

Mme le président. La parole est à M. Patrick Trémège.

M. Patrick Trémège. Madame le président, madame le ministre, mes chers collègues, je me réjouis d'intervenir dans le cadre de la discussion budgétaire sur les moyens du ministère de l'environnement.

Ce projet du budget est certes d'un montant modeste – moins de 2 milliards de francs – au regard d'autres masses budgétaires. Il est cependant en très nette progression – 6 % – par rapport à celui de 1996. Et cela, madame le ministre, mérite d'être salué. Cela atteste, à l'évidence, de la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'action en faveur de l'environnement.

Dans un contexte budgétaire difficile, cette évolution mérite d'être signalée, d'autant plus que vous avez réussi à obtenir la stabilisation de vos effectifs.

Sans aucun doute, ce projet de budget se signale par votre action contre la pollution atmosphérique, action que vous défendez dans le cadre de votre projet de loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Nos concitoyens sont devenus particulièrement sensibles aux effets nocifs de la pollution atmosphérique sur la qualité de vie, mais aussi sur la santé. Il devenait donc indispensable qu'une loi soit votée sur ce sujet. Madame le ministre, je vous en remercie.

Je tiens aussi à vous féliciter d'avoir persisté dans votre démarche, malgré les pressions de nombreux *lobbies*, pour que ce projet de loi puisse aboutir d'ici à la fin de l'année.

Nous aurons l'occasion, dans moins d'un mois, d'y revenir.

Mais je remarque d'ores et déjà que pas moins de 200 millions de francs sont consacrés dans votre budget au financement et à l'extension des réseaux de surveillance sur tout le territoire – en complément des moyens résultant déjà de la taxe sur la pollution atmosphérique – avec un objectif de couverture du territoire national d'ici l'an 2000. Je sais que, sous votre impulsion, vos services ont travaillé cet été pour faire en sorte que les engagements de la future loi sur l'air soient respectés dès le 1^{er} janvier 1997. Je ne peux que m'en réjouir.

Il est, en effet, essentiel que nous puissions tous être informés sur la qualité de l'air que les Français respirent.

Cette évolution va dans le bon sens. J'espère cependant que, au-delà de l'année 1997, cet effort sera poursuivi, notamment sur le financement des associations chargées de gérer les différents réseaux de surveillance.

J'espère donc que vous pourrez obtenir des garanties sur la pérennité de votre action dans le domaine de l'air pour les prochaines années.

Votre projet de budget comprend aussi des actions de l'Etat dans le domaine de l'eau en faveur des plans décennaux Loire et risques.

En dépit d'un contexte difficile, vous avez eu le souci de préserver ces actions.

Il est en effet essentiel que l'Etat continue à lutter contre le risque des inondations par l'application d'une politique de prévention axée sur l'identification des risques, la modernisation des systèmes de surveillance, la restauration du lit des cours d'eau, mais aussi la construction d'ouvrages de protection.

J'ai néanmoins remarqué que le plan décennal sur les risques naturels allait être financé, pour la première fois, par un fonds de concours de 110 millions de francs, prélevé sur les agences de bassin dans le cadre du VII^e programme. Je sais que ce fonds de concours a soulevé de nombreuses objections. Au-delà de légitimes remarques, ce fonds permettra, en application de la loi de 1967, d'associer les agences de bassin à cette importante action nationale.

J'ai noté avec satisfaction que ce VII^e programme prévoyait une stabilisation du montant des redevances à hauteur de 51 milliards de francs sur la période 1997-2001 et que la mise en place de ce fonds de concours aurait pour effet d'augmenter les moyens des pouvoirs publics dans les domaines de l'entretien des cours d'eau et de la restauration des zones d'expansion des crues.

Cependant, madame le ministre, ce prélèvement ne risque-t-il pas, encore une fois, de renchérir le prix de l'eau ?

Mme Ségolène Royal. Si ! Bien sûr !

M. Patrick Trémège. Votre réponse sur ce point, madame le ministre, sera écoutée avec une grande attention.

J'évoquerai maintenant votre politique en matière d'espaces naturels.

Je note avec satisfaction que vous avez su préserver les moyens du Conservatoire du littoral, et je m'en réjouis. Je suis, pour ma part, particulièrement attaché à ce que le Conservatoire puisse poursuivre sa politique d'acquisitions foncières sur le littoral.

Nous assistons en effet, dans bien des endroits, à une course de vitesse entre les pouvoirs publics et les promoteurs sur l'avenir d'un certain nombre de sites.

Le littoral fait partie intégrante du patrimoine naturel de notre pays. Je voudrais, madame le ministre, que vous nous rassuriez sur l'application la plus rigoureuse possible de la loi « littoral ».

J'ai noté que, malgré les difficultés budgétaires, vous avez personnellement tenu à préserver les crédits de ce conservatoire.

S'agissant des autres espaces protégés, j'apprécie que vous ayez maintenu les moyens des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, aussi bien en personnels qu'en moyens de fonctionnement.

Je m'interroge cependant sur les moyens affectés aux différentes « réserves ». Elles deviennent de plus en plus nombreuses, alors que les moyens budgétaires stagnent.

S'agit-il d'une remise en cause de la politique de ces dernières années sur les réserves naturelles ? Je ne le pense pas, mais j'aimerais, madame le ministre, que vous nous apportiez des précisions sur ce point.

Je ne peux pas parler de la politique publique en matière de réserves naturelles sans évoquer la directive Habitats et l'opération Natura 2000. Le Premier ministre a pris une excellente initiative en suspendant la notification de l'exécution à Bruxelles de cette directive. Je sais que vous êtes en contact avec la Commission européenne sur les suites à donner à la décision du Premier ministre. Pouvez-vous nous faire part de vos dernières réflexions sur ce sujet ?

Enfin, je voudrais terminer mon intervention en évoquant le thème des déchets. Des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de déchets sur la réhabilitation des sites pollués orphelins et la suppression des mises en décharge sauvages.

L'augmentation du taux des taxes sur les déchets de 30 francs la tonne en 1996 à 35 francs la tonne en 1997 permettra de disposer d'une augmentation substantielle de moyen, environ 800 millions de francs. Quelles vous paraissent être les priorités dans les actions à mener en matière de déchets ?

Il faut, en effet, considérer que les collectivités territoriales, qui seront les principales contributrices à cette taxe, auront en plus à investir entre 50 et 100 milliards de francs pour s'équiper en installations de traitement modernes et de capacité suffisante pour réduire la mise en décharge au strict minimum d'ici à cinq ans.

Le financement de 800 millions de francs est-il, dans ces conditions, suffisamment incitatif ? Par ailleurs, comment peut-il répondre à un besoin si important d'équipement dans un délai aussi court ?

Ne faut-il pas insister, dans les années à venir, sur une plus grande politique de prévention et de réduction à la source en matière de déchets ?

Ne serait-il pas opportun, dans ce contexte, d'introduire dans la fabrication de certains produits particulièrement adaptés une obligation d'utiliser une proportion minimale de matériaux recyclés, ainsi que la loi de 1975 en donne la possibilité ? Par exemple, le papier journal comporte déjà plus de 50 % de fibres recyclées. Le verre d'emballage dépasse également ce seuil dans de nombreux cas.

Madame le ministre, je consacrerai mon dernier mot à votre initiative d'affecter 80 millions de francs à des programmes de recherche sur les liens entre environnement et santé. C'est un point sur lequel j'étais longuement intervenu dans le cadre de la loi sur l'air. Je m'en félicite.

L'autre point concerne les actions en faveur de l'écologie urbaine. Député parisien, je m'en réjouis également.

Qu'il me soit permis de vous conseiller, madame le ministre, de privilégier les actions pédagogiques !

Tels sont les principaux commentaires que m'inspire ce budget de l'environnement. Dans le contexte actuel, particulièrement difficile, c'est un bon budget. C'est donc avec enthousiasme que mes collègues du groupe UDF et moi-même le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame le ministre, 1996 fut l'année de la vache folle ; 1997 le sera certainement encore ; mais ce sera également l'année des vaches maigres ! (*Sourires.*)

En effet, malgré un habile effet d'annonce, votre projet de budget ne déroge pas à la règle du projet de loi de finances pour 1997. Et M. Trémège n'a sans doute pas pris le temps de le « décortiquer », à moins que, jeune député – et c'est là une circonstance atténuante –, il n'en ait pas vu tous les ressorts diaboliques.

Mais, vous, monsieur Vernier, dont on connaît le regard exercé, faut-il que l'ambiance dans laquelle nous vivons soit particulièrement polluée pour que votre regard se soit arrêté aux apparences ! Car le budget de Mme Lepage, à périmètre constant – pour parler comme les « jargonneux » – enregistre une diminution de 30 millions de francs !

M. Jacques Vernier. Non ! Je ne partage pas cet avis !

M. Jean-Pierre Brard. Je vais parler chiffres à l'appui.

Certes, au premier abord, on ne peut qu'être séduit – et c'est là qu'a porté votre effort, madame le ministre – par l'augmentation de 5,9 % du budget du ministère, qui atteint ainsi 1 861 millions de francs. Mais s'il a récupéré quelques millions, il a surtout hérité de quelques attributions, et non des moindres.

Signalons, par exemple, que le ministère de l'environnement récupère, grâce à ses nouvelles fonctions sur les sites protégés, 21 millions de francs de crédits de fonctionnement et d'intervention avec les vingt-sept emplois provenant de la direction de l'architecture et de l'urbanisme du ministère de l'équipement, dorénavant hébergés par la direction de la nature et des paysages.

Il récupère également 110 millions de francs provenant d'un transfert des ministères de l'équipement et de l'industrie, qui correspondent à une partie des 200 millions de francs annoncés au début de 1996 au moment de la présentation du projet de loi sur l'air.

Ces deux apports, représentant la coquette somme de 131 millions de francs, sont des transferts, sur une base identique, de lignes budgétaires qui existaient dans d'autres ministères. Dès lors, la progression des moyens du ministère est toute relative, les autres postes principaux de dépenses étant stationnaires ou réduits. Ainsi, les crédits de la politique de l'eau sont en forte diminution, ce que le Gouvernement tente de masquer en créant un fonds de concours alimenté par les agences de l'eau à hauteur de 110 millions de francs par an pendant toute la durée des prochains programmes d'intervention de 1997 à 2001, cette décision ayant été prise sans même que soient consultés les comités de bassin.

On pourrait comprendre les manipulations comptables d'un gouvernement qui a trop de mal sur certains fronts pour ne pas risquer d'en ouvrir d'autres, si le sujet était anodin. Mais, pour certains, dont vous faisiez partie, madame le ministre, en des temps qui ne sont pas si anciens, les problèmes que posent l'effet de serre, la pollution atmosphérique liée aux transports, la gestion des déchets, méritent mieux que 0,1 % du budget de l'Etat.

Je ne puis que prendre quelques exemples dans le temps qui m'est imparti.

Ainsi, convenez avec moi, madame le ministre, que le réchauffement de la planète représente l'une des menaces les plus sérieuses qui soient pour la sécurité de l'ensemble des nations !

Les 2 500 scientifiques qui forment le Comité intergouvernemental sur le changement climatique ont produit un rapport dont les conclusions sont alarmantes.

Si une action urgente n'est pas entreprise, les conséquences seront dévastatrices.

M. Jacques Vernier. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Brard. En effet, l'augmentation de trois à sept degrés Celsius sous l'effet des gaz émis par l'activité humaine entraînerait des tempêtes et sécheresses graves, l'extinction d'espèces et l'inondation de pays côtiers où vivent aujourd'hui des centaines de millions d'hommes. Le défi à relever est donc prodigieux.

En réponse à cela, on nous amuse avec une loi un peu pâlotte sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui se contente de mettre en place des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique, alors que le simple objectif de stabilisation de la consommation des énergies fossiles implique une véritable politique de promotion des énergies renouvelables, le développement résolu des transports en commun et l'amplification des politiques d'économie d'énergie.

Comment le Gouvernement compte-t-il s'y prendre, madame le ministre, pour tenir les engagements, pris au sein de la convention sur le changement climatique de 1992, de ramener les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000, alors que nous sommes quasiment en 1997 ?

Sur la question de la gestion des déchets, l'élaboration des plans départementaux montre à quel point les collectivités sont démunies face à l'obligation de fermer les décharges en 2002. Il est en effet plus facile de voter une loi que de veiller à sa bonne application.

En promouvant à outrance la valorisation énergétique, vous optez, madame le ministre, pour la voie la plus facile, mais pas la plus économique, ni la plus écologique. On voit aujourd'hui les limites de la mise en œuvre, par exemple, du dispositif Eco-emballages, qui n'a d'autre but que la satisfaction des intérêts des *lobbies* de conditionneurs, puisque nous sommes dans une logique un peu infernale où, au nom de la réduction des emballages, les uns et les autres sont intéressés à en collecter le plus grand nombre possible.

Mme le président. Je vous prie de conclure, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Pour vous être agréable, madame le président, même si vous m'en voyez un peu marri. Mais il est vrai que le temps de parole, dans ce débat sur l'environnement, est fort contraint.

J'aurais pu parler de Super Phénix, où, d'après la Cour des comptes, 60 milliards de francs ont été engloutis. Mais nous y reviendrons.

Je terminerai, madame le ministre, par un clin d'œil de l'actualité.

La semaine de l'annonce du budget, Rhône-Poulenc rendait public son rapport « environnement » annuel. Au chapitre des dépenses, le groupe affiche une somme comparable de 1 898 millions de francs pour l'année qui vient de s'écouler, soit plus que le budget de votre ministère – constat un peu rude, me semble-t-il.

Madame le ministre, vous cherchez à exister, comme tout un chacun. C'est fort louable. Mais c'est très difficile ! Et ce n'est pas grâce à votre budget que vous allez y parvenir !

Aussi vous exercez-vous à former un nouveau mouvement politique, faisant un peu le coucou...

M. Patrice Martin-Lalande. Hors sujet !

M. Jean-Pierre Brard. ... vous appropriant le sigle CAP, qui est celui d'un mouvement auquel j'appartiens, avec mes amis Charles Fiterman, Marcel Rigout, Bernard Ravenel, Thérèse Rabatel, Gilbert Wasserman, et qui, précisément, a une option originale...

Mme le président. Monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Je termine, madame le président !

M. Patrice Martin-Lalande. Quelle récupération ! C'est du recyclage !

M. Jean-Pierre Brard. Pas du tout !

Notre option, madame le ministre, c'est de conjuguer l'écologie avec la justice sociale, alors que la vôtre consiste à disposer une cerise écologique sur le gâteau que se partagent les privilégiés.

Aussi, vous l'aurez compris, nous voterons contre votre budget.

Mme le président. Je précise, mon cher collègue, que le temps de parole, certes bref, dont vous avez disposé est celui que vous a attribué votre groupe.

M. Jean-Pierre Brard. Je n'y vois pas malice, madame le président ! (*Sourires.*)

Mme le président. C'est une précision qui ne me paraissait pas inutile.

La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, dans les trente minutes qui me sont imparties, je présenterai d'abord quelques observations d'ordre général, puis je m'efforcerai de répondre aux questions qui m'ont été posées.

Dans le contexte budgétaire actuel que chacun connaît, le projet de budget du ministère de l'environnement pour l'exercice 1997 confirme bien l'intérêt marqué du Gouvernement pour l'environnement, puisque, même si cela ne plaît pas à certains, les crédits inscrits à mon budget sont en progression de 5,9 % par rapport à la loi de finances initiale de 1996.

M. Jean-Pierre Brard. Ah non !

Mme le ministre de l'environnement. Certes, on peut essayer de triturer les chiffres dans tous les sens, mais la réalité est là.

M. Jean-Pierre Brard. En matière de trituration, vous êtes experte !

Mme le ministre de l'environnement. Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte de renforcement des structures et de stabilisation des effectifs du ministère. Il est orienté vers trois priorités : l'air, les risques et les milieux naturels.

Pour autant, il est vrai, le ministère de l'environnement participe à l'effort d'économie dans des conditions sur lesquelles je reviendrai.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte de renforcement des structures, puisque, comme vous l'avez rappelé, monsieur Brard, le ministère de l'environnement s'est renforcé – et je m'en réjouis – grâce à l'arrivée de vingt-sept agents en provenance de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme, la DAU.

Au total, la dotation consacrée à la protection des sites et du paysage s'élèvera à 50 millions de francs.

M. Jean-Pierre Brard. Et les crédits attendants ?

Mme le ministre de l'environnement. Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte de stabilisation des effectifs. En tenant compte du transfert des vingt-sept emplois de la DAU, les emplois affectés au ministère de l'environnement sont stabilisés à hauteur de 2 378 agents.

Je continue néanmoins à poursuivre une politique de redéploiement d'emplois de l'administration centrale vers les DIREN, les directions régionales de l'environnement, dont chacun sait combien elles ont besoin d'être renforcées. Ainsi, en 1997, neuf emplois seront redistribués vers les DIREN.

J'en viens à mes trois grandes priorités pour 1997.

Première priorité : l'air. Je rappellerai, comme M. Vernier, que 200 millions de francs ont bien été attribués en 1996 pour conduire des actions en ce domaine, et que les villes de plus de 250 000 habitants seront couvertes par un dispositif de surveillance à la fin de l'année, comme je m'y étais engagé.

Le projet de loi de finances pour 1997 comprend 200 millions en dépenses ordinaires et en autorisations de programmes. Ces crédits figurent bien à mon budget ; il ne s'agit pas cette fois-ci de redéploiements comme ce fut le cas pour l'année 1996. Là aussi, il faut être clair. Ce ne sont pas les autres crédits du ministère de l'environnement qui paient la politique de la qualité de l'air.

Les investissements prévus doivent conduire à une amélioration notable, qualitative et quantitative, de la surveillance de la qualité de l'air dans les agglomérations déjà surveillées.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, prendra en charge, pour le compte des réseaux, les appels d'offres et les négociations avec les fournisseurs. C'est d'ailleurs déjà fait.

Deuxième priorité : les risques. Il s'agit d'une des missions régaliennes de l'Etat. Elle doit être assurée, quels que soient par ailleurs les problèmes de régulation.

C'est, en particulier, le cas dans le domaine de l'eau. Ainsi, l'année 1997 sera la quatrième année de mise en œuvre du plan décennal Loire grandeur nature, et du programme décennal de prévention des risques naturels, qui représentent un investissement total de 12,7 milliards de francs sur dix ans, avec une contribution de mon ministère de 3,4 milliards de francs sur la même période. Cette année, 347 millions de francs sont inscrits à cette fin, ce qui correspond au dixième de cette somme.

Ce plan et ce programme visent essentiellement à lutter contre le risque d'inondations par l'application d'une politique de prévention axée sur trois éléments principaux : la cartographie des risques et la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable ; la modernisation des systèmes de surveillance et d'alerte ; le renforcement et la construction d'ouvrages de protection des lieux habités.

La priorité donnée par l'Etat à la sécurité publique a conduit le Gouvernement à décider le maintien de l'intégrité des engagements pris pour ce plan et ce programme en 1997, comme cela avait été le cas en 1995 et en 1996.

L'année 1997 verra aussi la première année d'application du VII^e programme des agences de l'eau. Le montant global des travaux a été arrêté à 105 milliards de francs et le montant des redevances autorisées s'élève à 51 milliards de francs, en francs 1996.

Le taux des prélèvements, et donc le niveau global des redevances des agences de l'eau, sont stabilisés au niveau de 1996. Il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un fonds de concours alimenté à hauteur de 110 millions de francs par an par les agences de l'eau est institué dans le cadre des dispositions de l'article 14 de la loi de 1964. Je reviendrai sur ce point dans la réponse que je ferai aux questions qui m'ont été posées.

De même, 35 millions de francs seront affectés aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, avec l'objectif de couvrir sur cinq ans les 2 000 communes les plus vulnérables.

Troisième priorité : les espaces naturels. Comme vous, madame Royal, j'ai le souci de les préserver.

Les moyens consacrés aux espaces naturels protégés sont globalement maintenus dans le projet de budget pour 1997.

Les moyens en fonctionnement et en personnel ont été préservés.

Les moyens en capital sont maintenus, sous réserve de l'étalement de deux à trois ans des opérations dans les contrats de plan, comme c'est le cas pour tous les autres postes du budget de l'Etat.

Les moyens du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres s'élèvent à 141 millions de francs, ce qui lui permettra de maintenir sa politique d'acquisition, qui est indispensable. Les moyens du Conservatoire en personnel passent de trente-cinq à trente-sept agents.

Les moyens de fonctionnement des parcs nationaux augmentent de 3,5 %. Ils permettent notamment de poursuivre la concertation avec la population et les élus locaux de Guyane, en vue de la création du parc de la forêt guyanaise pour laquelle nous avons une responsabilité particulière.

Le projet de budget prévoit, par ailleurs, la création de deux emplois de chargés de mission pour la mise en place de deux parcs nationaux sur le domaine marin en mer d'Iroise et en Corse autour de Scandola.

En 1997, une dizaine de réserves naturelles viendront compléter le réseau actuel, qui s'élève actuellement à 131.

Les moyens affectés aux parcs naturels régionaux permettront de poursuivre une politique de contractualisation des chartes de l'environnement. De plus, 3,5 millions de francs ont été transférés du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire et consolidés dans le budget de l'environnement pour les parcs régionaux.

L'année 1997 verra également la création du premier groupement d'intérêt public dans le domaine de la nature avec le GIP-ATEN, c'est-à-dire le groupement d'intérêt public - atelier technique des espaces naturels, qui assurera la formation du personnel ainsi que le développement et la diffusion des méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels. Il s'agit, en effet, de développer, comme cela est le cas à l'étranger, une « culture espaces protégés ».

Enfin, 1997 verra aussi le démarrage du fonctionnement de la commission nationale du débat public, qui permettra une concertation en amont des grands projets d'infrastructure. Des crédits d'un montant d'un million de francs seront alloués à cette commission.

Pour autant, un certain nombre d'efforts sont proposés dans le cadre de ce budget. C'est le cas pour certains postes du ministère. Ainsi, les crédits pour l'équipement immobilier sont en baisse de 30 %. Les moyens de fonctionnement des services – plus 4 % – et les moyens informatiques – moins 3 % – ont cependant été préservés.

M. Jean-Pierre Brard. Vous appelez ça faire des efforts ! C'est se faire hara-kiri !

M. Jacques Vernier. Ces efforts sont la marque d'une bonne gestion.

Mme le ministre de l'environnement. Il n'est pas question de se faire hara-kiri, monsieur le député !

La suppression du Fonds interministériel pour la qualité de la vie, le FIQV, a effectivement été actée, mais ce n'est que la traduction d'une politique poursuivie depuis plusieurs années. Si, il y a une dizaine d'années, le FIQV était doté de 50 ou 60 millions de francs, il ne disposait plus, lorsque je suis arrivée au ministère, que d'une petite dizaine de milliers de francs, somme avec laquelle, manifestement, on ne fait pas une vraie politique de la qualité de la vie ! Cette suppression ne signifie pas pour autant

que le ministère de l'environnement ne conduit pas une politique de la qualité de la vie ; cela veut dire seulement que cette politique ne se fera pas à partir du FIQV.

Je voudrais dire maintenant quelques mots sur les déchets.

Pour les déchets industriels spéciaux, l'année 1996 a vu les premières décisions prises sur la réhabilitation des sites pollués orphelins, financée par la taxe sur les déchets industriels spéciaux. Cette politique sera poursuivie en 1997 avec 93,5 millions de francs de ressources supplémentaires.

Pour les déchets ménagers et assimilés, l'accroissement de la taxe sur le stockage de 30 francs la tonne en 1996 à 35 francs la tonne en 1997 permettra à l'ADEME d'affecter environ 700 millions de francs aux objectifs de résorption de mise en décharge et de développement des techniques de tri, d'élimination et de traitement des déchets.

En ce qui concerne la recherche, j'indique que le budget civil de recherche et de développement du ministère de l'environnement s'élève à 79 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 1997.

Il est vrai que ce budget est en légère baisse, mais il permettra néanmoins la poursuite de programmes les plus importants, notamment le programme PRIMEQUAL sur la qualité de l'air urbain et son impact sur la santé, programme auquel j'attache une très grande importance, ainsi que les programmes sur les zones humides, l'écotoxicologie, l'écologie urbaine et l'économie de l'environnement.

Enfin, des redéploiements de crédits budgétaires permettront de financer différentes actions, comme la consolidation du plan de reconquête de l'étang de Berre, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir dans les semaines qui viennent.

Il est vrai que le budget du ministère de l'environnement est un budget modeste par rapport à l'ensemble des dépenses publiques. Malheureusement, c'est de tradition. Toutefois, il doit être rapporté à l'ensemble des dépenses qui sont faites en matière d'environnement par les autres ministères, les établissements publics et, bien sûr, les collectivités locales. Au total, la politique de l'environnement représente largement plus de 100 milliards par an.

Mon action ne s'inscrit pas seulement dans l'exercice de la dépense publique. Elle a aussi pour objectif de faire prendre conscience et de faire évoluer les comportements, ce qui est absolument indispensable. C'est toute la problématique du développement durable que je compte valoriser au cours des prochains mois. A cet égard, les assises nationales du développement durable seront un temps fort.

Je répondrai maintenant aux questions qui m'ont été posées par les différents intervenants.

Monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez, avec d'autres députés, interrogée sur la directive « Natura 2000 ». A cet égard, je dirai à Mme Royal que nombre de ses amis n'étaient pas les derniers à la critiquer. La concertation à laquelle nous nous sommes livrés entre le mois d'avril et le mois de juillet a montré que, en dehors des chasseurs et des agriculteurs, nombre d'élus étaient fort inquiets sur la manière dont seraient déterminés les périmètres, sur la façon dont pourraient être gérées les choses à l'intérieur de ces périmètres et sur les modes de financement dont on pourrait disposer.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est le problème !

Mme le ministre de l'environnement. Oui, monsieur le député. Mais ce n'est pas moi qui ai fait cette directive. Elle date de 1992, il faut le rappeler.

M. Michel Bouvard. Tout à fait ! Elle a été souhaitée et approuvée par Mme Royal !

Mme le ministre de l'environnement. J'ai participé à quatre ou cinq réunions de plus de 400 ou 500 personnes. Il y a eu véritablement débat. Et il est apparu qu'il était impossible d'aller plus loin sans avoir des réponses précises de la part de la Commission.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a décidé, non pas d'en terminer avec « Natura 2000 », mais de ne pas poursuivre dans la voie d'une notification de quoi que ce soit tant que des réponses précises à des questions précises n'auraient pas été apportées.

J'ai rencontré Mme Bjerregaard à la fin du mois de septembre. Depuis, nos cabinets sont en contact. J'espère obtenir assez rapidement des réponses précises aux questions précises que nous nous posons et que, maintenant, d'autres Etats de la Communauté européenne se posent également. Pour notre part, nous avons engagé la concertation très tôt, alors que d'autres pays ne comptaient le faire qu'après la notification des périmètres. Les questions de bon sens que nous avons posées sont maintenant posées par d'autres.

Je ne doute pas que nous obtiendrons très rapidement des réponses précises de la Commission. A ce moment-là, nous pourrions continuer dans la voie de cette politique, laquelle constituera, j'en suis absolument convaincue, une véritable chance pour tous les gestionnaires de l'espace.

Vous avez également, monsieur le rapporteur spécial, abordé la question des réserves naturelles. C'est une question délicate. En cette matière, le budget pour 1997 reconduit les crédits pour le fonctionnement : 33 624 728 francs et 12 475 000 francs pour l'investissement.

Ces crédits ont été reconduits après déduction de la réserve parlementaire. Ils ont été redéployés dans les nouvelles lignes budgétaires du GIP-ATEN.

J'ai eu le souci de ne pas appliquer le processus d'étalement des contrats de plan Etat-régions aux dépenses de fonctionnement des réserves naturelles afin que ces moyens puissent être préservés. C'est la raison pour laquelle nous avons pu maintenir le même montant que l'an dernier.

Nous avons créé quatre réserves en 1996 et quatre projets devraient encore aboutir d'ici à la fin de l'année 1997. Le financement des nouvelles réserves ne sera possible pour 1997 que grâce à un redéploiement des moyens affectés aux réserves existantes, à un contrôle strict des crédits et à une concentration des moyens sur la mission principale des réserves naturelles, dont il faut rappeler qu'il s'agit de la préservation et de la gestion écologiques des espaces classés pour développer leur biodiversité.

J'ajoute que nous ne continuerons la procédure de création des réserves naturelles que pour celles qui ont déjà été programmées : ce sera le cas pour dix réserves en 1997. J'espère que la conjoncture nous permettra de faire mieux en 1998, de manière à poursuivre cette politique d'importance.

Vous m'avez également interrogée, monsieur le rapporteur spécial, sur le taux de la TVA appliqué aux activités liées aux déchets. Je partage totalement votre souci en la matière. J'ai plaidé cette cause auprès de mon collègue ministre de l'économie et des finances ces questions relevant de sa compétence. On pourrait en effet considérer

que les déchets constituent un produit de consommation de base et que, ce titre, ils peuvent être soumis au régime du taux préférentiel de TVA de 5,5 %, comme cela est déjà le cas dans le domaine de l'eau.

Il faut préciser que, sur le plan juridique, la TVA relève d'une compétence communautaire, que son niveau est encadré par les dispositions de la directive européenne du 19 octobre 1992 dont l'annexe H fixe la liste des livraisons de biens et prestations de services pouvant faire l'objet de taux réduits de TVA.

Je m'engage à intervenir à nouveau auprès de mon collègue des finances. Un succès en cette matière nous permettrait effectivement d'être beaucoup plus « allants » sur la politique des déchets.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas tout à fait exact !

Mme le ministre de l'environnement. Enfin, monsieur Merville, vous m'avez interrogé sur l'éducation à l'environnement. Nous progressons dans ce domaine, puisque, désormais, les collèges intègrent en sixième, puis en cinquième, un véritable programme d'éducation à l'environnement. D'une manière générale, la pédagogie est un de nos soucis constants.

A cet égard, je me ferai un plaisir de vous adresser aux uns et aux autres le catalogue sur la réduction des déchets d'emballage que le ministère de l'environnement vient de publier et qui est un véritable instrument pédagogique, étant rappelé que tout déchet non produit est un déchet qui n'a pas à être éliminé.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Vernier, comme le rapporteur spécial, vous m'avez exposé vos motifs de satisfaction, et je vous en remercie.

M. Jean-Pierre Brard. Ils ont pour vous les yeux de Chimène ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'environnement. Vous m'avez aussi fait part de vos sujets d'inquiétude.

En ce qui concerne les plans de prévention des risques, les engagements pris devraient pouvoir être tenus. Au 1^{er} juillet 1996, 2 000 plans de prévention des risques ou plans de périmètre assimilables à des PPR étaient recensés et plus de 1 300 approuvés. Je note que 300 PPR ont été prescrits ou approuvés entre octobre 1995 et août 1996. Par conséquent, il s'agit bien d'une politique qui se poursuit, et ce dans de bonnes conditions.

S'agissant des emplois verts, il est vrai que le système de financement qui avait été utilisé jusqu'à maintenant n'a pas été reconduit. Toutefois, j'entends poursuivre cette politique, car elle donne d'excellents résultats en termes d'insertion, de protection de l'environnement et d'emplois pérennes.

M. Jacques Vernier. Surtout en termes d'insertion !

Mme le ministre de l'environnement. Un certain nombre de contrats ont pu être pérennisés.

M. Patrick Trémège. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. A cet égard, il faut noter l'effort réalisé par les collectivités locales.

Je suis actuellement en discussion avec mon collègue Jacques Barrot pour voir dans quelle mesure nous pourrions, en faisant appel à un autre fonds, poursuivre cette politique dont chacun a pu juger des bienfaits.

M. Jacques Vernier. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes mal partie ! Il est difficile de discuter avec M. Barrot !

Mme le ministre de l'environnement. Non, nous sommes bien partis, monsieur Brard !

Monsieur Vernier, vous avez, avec d'autres intervenants, également abordé la question du fonds de concours. A ce jour, cinq des six comités de bassins ont approuvé le principe d'un tel fonds. Par conséquent, je ne peux pas laisser dire que nous agissons en la matière sans l'accord des agences de bassin ; ce n'est pas exact.

Ce fonds de concours sera cogéré avec les agences de bassin, ce qui n'aura – et je dis cela pour Mme Royal – aucune incidence sur le prix de l'eau.

Mme Ségolène Royal. Si !

Mme le ministre de l'environnement. Mais non, 110 millions sur 105 milliards, ce n'est rien du tout. Cela ne changera rien aux redevances !

M. Jacques Vernier. Cela représente 1 %, ce qui ne changera rien, en effet !

Mme le ministre de l'environnement. Par ailleurs, cela fait partie des missions des agences, telles qu'elles sont définies par la loi de 1964, et le système du fonds de concours est expressément prévu par l'article 14 de la même loi.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

Mme le ministre de l'environnement. Je comprends que, sur le moment, il y ait eu une certaine émotion dans les agences. Mais je crois que maintenant les choses sont parfaitement admises. Par conséquent, il n'est pas possible de dire que l'Etat abandonne sa politique de prévention des risques. C'est faux ! Cette politique sera financée. Le système choisi est parfaitement légal et a été, à ce jour, avalisé par cinq comités de bassins.

Vous vous êtes également inquiété, monsieur Vernier, à propos, d'une part, du PMPOA, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, et, d'autre part, des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Vous l'avez rappelé, ce sont des sujets qui m'intéressent grandement, mais sur lesquels j'ai un pouvoir d'action budgétaire plus limité, puisque les crédits correspondants ne relèvent pas de mon ministère.

Il est indispensable de poursuivre la politique agri-environnementale. Je dirai même qu'il n'a jamais été aussi indispensable de la poursuivre car, c'est clair, nous ne sortons de la crise actuelle de la filière bovine qu'en consentant un effort pour accroître la confiance du consommateur. La confiance du consommateur, c'est un tout qui renvoie également aux conditions dans lesquelles le produit alimentaire est fabriqué.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. C'est vrai !

Mme le ministre de l'environnement. La politique agri-environnementale, la mise aux normes des bâtiments d'élevage n'ont donc, à mon sens, jamais été aussi nécessaires.

J'ajoute que cette politique est extrêmement riche en créations d'emplois, car ce sont les petits artisans, les petites entreprises, situés autour des exploitations, qui réalisent les travaux qui s'imposent en obtenant des marchés par le biais du PMPOA.

Je vous assure que je fais tout ce que je peux pour que l'Etat consacre les crédits les plus élevés possible à cette politique, qui est vraiment nécessaire.

Monsieur Brard, je partage vos préoccupations à propos de l'effet de serre. Incontestablement, il s'agit d'un des sujets considérables qui nous préoccupent. Beaucoup n'ont pas encore mesuré les conséquences que cet effet de serre pourrait avoir en termes géographiques, sanitaires ou de mouvements de population.

Certes, la loi sur l'air contribue à la lutte contre l'effet de serre. Mais nous ne pourrions lutter efficacement que grâce à une politique globale impliquant tous les ministères.

Monsieur Vernier, je partage pleinement votre point de vue sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, dont nous nous sommes déjà entretenus.

En ces domaines aussi, nous avons plus que jamais besoin de « pousser » nos politiques, si je puis dire. Nous devons le faire d'abord parce que nous allons nous trouver dans l'obligation, compte tenu de l'effet de serre, de réduire nos émissions de CO₂. Mais nous devons aussi nous rappeler que, dans le domaine des énergies renouvelables, notre industrie « marche » bien et qu'en « poussant » notre politique, nous permettons à nos entreprises d'exporter.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

Mme le ministre de l'environnement. Cela dit, force m'est de constater que la ligne budgétaire correspondante ne relève pas du ministère de l'environnement. Je ne puis vous en dire davantage.

Il est de ma compétence d'intervenir pour ce qui touche à l'effet de serre. Sur ce point, je suis, comme vous, préoccupée et je cherche à faire partager aux autres une préoccupation qui est profonde et qui est du même ordre que la vôtre.

M. Jacques Vernier. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Madame Royal, j'ai déjà répondu à votre interrogation sur les 200 millions de francs annoncés. Aussi, n'y reviendrai-je pas.

Je ne puis pas vous laisser dire que la protection de la nature recule. J'ai expliqué ce qui s'était passé avec le programme Natura 2000. En un an et demi, le nombre des espaces concernés par des réserves naturelles a été plus que doublé et des sites classés très importants ont été protégés – je pense notamment à l'Estérel et à Guérande, que nous n'étions pas, les uns et les autres, parvenus à faire classer jusqu'alors.

Par conséquent, je ne puis vous laisser dire que nous ne protégeons plus la nature ! Il faut que la vérité se sache !

Je ne peux pas non plus vous laisser dire que, concernant le bruit, rien n'est fait car, dans le projet de budget pour 1997, ce sont 22,5 millions qui sont consacrés à des actions sous forme d'études et d'aides directes pour la mise en place des instruments de mesure et des équipements permettant de résorber les « points noirs ». C'est encore modeste, je le reconnais...

Mme Ségolène Royal. Les crédits sont en diminution !

Mme le ministre de l'environnement. ... mais on ne peut en aucun cas soutenir que rien n'est fait contre le bruit, car ce n'est pas vrai !

La politique contre le bruit passe aussi par la prévention et, lorsque l'on détermine une infrastructure, on doit se préoccuper des effets qu'elle pourra avoir pour ce qui est du bruit,...

M. Patrick Trémège. Exact !

Mme le ministre de l'environnement. ... de manière que mon successeur, dans x années, ne se retrouve pas devant les vôtres ou vous-mêmes pour vous dire que, pour traiter les « points noirs », ce n'est plus 10 milliards qui sont nécessaires, mais 25. Je pense que la lutte la plus efficace contre le bruit se situe au stade de la prévention.

M. Patrick Trémège. C'est vrai !

Mme le ministre de l'environnement. Vous avez également, madame le député, parlé de l'IFEN et de l'INERIS.

Je me suis rendue dans les locaux de l'INERIS il y a quelques jours, pour expliquer la manière dont les choses se passaient ; et elles se passent bien. Il est vrai que la subvention a été ramenée de 99 à 80 millions de francs. Mais les ressources ne diminuent en réalité que de 16 millions si l'on tient compte de la part de la TVA sur la subvention versée à l'INERIS.

La baisse de la subvention est presque compensée par les études qui ont été commandées par le ministère de l'environnement à l'INERIS, notamment pour la pollution émise par les moteurs diesel – 3 millions de francs – et pour des actions de recherche menées dans le cadre du laboratoire central pour la surveillance de la qualité de l'air – 6 millions de francs. Ainsi, l'INERIS pourra continuer de vivre, et de vivre dans l'équilibre durant l'année 1997.

Enfin, vous avez évoqué un rapport, dont vous avez dit qu'il avait été oublié dans un tiroir. Il n'en est rien puisque j'en ai moi-même lu des comptes rendus dans la presse au début du mois d'octobre. Ce rapport a été rendu public.

Mme Ségolène Royal. C'est le Parlement qui devait en être saisi !

Mme le ministre de l'environnement. Répondant à vos interrogations, monsieur Trémège, je dirai quelques mots de la loi littoral et du traitement des déchets.

Le Président de la République a lui-même rappelé son attachement à l'application stricte de la loi littoral. J'ai le même souci. Non seulement la loi littoral doit être strictement appliquée, mais dans les années qui viennent, j'en suis persuadée, il faudra aller au-delà et mettre en place des politiques de récupération du littoral. C'est d'ailleurs ce à quoi s'attache aujourd'hui le Conservatoire du littoral. N'oublions pas que le littoral est une grande richesse de la France !

M. Patrick Trémège. Très juste !

M. Jean-Pierre Brard. Au fort de Brégançon, on va organiser des vacances familiales ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'environnement. En ce qui concerne les déchets, la politique menée par le ministère de l'environnement est simple. Je ne suis pas l'auteur de la loi de 1992, avec la prime qui a été donnée à la récupération sous forme d'énergie par rapport à la récupération des matières. Pour moi, tout déchet non produit est un déchet qui n'a pas à être éliminé, et que la première des politiques à mettre en place est une politique de prévention du déchet.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Notre catalogue de réduction des emballages montre qu'une cinquantaine de produits ont pu voir alléger leur poids de 25 à 30 %. Or 50 % de nos déchets ménagers sont des emballages ; réduire de 25 % les emballages, c'est donc réduire de 12,5 % les déchets ménagers.

Après la prévention, le tri et le recyclage. Ecoemballages ciblera ses crédits sur tout ce qui concernera le tri et le recyclage, de manière à pérenniser des filières : le papier carton pour Ecoemballage, le verre pour Delf, ou encore le plastique.

Actuellement, des innovations très intéressantes concernent l'utilisation des déchets. Je n'en citerai qu'une : le recours à des bouteilles en PVC pour l'isolation thermique et phonique. J'en ai vu un exemple remarquable à Villepinte lors du salon Batimat.

Toutes ces filières commencent à fonctionner, et il faut évidemment les aider.

Je m'aperçois que je n'ai pas parlé du compost, qui ne doit pas être oublié quand on veut utiliser les déchets organiques.

Lorsqu'on n'a pas pu prévenir, lorsqu'on n'a ni trié ni recyclé, on doit penser à la valorisation énergétique. Mais celle-ci ne devrait pas dépasser 50 % du total dans les prochaines années.

Il ne s'agit pas de changer la loi, mais simplement d'essayer de s'adapter aux difficultés économiques actuelles avec bon sens et avec le souci de l'écologie, car la hiérarchie que je viens de rappeler est, dans mon esprit, parfaitement écologique.

Monsieur Brard, je vous ai répondu en ce qui concerne le réchauffement de la planète. Clin d'œil pour clin d'œil,...

M. Jacques Vernier. M. Brard est sensible aux yeux de Chimène ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'environnement. ... je vous ai aussi répondu s'agissant de la loi de 1992 dont, je le répète, je ne suis pas l'auteur !

Vous avez une très grande habitude – une très grande habileté, dirais-je – du découpage d'un budget. Permettez-moi de vous rappeler que mon budget augmente de 5,9 %...

M. Jean-Pierre Brard. Grâce à ce que vous grappillez !

Mme le ministre de l'environnement. ... et que, si l'on y ajoutait le fonds de concours, l'augmentation apparaîtrait comme bien plus importante, à périmètre constant.

Je crois, madame le président, avoir respecté les trente minutes qui m'étaient imparties...

M. Jean-Pierre Brard. Et la CAP ?

M. Jacques Vernier. Hors sujet !

Mme le ministre de l'environnement. Hors sujet, en effet ! Je m'en expliquerai cependant avec vous après la séance, monsieur Brard, et ce sera avec plaisir !

M. Jean-Pierre Brard. Ou demain matin à six heures sur le pré vert ! (*Rires.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Madame le ministre, vous venez de nous rappeler, et je vous en félicite, votre attachement à la loi littoral et à la protection du littoral. Mais nous sommes confrontés à un paradoxe.

Au moment où nous essayons d'étendre les zones inconstructibles sur le littoral, nous voyons se développer d'une façon complètement anarchique ce qu'on appelle les « maisons mobiles » qui, en fait, n'ont de mobile que

le nom. Elles échappent à toute maîtrise et occupent les terrains inconstructibles, souvent à l'année, avec des densités qui sont comparables à celle des zones urbaines.

Comment est-ce possible ? Leurs utilisateurs recourent essentiellement aux textes relatifs au classement des campings.

Que peut faire une commune qui souhaite protéger tant son littoral que ses paysages contre la multiplication de « verrues » – on ne peut utiliser d'autre terme – sur ses paysages classés ?

Envisagez-vous de recourir au fonds « littoral » pour aider les communes à racheter certains campings ? Car, bien entendu, on ne peut spolier des gens qui ont une activité commerciale sans les indemniser.

Pourriez-vous, en dehors même du problème budgétaire, redéfinir la notion de mobilité ? Aujourd'hui, on considère comme une maison « mobile » une maison qui reste au même endroit à l'année et qui n'est donc plus du tout « mobile ».

Il faut passer de la théorie énoncée par la jurisprudence à la pratique et ne pas s'en tenir à reconnaître qu'une maison qui a quatre roues est censée être « mobile ».

Ne faudrait-il pas prendre très rapidement des dispositions qui permettraient de rendre le POS de chaque commune plus restrictif que les dispositions réglementaires relatives au classement des campings, afin de maîtriser l'implantation de ces maisons prétendument mobiles, qui, aujourd'hui ne sont soumises à rien, et notamment pas au régime des permis de construire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Madame le député, vous avez abordé un sujet assez délicat,...

M. Jacques Vernier. Mme Alliot-Marie a posé une très bonne question !

Mme le ministre de l'environnement. ... d'ordre juridique. Il faut en effet distinguer les maisons mobiles des caravanes, ce qui n'est pas aussi simple que cela.

La maison mobile qui est posée sur le sol par des plots de fondation et qui « ne conserve pas en permanence des moyens de mobilité » lui permettant d'être déplacée par simple traction doit être considérée comme une construction légère soumise à permis de construire.

M. Michel Bouvard. C'est ce qu'on appelle la simplification administrative !

Mme le ministre de l'environnement. Je n'ai fait que rappeler la règle.

De même, la sédentarisation des caravanes par retrait des roues ou de l'attelage doit être également précédée d'un permis de construire, et non d'une autorisation de stationnement de caravane.

C'est pourquoi l'installation de tels engins sédentarisés dans la bande des cent mètres du littoral ou dans un espace remarquable relevant de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme, ou sur toute autre zone inconstructible, doit être poursuivie par le maire pour violation de la réglementation du permis de construire.

Mme Michèle Alliot-Marie. Ce n'est pas cela qui pose un problème !

Mme le ministre de l'environnement. En revanche, si les caravanes et les maisons mobiles ont gardé, même en apparence, des moyens de mobilité, leur installation sur le

littoral doit alors respecter les termes de l'article L. 146-5 du code de l'urbanisme, qui dispose que « l'aménagement et l'ouverture des terrains de camping ou de stationnement de caravanes en dehors des espaces urbanisés sont subordonnés à la délimitation de secteurs prévus à cet effet par le plan d'occupation des sols ». Il appartient au maire de faire respecter cette disposition.

En dehors des espaces réservés à cet effet, le stationnement de ces engins est soumis, outre l'article L. 146-5 du code de l'urbanisme, à d'autres textes.

Certaines dispositions réglementaires du code de l'urbanisme – les articles R. 443-6-1, R. 443-9 et R. 443-10 – interdisent le stationnement des caravanes sur les rivages de la mer, dans les sites classés ou inscrits, et dans un rayon de 200 mètres de points d'eau captée pour la consommation.

En outre, l'article R. 443-3 prévoit la possibilité d'interdire dans d'autres cas le stationnement de caravanes par simple arrêté municipal à la demande ou après avis du conseil municipal si la commune est dotée d'un POS approuvé, et par le préfet dans le cas contraire. Il revient à chacune de ces autorités de faire respecter la réglementation édictée.

Enfin, l'existence d'une police spéciale du stationnement des caravanes ne fait pas obstacle à l'exercice des pouvoirs de police générale du maire et du préfet, qui visent alors le respect de la tranquillité ou de la salubrité publique si, par exemple, les points d'eau nécessaires n'existent pas.

Ainsi, il apparaît que le dispositif réglementaire est très complet. Pour le moment, il n'est donc pas envisagé de le modifier. Selon que l'on dispose ou non de roues, on entre dans une catégorie ou dans l'autre. Dans les deux cas, des mesures sont prévues.

Cela dit, madame le député, je reste à votre entière disposition pour examiner concrètement la manière dont nous pourrions appliquer, pour un cas précis porté à votre connaissance, les dispositions que je viens de rappeler, de manière à vous permettre de récupérer des zones du littoral où vous estimeriez que des maisons mobiles stationnent dans des conditions qui ne sont pas normales.

Mme le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Madame le ministre, je vais revenir sur un sujet dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir ici même : le mode de recrutement des personnels des parcs nationaux.

Les parcs nationaux étant des établissements publics d'Etat, le recrutement de leurs personnels est soumis aux règles de la fonction publique d'Etat. Cela pose un véritable problème plus au regard du renouvellement des personnels qu'en ce qui concerne les nouveaux postes créés, dont le nombre est somme toute limité.

J'ai le privilège d'être depuis dix ans administrateur du parc national de la Vanoise, le plus ancien des parcs français. Au moment de leur constitution, les parcs ont recruté leurs agents localement, en fonction de compétences territoriales reconnues. Mais après l'intégration dans le statut de la fonction publique d'Etat, les recrutements ont été faits au niveau national ou régional par le biais de concours auxquels se présentent, compte tenu de la situation du marché de l'emploi, des personnes qui ont un haut niveau de qualification et sans doute d'excellentes connaissances théoriques. Celles-ci remplacent progressivement les personnes issues du terroir qui, elles, avaient sans doute moins de connaissances théoriques, mais plus de connaissances pratiques.

Cette situation pose un réel problème qui risque, à terme, de créer un divorce avec la population des communes qui ont donné des territoires considérables pour les parcs nationaux et qui voient peu à peu ces parcs ne plus créer d'emplois et les postes auxquels pouvaient légitimement prétendre les enfants du pays être monopolisés par des gens extérieurs aux départements d'implantation.

Madame le ministre, il y a quelques mois, je vous avais suggéré des orientations permettant de modifier le contenu des concours en introduisant un peu plus d'épreuves pratiques et en réduisant la place des épreuves théoriques. Je vous avais également suggéré de mettre en place des cycles de formation pour les personnes issues de ces territoires qui souhaiteraient préparer les concours, afin de rééquilibrer les chances. Or j'ai constaté que les dernières personnes recrutées pour le parc national de la Vanoise étaient toutes extérieures au département et, qui plus est étaient toutes objecteurs de conscience. Elles avaient, au surplus, pu préparer le concours, en tant qu'objecteurs de conscience, car elles avaient auparavant travaillé dans des parcs, possibilité que n'avaient pas eue les jeunes du pays, qui avaient effectué leur service militaire dans les bataillons de chasseurs alpins.

Je dis qu'il y a là un risque de divorce !

Madame le ministre, quelles sont vos intentions ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour rééquilibrer la situation ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, nous avons déjà parlé de cette question.

M. Michel Bouvard. Oui, mais cela n'avance pas !

Mme le ministre de l'environnement. Je partage votre souci mais nous connaissons une vraie difficulté car, vous le savez comme moi, les personnels de garderie des parcs nationaux sont recrutés comme titulaires de la fonction publique, dont les règles s'imposent. On ne peut porter atteinte à l'égalité de chances pour tous les candidats. C'est le principe de départ.

Quant aux recrutements temporaires, notamment sous la forme d'objecteurs de conscience, ils se font par l'intermédiaire des préfets de région et concernent, eux aussi, tout le territoire national.

Cela étant, la préférence locale existe déjà dans les faits, puisque 70 % des candidats admis dans les parcs nationaux viennent des régions d'accueil.

La formation mérite sans aucun doute d'être renforcée. C'est ce que permettra de faire le GIP-ATEN, qui associe les sept parcs nationaux, le Conservatoire du littoral, la fédération des parcs naturels régionaux et l'association des réserves naturelles. Ce GIP aura précisément pour objet d'encourager l'appui technique aux espaces protégés avec des actions de formation au bénéfice des personnels chargés de la gestion des espaces naturels. Il bénéficiera de 2,7 millions de francs pour son fonctionnement et de 1,7 million de francs pour ses investissements. Il devrait assurer la formation initiale des agents reçus aux concours des parcs nationaux en s'appuyant sur le centre de Florac, situé dans le Parc national des Cévennes.

La formation locale est, elle aussi, encouragée – vous le savez mieux que moi – par le biais de stages ou de vacations dont peuvent bénéficier les candidats locaux. En matière de formation continue, chaque agent des parcs bénéficie d'un stage de trois journées et demie chaque année dans différents domaines.

Enfin, chaque parc national organise des sessions plusieurs fois par an sur des sujets particuliers qui le concernent.

Ce n'est que par ce biais de la formation et du contenu du concours que nous pourrions améliorer progressivement la situation. Le GIP-ATEN devrait nous y aider. J'espère que ce sera le cas. Mais, je le répète, nous sommes tenus par les règles de la fonction publique et nous ne pouvons pas déroger au principe de l'égalité des chances.

Mme le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Madame le ministre, la politique de l'eau et le renforcement de la sécurité des personnes relèvent de votre ministère. Dans de nombreux dossiers, l'EPALA est partenaire de l'Etat et de l'agence de l'eau. Les chiffres montrent l'importance de ce partenariat.

Dans le cadre de la réalisation du barrage de Chambonchard, l'EPALA a prévu d'apporter 6 millions de francs et de participer à la réhabilitation de la mine du Châtelet particulièrement chargée en arsenic. Je souligne que le projet de M. Lalonde, ministre de l'environnement de l'époque, consistait à noyer la mine, solution radicale mais peu écologique. Un industriel s'est récemment manifesté pour retraiter les déchets miniers. Il attend l'agrément ministériel. Il faudra aussi élaborer un plan de financement. Pouvons-nous attendre votre aide, madame le ministre, ainsi que votre participation sur ces deux points ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Il avait été convenu, à la fin de 1993, que le Gouvernement autoriserait la construction, à Chambonchard, d'un barrage d'un volume de 50 millions de mètres cubes et que l'établissement que vous présidez, monsieur Doligé, ferait son affaire de la mise en sécurité de la mine du Châtelet. C'est ce qui figure dans la charte signée en juillet 1994 entre l'Etat, l'EPALA et l'agence de l'eau. Une première solution de réaménagement avait été envisagée par un confinement du site pour un montant de l'ordre de 20 millions de francs auquel l'EPALA envisageait de contribuer à hauteur de 6 millions de francs.

Depuis, le dossier a progressé techniquement et les sociétés Sofimines et Melchior seraient intéressées par la valorisation de l'or dans les stériles miniers. Les déchets seraient transférés sur un autre site et traités au cyanure, puis stockés sur une décharge à créer. Le site du Châtelet serait ainsi dépollué.

La mine d'or du Châtelet est un site abandonné par une société actuellement en liquidation judiciaire dont le mandataire liquidateur ne dispose plus d'aucun crédit. Certains des résidus de la mine ont une très forte teneur en arsenic et présentent donc un risque de pollution de l'eau de la rivière et de ses sédiments.

Le projet des deux sociétés revient à créer deux installations classées nouvelles, l'exploitation des halles proprement dite et la réalisation d'une décharge. La validation technique sera faite dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes d'autorisation de ces deux installations, après dépôt d'un dossier comprenant une étude d'impact et une étude de dangers, comme le prévoit la loi du 19 juillet 1976.

Sur le plan financier, les sociétés concernées ne peuvent assumer seules le financement du projet. Un complément pourra être apporté *via* les crédits européens dans le cadre du PDZR et par l'EPALA. Le reste pourrait

éventuellement venir du comité de gestion de la taxe sur l'élimination des déchets industriels spéciaux qui finance la réhabilitation des sites pollués orphelins. Le site en question appartient à cette catégorie.

Le 8 juillet 1996, le comité a déjà accepté de considérer le projet des deux sociétés comme une voie de réaménagement du site du Châtelet, sous réserve de garanties quand à sa qualité. Je m'engage à ce qu'il soit présenté à nouveau au comité pour en étudier plus précisément les aspects techniques et financiers.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Madame le ministre, je souhaite attirer votre attention sur certaines lacunes du dispositif de taxation des déchets industriels spéciaux, prévu par l'article 61 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier ». Je précise cependant, que le texte de base en matière de déchets industriels spéciaux est la loi du 13 juillet 1992 due à Mme Ségolène Royal. Cette loi avait encouragé une diminution de la production de déchets à la source, limité leur transport, développé leur valorisation et assuré l'information du public, notamment par le biais de commissions locales d'information et de surveillance.

En 1995, la loi Barnier a tenté de régler le problème des sites pollués orphelins en instaurant une taxe sur les déchets industriels spéciaux bénéficiant à l'ADEME et permettant de financer des réhabilitations. Or ce dispositif, aux termes même de l'article 61 de cette loi, n'appréhende que les déchets remis aux centres collectifs de traitement et de stockage, en général par des industriels habitués à travailler avec les professionnels du traitement. Les déchets stockés ou traités « sur site », parfois dans les règles de l'art mais pas toujours, échappent totalement au dispositif.

Ce système est donc insatisfaisant puisque son produit est fortement sous-évalué du fait d'une assiette très incomplète, mais surtout il encourage les entreprises au stockage ou au traitement sur place, qui n'est pas la voie d'une gestion rationnelle des déchets industriels spéciaux en France.

Une enquête réalisée récemment par une association de consommateurs auprès de 2 300 entreprises industrielles a fait ressortir que, sur une production de déchets industriels spéciaux de 7 millions de tonnes, une moitié, soit 3,5 millions de tonnes, était traitée ou stockée sur place, échappant ainsi au dispositif de la loi Barnier. Avez-vous l'intention, madame le ministre, de revoir ce dispositif pour mieux l'asseoir et faire en sorte qu'il incite à une gestion plus rationnelle des déchets industriels en France ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je me permets de vous rappeler un extrait de l'article 8 de la loi du 13 juillet 1992 : « Jusqu'au 30 juin 2002, tout exploitant d'une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés non exclusivement utilisée pour les déchets que l'entreprise produit verse à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie une taxe de 20 francs par tonne de déchets réceptionnés. »

Ce dispositif a effectivement été institué pour les déchets industriels banals. Il a soulevé les difficultés que vous venez de rappeler. Par la suite, l'article 61 de la loi Barnier du 2 février 1995 s'est contenté d'étendre ce dis-

positif aux déchets industriels spéciaux en assujettissant à la taxe « tout exploitant d'une installation d'élimination de déchets industriels spéciaux par incinération, coïncinération, stockage, traitement physico-chimique ou biologique ». Désormais, il y a donc deux régimes juridiques différents : celui de la loi de 1992 pour les déchets industriels banals et celui de la loi de 1995 pour les déchets industriels spéciaux.

Mme le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour une seconde question.

M. Augustin Bonrepaux. Madame le ministre, vous avez passé une convention avec quatre communes de Haute-Garonne pour réintroduire des ours de Slovénie sur leur territoire. L'opération a connu un grand succès médiatique et des moyens importants ont été mobilisés. Une équipe de plusieurs personnes est chargée d'assurer en permanence le suivi de ces animaux.

M. Germain Gengenwin. Cela coûte cher !

M. Augustin Bonrepaux. Tout irait donc pour le mieux si la convention était respectée. Malheureusement, les ours ne sont pas restés en Haute-Garonne. L'un d'eux séjourne même en permanence en Ariège. Il cause beaucoup de dégâts dans les troupeaux et un vif mécontentement dans la population.

Vous ne connaissez certainement pas les difficultés des éleveurs de montagne. Leur revenu est parmi les plus faibles du monde agricole, leur travail parmi les plus rudes. Cette initiative aggrave leurs difficultés. Même si les pertes sont indemnisées en partie, cette affaire suscite l'inquiétude permanente et oblige à une garde jour et nuit des troupeaux, qui s'ajoute à un travail déjà très pénible. Les montagnards rencontrent suffisamment de difficultés pour vivre au pays, y travailler et entretenir l'espace. Ils se passeraient bien de nouveaux problèmes.

Le conseil général de l'Ariège est unanimement solidaire de ces inquiétudes et s'étonne vivement que les élus des régions concernées n'aient jamais été consultés et soient ainsi mis devant le fait accompli. Il s'interroge par ailleurs sur la finalité de l'opération et sur la disproportion entre les moyens qu'on lui a accordés et les crédits dérisoires affectés au maintien des activités humaines. Il demande que l'on pense d'abord aux hommes et aux femmes qui vivent en montagne et sont, eux aussi, menacés de disparition.

Mes questions sont simples, mais je ne sais pas si vous pourrez y répondre, car je connais l'évolution du budget pour 1997, en matière d'aménagement du territoire notamment. Quels moyens significatifs seront mis en œuvre pour le développement et la valorisation de l'espace montagnard ? Quelles garanties seront apportées pour le développement des activités économiques et les activités de loisir ? Quelles dispositions allez-vous prendre pour faire respecter la convention, reconduire les ours en Haute-Garonne et garantir qu'ils y resteront ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous faites allusion à la réintroduction expérimentale en Haute-Garonne, à la demande du maire de Melles et des maires des communes avoisinantes, de deux ours venus de Slovénie l'année dernière.

Une charte de développement durable a été signée par mon prédécesseur en janvier 1994 avec toutes les parties concernées des vallées béarnaises. Simultanément, une autre charte a été passée avec des communes de la haute vallée de la Garonne pour une réintroduction expéri-

mentale de deux ours. Un dispositif scientifique, technique, politique et financier a été mis en place pour suivre l'évolution de ces deux animaux. Bien évidemment, il ne s'agit en aucune manière de mettre en péril ou de gêner l'activité pastorale dans les vallées de l'Ariège, notamment. Le ministre de l'environnement ne peut en effet qu'encourager une telle activité, même si son budget n'a pas pour vocation de lui permettre de le faire directement.

Ces ours sont sous surveillance, puisqu'ils sont équipés d'un matériel permettant de les suivre à la trace. S'il y avait le moindre dommage, celui-ci serait naturellement immédiatement pris en charge et si les ours s'aventurent trop loin, on pourra les récupérer et les ramener d'où ils viennent. Du reste, un seul ours est venu en Ariège, l'autre étant parti en Espagne, d'après les informations dont je dispose.

Il ne s'agit donc que d'une expérience bien modeste.

Je suis prête à mettre en place une commission de concertation, de discussion avec les élus, les agriculteurs et les bergers pour qu'il n'y ait pas de difficulté particulière. Mais il s'agit d'une expérimentation qui, pour le moment, reste très modeste et qui a été engagée à la demande des collectivités locales.

M. Augustin Bonrepaux. De Haute-Garonne !

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, l'attrait des parcs naturels régionaux va croissant. En 1997, il s'en créera sans doute trois nouveaux. Les parcs couvriront alors plus de 10 % du territoire français.

La notion de parc naturel régional à la française s'exporte de plus en plus dans le monde entier. Dans deux semaines, j'en inaugurerai un au Pantanal, au Brésil.

Ce succès est dû à la philosophie qui préside en la matière : équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et le développement, participation de la population et des élus à la détermination des objectifs, puis attribution d'un label par l'Etat, label qui garantit qualité et crédibilité.

En attribuant ce label, l'Etat participe financièrement à l'action des parcs, même si cette participation est relativement peu élevée. D'où mes deux questions : dans les crédits consacrés aux parcs, tenez-vous compte de la création de nouveaux parcs en 1997 ? Tiendrez-vous votre engagement, en abondant les zones nature dans les parcs naturels ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je voudrais d'abord, avec vous, me féliciter du succès de la politique des parcs naturels régionaux. C'est une politique de développement durable par excellence. De plus, l'étude réalisée en 1994, que nous avons présentée ensemble, a mis en lumière le fait que vingt-neuf parcs ont permis de générer 30 000 emplois induits. C'est donc une politique particulièrement intéressante en termes d'emploi.

Le projet de budget pour 1997 prévoit une dotation de fonctionnement de 28 millions de francs permettant une mise à niveau pour les parcs qui ont obtenu un renouvel-

lement de classement des crédits d'équipement à hauteur de 12,2 millions de francs, compte tenu de l'étalement de deux à trois ans des actions financées sur les contrats de plan. Ceux-ci concernent l'ensemble des vingt-sept parcs naturels régionaux existant en 1994, moins celui du Haut-Languedoc dont le renouvellement de charte fait l'objet de réflexions avec les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, plus celui du Vexin français, classé en 1995.

Au fur et à mesure du classement de nouveaux territoires en PNR, les régions négocient avec l'Etat la prise en compte du nouveau parc dans le contrat de plan État-région, par avenant, pour le montant indiqué dans la charte. Il y a actuellement trente-deux territoires classés PNR ; quatre l'ont été en 1995, un en 1996 : le territoire de Loire-Anjou-Touraine des régions Centre et Pays de la Loire.

Une quinzaine de projets sont en cours et viendront à terme dans les années qui viennent. Je ne sais pas si nous pourrions créer un ou deux parcs en 1997. Nous verrons ensemble si c'est possible.

Vous avez bien voulu rappeler l'intérêt que vous attachiez aux zones de nature dont j'ai parlé en octobre 1995, lors des journées nationales des parcs naturels régionaux. Nombreux sont les parcs qui souhaitent en faire l'expérimentation. Je suis prête, dans cette entreprise, à prendre trois types de mesures : d'abord, à veiller particulièrement à la cohérence de l'action de l'Etat sur ces zones en matière de protection de la nature et de mise en place d'administrations ; ensuite, à faire de ces zones les bénéficiaires privilégiés des crédits nationaux et européens ayant trait à la gestion de l'espace – je pense aux mesures agri-environnementales, au fonds de gestion de l'espace rural, au fonds d'aménagement du territoire et aux fonds structurels ; enfin, à mobiliser des moyens pour financer des actions spécifiques relevant de la seule compétence de mon ministère. Comme vous, je crois qu'il faut encourager ces zones de nature.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Madame le ministre, ce n'est pas forcément parce qu'il collectionne les milliards qu'un budget est grand. Avec ses 2 milliards, le vôtre est modeste, mais il suffit qu'il soit inspiré pour qu'il fasse date et permette l'action. C'est moins sur le nombre de milliards que sur notre façon d'imaginer et de préparer un meilleur avenir pour les jeunes que nous seront jugés. Cela passe par la qualité de l'air, de l'eau, par notre art d'aménager l'espace de façon respectueuse et intelligente.

Au milieu de cet espace, on trouve l'arbre, celui de nos bois, de nos champs, et celui de nos vergers. Les villages d'Alsace notamment avaient des jardins, des vergers à leur périphérie. Cela formait une couronne verte très appréciée car elle donnait des fruits. Aujourd'hui, suite à des politiques de l'arbre artificielles ou sans constance, les vergers offrent de plus en plus souvent le spectacle affligeant d'arbres vieillissants qui ne sont plus entretenus et de fruits pourrissant sous les arbres. Le verger lui-même finit par succomber aux lotisseurs et, quand ce n'est pas le cas, on trouve de plus en plus difficilement des amateurs pour le soigner.

Quel gâchis, alors qu'il suffirait que la France, comme l'Allemagne, s'aligne sur la législation européenne en matière de bouillage de cru pour qu'une nouvelle dynamique naisse ! Quel gâchis, quand on sait que la politique française dans ce domaine confond simplement la production d'alcool et l'alcoolisme, alors même que, dans

chaque café ou discothèque, dans chaque supermarché, un jus de pomme coûte plus cher qu'une boisson alcoolisée !

En Alsace, l'arboriculture reste associative et active. Elle forme ses propres moniteurs et cherche à restituer à l'arbre fruitier sa vraie place dans le paysage.

Je souhaite un véritable débat sur ces questions.

Un jour, je le crains, la France sera contrainte de reconnaître son erreur et devra payer cher ce qu'on semble tant mépriser aujourd'hui.

C'est donc un cri d'alarme qui en appelle non à votre budget, madame le ministre, dans ce domaine où tout peut être fait, mais à votre compréhension et à votre inspiration, que j'espère féconde, ainsi qu'à votre appui auprès de M. le ministre des finances ; il nous sera précieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, mon soutien vous est acquis. Quant à l'efficacité de notre intervention conjointe, nous verrons ! (*Sourires.*)

En tout cas, laissez-moi vous dire que je suis très sensible à vos préoccupations et à celles de vos concitoyens alsaciens.

Le sujet que vous évoquez rejoint une préoccupation plus générale que nous devrions avoir sur la conservation des différentes espèces. Je ne parle pas des espèces sauvages, mais des espèces cultivées.

La politique de conservatoire botanique que nous avons mise en place marche bien dans plusieurs régions. C'est ainsi que j'ai eu le plaisir d'aller il n'y a pas très longtemps à une inauguration à Gap-Charance où l'accent est mis sur l'histoire du pommier et du poirier depuis la fin du XVIII^e siècle, avec des collections tout à fait remarquables. Nous devrions aller beaucoup plus loin dans le respect de cette diversité biologique à laquelle nous pensons peu, car on s'attache généralement aux espèces disparues de la faune ou de la flore sauvages et très peu, finalement, aux espèces cultivées qui, elles aussi, disparaissent, à l'exception d'une ou deux pour chaque type de production. On oublie totalement la richesse du patrimoine biologique de nos vergers, qui intéresse la production, donc le domaine économique, mais aussi le paysage, car les arbres peuvent être extrêmement variés.

C'est pourquoi je suis prête à m'associer à toutes les incitations en ce sens car il y va de l'intérêt bien compris et de l'environnement et de l'économie agricole.

Nous avons lancé l'opération « L'arbre dans le paysage rural », qui a précisément pour objet de financer des projets de replantation ou de protection d'arbres. Votre région a bénéficié d'une subvention de 300 000 francs de la part de mon ministère. Ce montant peut paraître modeste, mais il a tout de même permis de replanter des arbres !

En résumé, monsieur le député, vous pouvez compter sur mon appui dans cette politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. La loi Barnier – et votre budget aussi, je crois – a laissé en suspens le problème des carrières souterraines. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler.

Vous le savez, cette loi, très positive pour la prévention des risques, a prévu que si le coût de l'expropriation des habitations est inférieur aux mesures de prévention per-

mettant de supprimer le risque, l'expropriation a lieu, l'indemnisation étant assurée grâce au fonds qu'elle a créé et qui est constitué par les assurances. Mais si le coût de l'expropriation est supérieur aux mesures de prévention, rien n'est prévu. Et pour cause : le législateur avait, à l'époque, prévu de compléter cette disposition par une autre aux termes de laquelle le fonds d'indemnisation serait mis à contribution pour le comblement. C'était logique, s'agissant des carrières souterraines.

Il en résulte des situations très particulières. Par exemple, au-dessus de trente mètres de recouvrement, on exproprie ; en dessous, on ne sait que faire. Or c'est souvent le cas dans les centres-villes, et l'on n'a pas de réponse à apporter aux habitants. Pourtant, le problème va s'amplifier au fur et à mesure que les plans de prévention de risques vont se multiplier.

Quand on décide d'un tel plan, l'on sait pertinemment que les gens sont en danger, mais l'on ne fait rien, puisque la loi ne le prévoit pas ! Pourtant, quelle que soit la profondeur et donc quel que soit le coût de la prévention, le risque est le même. C'est comme si, à Séchillienne, on prévoyait que, selon la hauteur du rocher qui va tomber sur les maisons, on va indemniser ou non. Et pourtant, pour celui sur qui vont tomber des tonnes de pierres le résultat sera le même !

Votre prédécesseur s'était engagé, à une époque, à prévoir une réserve pour certaines opérations prioritaires, à titre expérimental. L'argent existe. Il est dans le fonds prévu à cet effet. Mais, compte tenu de la lenteur des procédures que nous avons encore étudiées cet après-midi, dans les Yvelines, et de la multiplication des contentieux qui va encore ralentir les règlements, il y a fort à parier que, d'ici à deux ou trois ans, il ne sera pas consommé grand-chose des 100 millions par an qui s'accumulent dans le fonds, c'est-à-dire des 300 millions qui seront alors disponibles.

Le deuxième volet de ma question est celui-ci : la loi prévoit une comparaison entre le coût des opérations de prévention et le coût de l'expropriation. Pour l'expropriation, l'évaluation sera faite par les Domaines, notaire de l'Etat. Mais rien n'est dit sur qui va évaluer le coût des travaux de prévention. Or, pour que la loi soit applicable, il est indispensable que ce soit fait, c'est même un préalable. Mais, budgétairement, il me semble que rien n'est prévu. Vous avez parlé tout à l'heure de 50 millions de francs pour la mise en place des différents plans de prévention en France. Cette somme est soit insuffisante, si est pris en compte le coût de ces plans, soit excessive, si ces PPR ne sont pas mis en œuvre – et les élus locaux ne semblent pas, pour l'instant, les souhaiter.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député auquel vous êtes confronté, je connais bien le problème, puisque je suis allée sur place voir ce qu'il en était.

Je suis bien consciente de l'importance des enjeux, car certains de ces vides dont vous avez parlé sont en zone urbaine et d'autres en zone d'habitat dispersé. La fréquence des effondrements – un par an à Chanteloup-les-Vignes – a conduit l'Etat à prescrire un PER en janvier 1993.

Le coût des travaux de comblement est hors de proportion avec les possibilités financières des propriétaires concernés, puisqu'il est de l'ordre d'un million de francs par hectare et que, pour la seule commune de Chanteloup-les-Vignes, cela dépasserait 40 millions de francs, somme considérable.

Il y a deux zones bien distinctes à Chanteloup-les-Vignes. Sur la zone située en habitat dispersé, nous allons engager la procédure d'expropriation. Je l'ai promis. Je le ferai. Sur la zone proche du centre-ville, vous savez comme moi que ces vides ne répondent pas aux critères de la loi Barnier. Cette loi, c'est vous qui l'avez votée, mesdames et messieurs les députés. Je vois mal le Gouvernement ne pas l'appliquer telle qu'elle existe aujourd'hui !

M. Pierre Cardo. Il faut la modifier !

Mme le ministre de l'environnement. On ne peut pas exproprier des terrains si le coût de l'expropriation est inférieur au coût des travaux de confortement. J'ai demandé un rapport à M. Bourrelier ainsi qu'à l'instance d'évaluation de la politique de prévention des risques naturels. Les services de votre commune sont associés à ce travail. Nous verrons si des propositions peuvent être formulées. Mais, je ne puis que vous le répéter, le Gouvernement est là pour appliquer les lois que le Parlement a votées !

Mme le président. Nous en revenons à une question du groupe du RPR.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. La Sologne est une des régions humides reconnues d'intérêt international. Il est clair que les Solognots ont su gérer de manière efficace un patrimoine naturel exceptionnel qui ne serait pas classé sans cela.

Avec ma double casquette de député et de président du syndicat de la Sologne, j'ai établi avec votre prédécesseur, M. Barnier, et avec vous-même un dialogue sur deux thèmes qui inquiètent les Solognots. Des avancées significatives ont eu lieu, et je vous remercie de vos différentes réponses, notamment de votre lettre du 4 juillet dernier. Mais des interrogations subsistent.

La première est de savoir quand et comment l'Union européenne et le Gouvernement français mettront fin à la prolifération ruineuse des cormorans. Votre réponse du 4 juillet, confirmée ici même la semaine dernière, permet des progrès significatifs sur le plan des principes, ce dont je me permets de vous féliciter. Mais, sur le terrain, les difficultés de mise en œuvre découragent les propriétaires et les exploitants. Ainsi autour de Saint-Viate, sur les 1 000 hectares d'étang exploités extensivement par Jean Hennequart, qui a été vice-président national des pisciculteurs, seulement soixante cormorans ont été mis hors d'état de nuire l'an dernier avec trois fusils autorisés.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples concrets de ces problèmes d'application.

Premier exemple : les autorisations individuelles permettront de disposer au maximum de deux fusils par territoire et par bénéficiaire. Or, dès qu'un étang dépasse quelques hectares, la chasse devient très difficile car il est impossible d'approcher les oiseaux. Dans le cadre d'un quota maximum de prélèvements autorisés, il n'est pas justifié de limiter le nombre de fusils. Il serait plus judicieux, me semble-t-il, que les préfets puissent autoriser tous les détenteurs d'un permis de chasser à l'intérieur des zones d'étangs piscicoles à repousser les cormorans par le tir dès leur apparition.

Deuxième exemple : il n'est pas justifié non plus de limiter les tirs aux périodes de vidange des étangs. Les dégâts se font dès l'arrivée des oiseaux, en septembre.

Troisième exemple : pourquoi « fermer » le tir du cormoran à la date de fermeture générale, et non à celle, plus tardive, de la fermeture du gibier d'eau ? Il est

fréquent de ne récolter les poissons qu'en février-mars. Les prolongations jusqu'au 31 mars sont donc tout à fait utiles, mais en exclure les « sites de nidification des oiseaux d'eau » revient à les rendre quasi impossibles dans une région comme la Sologne où le colvert niche partout dès le mois de mars.

Des adaptations restent donc localement tout à fait nécessaires, madame le ministre, pour donner leur efficacité aux principes que vous avez définis.

Ma seconde interrogation est de savoir comment le Gouvernement, qui a bien fait de geler le processus, mal engagé, de « Natura 2000 », compte s'y prendre pour obtenir la réduction des enveloppes excessives d'application de la directive Habitat. En Sologne, ce sont 40 % du territoire qui pourraient être concernés ! Dans le même ordre d'idées, comment le Gouvernement va-t-il s'y prendre pour obtenir de Bruxelles des réponses claires sur les mesures de gestion, les financements et les contraintes – notamment en matière de chasse ? Ces éléments devraient être connus des décideurs français quand on choisit les sites à protéger, de façon que les choix soient cohérents.

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir noté que nous avons fait des progrès !

La protection du grand cormoran a été instituée à l'échelle de l'Europe, en particulier dans les pays du Nord où l'espèce se reproduit.

Cependant, l'espèce ainsi protégée prélève son alimentation dans les milieux aquatiques, notamment dans les eaux continentales, ce qui ne va pas sans poser des problèmes croissants.

C'est pour cette raison que nous avons engagé une politique de régulation, en essayant de concilier la pérennité de l'espèce et celle des poissons.

M. Germain Gengenwin. Et des pisciculteurs ! (*Soupires.*)

Mme le ministre de l'environnement. Bien entendu !

Depuis trois ans, en application de l'arrêté du 17 avril 1980, modifié le 2 novembre 1992 pour ce qui concerne le cormoran, les préfets des départements sont autorisés à délivrer, sur demande motivée des pisciculteurs, des autorisations de tirs aux exploitants des étangs de pisciculture extensive.

Jusqu'à cette année, ces autorisations étaient accordées département par département, dans des secteurs géographiques arrêtés à l'avance par mes soins, et, dans la majorité des cas, pour un quota d'oiseaux limité à 5 % des cormorans présents sur le secteur concerné l'année précédente.

Le total des cormorans éliminé en 1995 s'est élevé à plus de 3 000. Les mesures prises sont effectivement apparues insuffisantes. Aussi, après avis des conseils spécialisés, j'ai décidé de porter les quotas de prélèvement à 10 %, un dépassement de cette limite pouvant même être autorisé par le préfet dans les cas particuliers de départements à très forte concentration d'étangs.

Depuis cette année, pour simplifier les choses, j'ai décidé d'aller plus avant dans la voie de la déconcentration aux préfets des autorisations. C'est donc aux préfets qu'il appartient désormais, en fonction de la situation locale et après avoir pris l'avis d'un comité réunissant les différents acteurs concernés, de déterminer les secteurs géographiques des départements où les tirs seront autorisés. L'intervention du ministère n'est plus nécessaire.

D'ores et déjà, je vais proposer des opérations expérimentales sur quelques sites naturels accueillant une faune piscicole particulièrement menacée. Cette mesure, appliquée pour la première fois sur des eaux libres, sera très prochainement soumise à l'avis du Conseil supérieur de la pêche et du Conseil national de la protection de la nature.

Comme vous l'avez vous-même rappelé, monsieur le député, l'essentiel de la population européenne des grands cormorans ne se reproduit pas chez nous, mais aux Pays-Bas ou au Danemark ; c'est dans ces pays et au niveau de l'Union européenne que des mesures de régulation efficace doivent être prises.

J'ai déjà formulé des demandes en ce sens pour ce qui concerne les œufs. En outre, j'ai annoncé ici-même, la semaine dernière, que nous allons, avec Mme Merkel, proposer à la Commission européenne de déclasser partiellement le cormoran de l'annexe 1 de la directive sur la conservation des oiseaux sauvages adoptée le 2 avril 1979, ce qui donnera une plus grande souplesse.

Nous visons là, bien entendu, un objectif de régulation écologique, mais en réalité nous avons deux objectifs : la régulation du cormoran et celle des poissons. Il convient de les concilier. C'est ce que nous essayons de faire.

M. Germain Gengenwin. Les renards pullulent eux aussi !

Mme le ministre de l'environnement. Vous m'avez également interrogée, monsieur le député, sur la directive « Natura 2000 ». J'ai déjà abordé partiellement cette question tout à l'heure.

En ce qui concerne strictement la chasse, j'avais déjà obtenu de Mme Bjerregaard, en janvier 1996, un engagement écrit aux termes duquel le classement en zone « Natura 2000 » n'entraînait en aucune manière une interdiction de la chasse. Les choses étaient donc déjà parfaitement claires de ce point de vue.

Vous me demandez comment nous allons en sortir. Je ne lis pas dans le marc de café, et je peux seulement vous dire comment je pense que les choses pourraient se passer.

Nous avons posé à la Commission un certain nombre de questions simples et de bon sens. A partir du moment où nous aurons trouvé un accord, je reviendrai devant les comités de suivi qui se sont mis en place pour les informer pleinement des conséquences, positives et négatives, qui découlent d'un classement en zone « Natura 2000 ». Vous savez que, aujourd'hui, nous avons des préoccupations, par exemple avec les crédits LIFE, qui sont précisément orientés vers ces zones.

Par conséquent, il faut que nous ayons présents à l'esprit les avantages et les inconvénients de toutes les opérations, et que nous cherchions à sauvegarder ce qui pourrait être utile en 2003 ou en 2004. Or, nous n'en savons rien aujourd'hui. Il faut bien comprendre que l'opération « Natura 2000 » va se dérouler jusqu'en 2004. Nous n'en sommes donc qu'au début et nous ignorons totalement – en tout cas, je l'ignore – quel sera le contexte en 2004 en ce qui concerne, par exemple, la politique agricole commune, la manière dont nous aurons redéveloppé une agriculture extensive, la manière dont pourront être mariées des zones « Natura 2000 » et des zones de mesures agri-environnementales.

Par conséquent, il est important de garder la plus grande souplesse possible et de travailler dans un véritable esprit de concertation et de gestion locale pour les zones concernées. Il appartiendra aux acteurs locaux de détermi-

ner et leur périmètre et la manière dont ils voudront gérer les zones qu'ils auront définies. Tel est, en tout cas, l'état d'esprit qui est le mien. Mais tout cela sera subordonné aux réponses que nous apportera la Commission.

Mme le président. Nous en revenons à une question du groupe UDF.

La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Madame le ministre, ma question concerne la taxe de stockage des déchets ménagers gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La loi n° 92-646 institue une taxe de stockage des déchets ménagers, qui est affectée par la même loi au fonds de modernisation de la gestion des déchets, lequel relève de l'ADEME. Ce fonds de modernisation doit, en principe, venir en aide au développement des techniques innovantes de traitement des déchets, à la réalisation d'équipements de traitement, et participer au financement de la remise en état d'installations de stockage.

Cette gestion centralisée pose problème car, dans nos régions, nous sommes obligés de le constater, il n'y a pour ainsi dire pas de retour sur investissement, et un retour quasi-nul au niveau de la taxe des déchets industriels spéciaux.

En fait, les régions qui génèrent une taxe substantielle obtiennent très rarement des subventions pour les investissements qu'elles réalisent, les critères retenus rendant la plupart de leurs investissements inéligibles.

Afin de ne pas décourager les investissements locaux et d'adopter au contraire une attitude incitative – M. Trémège ne parlait-il pas de la nécessité de faire réaliser 100 milliards de francs d'investissements par les collectivités locales ? – il serait hautement souhaitable qu'une partie substantielle des fonds collectés au niveau de chaque région puisse lui être affectée prioritairement et faire l'objet d'une gestion décentralisée. On pourrait imaginer de confier cette gestion décentralisée à un comité de pilotage, composé du représentant de l'Etat, de représentants des collectivités locales et de personnes qualifiées.

Parallèlement à la gestion régionale d'une partie de la taxe, on pourrait également envisager un dispositif de péréquation nationale, afin d'assurer une répartition plus équilibrée des fonds collectés.

Quel est votre avis, madame le ministre, sur ce problème ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous souhaitez mettre en place une gestion décentralisée du fonds de modernisation de la gestion des déchets avec une adéquation entre les taxes prélevées et les fonds dépensés, ainsi qu'éventuellement un mécanisme de péréquation. Je ne vous cache pas que votre proposition se heurte à un certain nombre de difficultés.

Tout d'abord, je le rappelle, la mise en place du fonds répond à un objectif national de résorption en 2002 de la mise en décharge des déchets autres que les déchets ultimes. Cet objectif national nécessite une gestion et un suivi au niveau national, d'autant plus que la situation des régions n'est pas la même. Leur niveau d'équipement et leur mobilisation diffèrent. Définir un critère objectif pour la répartition d'enveloppes régionales serait donc délicat et risquerait même d'être injuste.

De plus, l'ADEME, établissement public national, a pour vocation de gérer le fonds. Lui retirer cette compétence serait remettre en cause très sérieusement cet organisme, dont l'expertise technique dans le domaine des déchets est reconnue par tous.

Je me permets également de vous rappeler qu'en dessous d'un montant de 1,5 million de francs, les aides de l'ADEME sont décidées et attribuées au niveau régional par l'intermédiaire de ses délégations régionales. En 1995, 25 % des affectations ont eu lieu de la sorte. Peut-être pourrait-on suggérer à l'ADEME de relever ce seuil.

Enfin, vous savez que les participations du fonds au financement des projets sont toujours minoritaires et que l'implication des collectivités locales est forte. Leur rôle reste donc, dans tous les cas, déterminant.

Pour toutes ces raisons, il ne me paraît malheureusement pas possible, monsieur le député, de retenir votre proposition.

Mme le président. La parole est à M. Germain Gengenwin, pour une seconde question.

M. Germain Gengenwin. Madame le ministre, je sais que ma proposition se heurte à de réelles difficultés, mais je suis persuadé qu'elle va dans le bon sens. Tôt ou tard, il faudra décentraliser la gestion de ces fonds. Centraliser au moment où l'on ne parle que de décentralisation, c'est vraiment aller à l'encontre de la logique actuelle.

Ma seconde question s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil de la première. Puisque la valorisation des déchets est un phare de votre politique, ne serait-il pas envisageable de concrétiser cette volonté en instaurant un dispositif d'aide à l'investissement pour favoriser l'émergence de filières de traitement et de valorisation des déchets ? Les collectivités territoriales prennent des initiatives en ce sens. Par exemple, les collectivités alsaciennes ont initié et financé une démarche originale de valorisation des pneumatiques usagés, le projet Transform.

Ne vous paraît-il pas souhaitable que les actions innovantes soient enfin soutenues par l'Etat ? Quelles mesures pourriez-vous prendre à cet effet ?

Mme le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, le fonds de modernisation de la gestion des déchets, alimenté par la taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés, est notamment destiné au financement d'investissements innovants, comme celui auquel vous venez de faire référence, en matière de traitement et de valorisation des déchets. Je rappelle que le fonds dégagera, en 1997, 700 millions de francs.

L'émergence de filières de traitement et de valorisation des déchets me semble totalement s'inscrire dans cette politique. Le traitement des pneumatiques usagés est une valorisation de déchets industriels banals. Je ne peux donc qu'encourager ce genre de démarche, et je me propose d'intervenir auprès de l'ADEME pour qu'elle soutienne votre projet.

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : Environnement.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 15 982 353 francs ;

« Titre IV : 21 170 250 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 221 908 000 francs ;
« Crédits de paiement : 89 487 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 576 750 000 francs ;
« Crédits de paiement : 275 246 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

COMMUNICATION RELATIVE À LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES D'OUTRE-MER

Mme le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 4 novembre 1996, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, sur le projet de loi, déposé au Sénat, portant code de la communication et du cinéma (partie législative).

Cette communication a été transmise à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mardi 5 novembre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030) ;

Équipement, transports et tourisme :

Mer :

M. Jean-Louis Léonard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 19 au rapport n° 3030) ;

Tourisme :

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 20 au rapport n° 3030) ;

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome IX) ;

Transports aériens et météorologie :

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 21 au rapport n° 3030) ;

M. François Asensi, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome X) ;

Transports terrestres :

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 22 au rapport n° 3030) ;

M. Charles Fèvre, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome XI) ;

Fixation de l'ordre du jour.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*